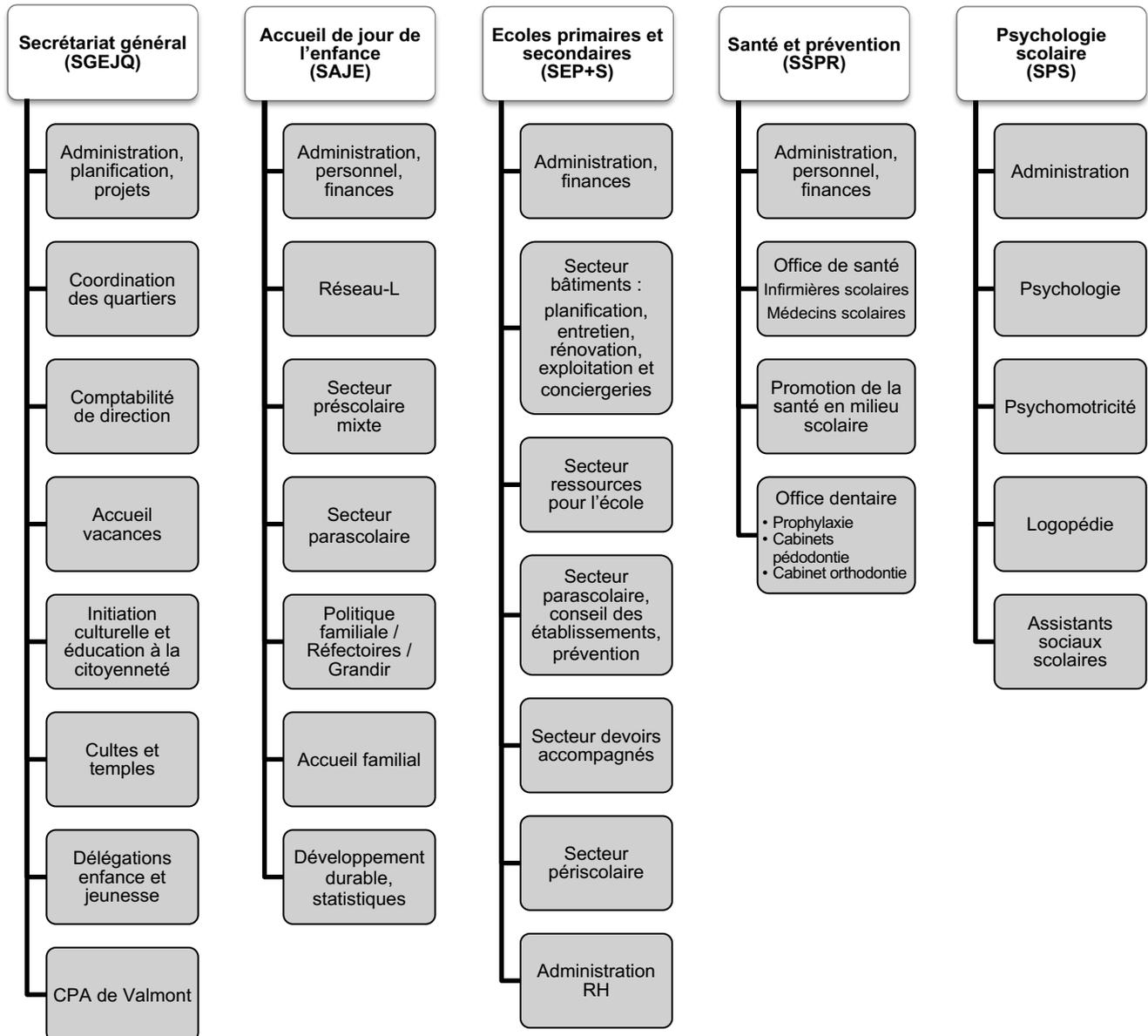


Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers

Directeur



Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ)

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SGEJQ)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- appuyer le conseiller municipal
 - comme membre du collège municipal
 - dans les relations avec ses services et la coordination stratégique de ceux-ci
- appuyer les services de la direction en matière de finances et de communication
 - coordonner et évaluer la mise en œuvre des grands projets transversaux de la direction
 - conduire et développer une organisation, un fonctionnement optimal et efficient
- accueillir des enfants et des jeunes de 4-25 ans hors scolarité et durant le temps des loisirs
 - proposer, conduire et développer la politique de l'enfance et de la jeunesse de notre ville hors base légale cantonale
- développer la citoyenneté et la participation des enfants, des jeunes et des habitant·e·s lausannois·e·s
- développer la politique des quartiers décidée par les autorités et ses outils
 - assurer et développer le vivre ensemble au sein des quartiers
 - promouvoir l'intégration sociale
 - développer la démocratie participative
 - développer et déployer les principaux outils de la politique des quartiers comme l'animation socioculturelle, le budget participatif, le contrat de quartier, la caravane des quartiers

Le SGEJQ offre des prestations internes à la direction et des prestations externes dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers. Ainsi, il exécute les tâches dévolues à un secrétariat général et à un état-major de direction. Dans ce sens, il soutient le directeur dans sa réflexion d'organisation de l'administration, dans la mise en œuvre de projets transversaux de sa direction et dans ses décisions politiques.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Admin. Délég. Enfance & Jeunesse	5.86	5.71	6.56	5.75
Centre adolescents de Valmont	24.80	21.70	25.80	23.90
Comptabilité EJQ	8.10	8.10	8.30	8.30
Coordination des quartiers	1.10	1.10	4.10	4.30
Cultes et temples	9.40	8.12	9.09	8.46
Direction EJQ	20.30	20.50	18.20	18.05
Domaine vacances	25.48	24.47	25.48	26.04
Total service	95.04	89.70	97.53	94.80

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019	
	ept alloués	variation
Total service	97.53	+2.49

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Unité administrative	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
	n	ept	n	ept
Admin. Délég. Enfance & Jeunesse	8	5.71	8	5.75
Centre adolescents de Valmont	24	21.70	26	23.90
Comptabilité EJQ	10	8.10	11	8.30
Coordination des quartiers	2	1.10	7	4.30
Cultes et temples	28	8.12	29	8.46
Direction EJQ	28	20.50	25	18.05
Domaine vacances	32	24.47	34	26.04
Total service	132	89.70	140	94.80

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti·e·s

Unité administrative	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
	n		n	
Direction EJQ	1		1	
Domaine vacances	1		1	
Total service	2		2	

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

	mouvements 2019	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	12	23
Nombre de transfert(s)	sortant(s)	entrant(s)
	0	1
Total service	12	24

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	
Décès	
Démission	6
Départ à la retraite	2
Fin de contrat	1
Licenciement juste motif ordinaire	3
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
Total service	12

Personnel fixe

Le SGEJQ a repourvu 24 postes fixes. Le nombre d'engagements a augmenté de 18% par rapport à l'année 2018. Ce volume, particulièrement important, est notamment lié au domaine de la Coordination des quartiers qui est entré dans sa pleine dimension et a pris sa vitesse de croisière après une période de conceptualisation. Par des transferts internes et la création de postes prévus au budget, ce domaine compte en effet maintenant sept collaborateur·trice·s pour 4.4 ept. Ces engagements mobilisent le domaine des ressources humaines non seulement pour l'application du processus d'engagement, mais également pour celui de l'intégration du nouveau personnel et celui du suivi du temps de travail.

Apprenti·e·s

Un apprenti de commerce a débuté sa 3^e année au domaine Accueil vacances et une apprentie assistante socioéducative a commencé sa 3^e année au centre à la montagne du Planemard.

Répartition hommes/femmes

Au 31 décembre, le SGEJQ comptait 60% de femmes et 40% d'hommes.

Fonctions encadrantes

La proportion d'hommes/femmes occupant des postes de cadre était la suivante : 50% de femmes (9) et 50% d'hommes (9).

Formation continue et formation en emploi

En 2019, 73 personnes ont suivi des cours de formation continue, représentant 147.5 jours de formation. Dix-sept collaborateur·trice·s étaient engagé·e·s dans une formation en emploi en tant qu'éducateur·trice, praticien·ne

formateur·trice, ou en gestion d'équipe et conduite de projets, éducation expérientielle, intervention systémique, gestion et direction d'institutions éducatives, sociales et socio-sanitaires, gestion du personnel, assurances sociales, comptabilité, santé sexuelle, conduite opérationnelle d'équipe sanitaire et sociale.

Dans la mesure du possible, le SGEJQ soutient les collaborateur·trice·s dans leur demande de développement de compétences professionnelles et personnelles.

Stagiaires, civilistes et personnel auxiliaire engagé

Le SGEJQ a accueilli 13 stagiaires s'intéressant aux professions socio-éducatives : 5 au Centre pour adolescent·e·s de Valmont (CPA), 2 au Centre à la montagne du Planemard, 2 au Centre à la montagne de la Barboleusaz, 2 au Centre à la montagne des Chevalleyres et 2 à la Délégation à l'enfance. Les filières suivies se déclinaient comme suit : 7 stagiaires en cours de formation HES, 3 stagiaires préalables HES et 3 stagiaires universitaires.

En outre, 8 stagiaires non rémunéré·e·s ont pu découvrir le monde du travail durant quelques jours au sein de l'administration du SGEJQ, qui leur a offert au total 43 jours de stage.

Quatre civilistes ont bénéficié de cette mesure au sein du SGEJQ : 3 dans le domaine de l'éducation et 1 dans l'administration.

En 2019, le SGEJQ a fait appel à 323 personnes avec le statut d'auxiliaire dans les domaines Administration (8%), Coordination des quartiers (4%), Accueil vacances (46%), Cultes et temples (11%), Délégation à la jeunesse (25%) et CPA de Valmont (6%).

ADMINISTRATION – PLANIFICATION – PROJETS

Conférence des chefs de service (CCS)

La CCS, composé du directeur EJQ, de l'adjointe administrative en charge de l'état-major de la direction et des chef·fe·s de service de la direction, est le principal instrument de coordination de la direction. Tous les sujets d'importance générale y sont abordés, notamment ceux qui impliquent l'intervention de deux ou plusieurs services, ou des relations transversales avec d'autres directions. Elle s'est réunie au cours de 20 séances (2018 : 17) et par deux fois (août et novembre) en journée au vert pour définir une organisation des services de la direction qui soit cohérente en termes de prestations aux usager·ère·s, et au plus proche de leurs besoins.

L'adjointe administrative ayant fait valoir son droit à la retraite au 31 décembre 2019, elle a été remplacée, en tant que secrétaire de séance, par le nouvel assistant du directeur entré en fonction le 1^{er} décembre 2019.

Institutions subventionnées

Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL)

L'animation socioculturelle en ville de Lausanne est confiée par convention de subventionnement à la FASL. La convention de subventionnement – qui avait été reconduite en 2019 et prenait fin au 31 décembre – a été à nouveau reconduite jusqu'au 30 juin 2020.

L'année 2019 a permis de clarifier le cadre de la politique d'animation socioculturelle sur la base des besoins analysés des acteur·trice·s, de définir les objectifs visés, les résultats concrets attendus et les principales prestations souhaitées. La direction EJQ a ainsi présenté ses lignes directrices en avril 2019 au prestataire actuel, soit la FASL, de la future politique d'animation socioculturelle, notamment dans la perspective de la rédaction d'un rapport-préavis en réponse au postulat déposé par Mme Eliane Aubert et consorts (renvoyé pour rapport à la Municipalité par le Conseil communal le 25 juin 2019). Sur la base de ces lignes directrices, la Municipalité a chargé la direction EJQ de présenter un cahier des charges pour la mise en œuvre de la politique d'animation socioculturelle et de privilégier la négociation d'une nouvelle convention avec la FASL.

Le cahier des charges relatif à la mise en œuvre de l'animation socioculturelle prend ainsi la forme d'un projet de convention de subventionnement. Celui-ci a été présenté le 8 octobre 2019 dans le cadre de la délégation municipale en matière de politique des quartiers, qui a également déterminé la composition d'une délégation chargée de négocier ladite convention. Il a aussi fait l'objet de discussions avec la FASL dans le cadre de séances préparatoires de négociation.

En parallèle, la FASL s'est interrogée sur sa gouvernance et sa structure conformément à l'audit du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne et à l'évaluation de l'Institut de hautes études en administration publique. Elle a ainsi demandé à la Municipalité, fondatrice, d'entériner ses propositions de réorganisation. La Municipalité a proposé à la FASL deux modes de gouvernance devant offrir à la Ville les possibilités de pilotage nécessaires au bon déroulement de sa politique d'animation socioculturelle. Ces deux propositions ont été rejetées par le conseil de fondation de la FASL qui s'est réuni le 28 novembre 2019. Le conseiller municipal en charge de la politique d'animation socioculturelle confirmait, le 29 novembre 2019, aux associations de quartier ainsi qu'au personnel, la garantie de la reprise des activités d'animation socioculturelle par la Ville de Lausanne en cas de rejet des deux variantes. Le syndic, par courrier du 13 décembre 2019, confirmait au conseil de fondation de la FASL la prolongation de la convention de subventionnement jusqu'au 30 juin 2020 et la poursuite des discussions entamées entre la Ville, la direction de la FASL, ainsi que les autres acteur·trice·s de l'animation socioculturelle, afin de mettre en place une nouvelle organisation sous la responsabilité de la Ville.

Par ailleurs, lors de la rencontre en décembre de la délégation municipale aux affaires du personnel avec les représentant·e·s des syndicats, cette dernière a rappelé l'ouverture de la Municipalité à étudier une solution du mode de gouvernance de l'animation socioculturelle acceptée par les parties.

Conseil des jeunes (CDJ)

La Délégation à la jeunesse a accompagné les jeunes du conseil dans leurs différentes activités, lors des assemblées générales mensuelles à la salle du Conseil communal ou dans les différentes commissions qui ont réalisé de nombreux projets.

Les principaux projets traités sont les suivants :

- la commission politique a organisé deux débats : le 21 janvier au Gymnase de la Cité, avant la votation fédérale du 10 février sur le thème : Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage). Un autre débat a été organisé avant les élections fédérales du 20 octobre, pour inciter les jeunes à y participer. Ainsi le CDJ, en collaboration avec la Fédération suisse des parlements de jeunes et la Délégation à la jeunesse, a invité quatre jeunes candidat·e·s au Conseil national, le 8 octobre dans le Salon du Casino de Montbenon, pour débattre de différents thèmes de société ;
- le CDJ a un savoir-faire en matière de *speed debating* qui est une nouvelle forme de débat rapide où les participant·e·s passent de table en table. Le 3 octobre, il en a organisé un dans le cadre du festival La belle nuit au D! Club sur trois thèmes : le harcèlement, le sexisme et la position de la femme dans les milieux festifs. Parmi les expert·e·s invités on comptait Éléonore Porchet, politicienne, Caroline Dayer, chercheuse spécialiste des genres, Yann Marguet, humoriste et Sara Blaser de l'association Vogay ;
- le CDJ a participé à un 2^e *speed debating* avec Lausanne Région dans le cadre du Salon des métiers et de la formation à Beaulieu, le 23 novembre, sur la thématique du réseautage ;
- la Silent Party, zéro bruit zéro déchet, s'est déroulée pour la 2^e année consécutive. Elle a dû être reportée du 7 juin au 30 août, au vu des conditions météo. Cet événement a pour but de sensibiliser la population et les jeunes aux nuisances sonores et aux déchets. Dans l'amphithéâtre du parc Mon-Repos, cette soirée a connu un grand succès avec plus de 600 jeunes qui ont dansé sous les étoiles ;
- le CDJ a organisé une Marche de l'espoir en collaboration avec Terre des Hommes, le 7 septembre à Vidy, afin de récolter des fonds pour cet organisme humanitaire ;
- le Gala des 18 ans a accueilli, le 4 octobre au Capitole, plus de 550 jeunes Lausannois·e·s qui ont atteint leur majorité dans l'année. Outre le discours officiel, ils ont pu assister à des performances de stand up de jeunes comédiennes de la région réunies dans le Caustic Comedy Club, et du célèbre humoriste français Panayotis Pascot ;
- la commission JOJ 2020, en collaboration avec le comité d'organisation, a continué à mettre en place des actions pour informer les jeunes sur cet événement mondial qui se tient à Lausanne en 2020 ;
- l'exposition Jeunes versus Homophobie, créée par une commission du CDJ, a toujours beaucoup de succès et continue de tourner dans toute la Suisse romande.

Autres institutions

Le SGEJQ subventionne plusieurs institutions dans le domaine de la jeunesse, de l'animation socioculturelle et des sports urbains. La liste des institutions subventionnées est disponible dans les budgets et comptes de la Commune. De plus, chaque institution publie un rapport annuel de ses activités. Aussi, nous renonçons à publier un extrait exhaustif de ces rapports.

Campagne d'éducation : Le respect, c'est la base !

Promouvoir, maintenir et renforcer le lien social et l'intégration des 12-25 ans dans la société, tels ont été les objectifs des 49 projets de la campagne d'éducation. Ils se sont déroulés tout au long de l'année et ont traité de sujets tels que la mixité, la différence culturelle, la migration, le handicap, la précarité, etc. Pièces de théâtre, expositions, concerts, clips, démonstrations sportives, ateliers, quizz, autant de formes que de publics différents. Environ 6'000 jeunes ont été impactés par la campagne, qu'ils ou elles aient été spectateur·trice·s et/ou acteur·trice·s. Parents et corps enseignant ont également été touchés par la campagne de près ou de loin. Certains projets sont poursuivis et reconduits en 2020, grâce à d'autres financements.

Une évaluation concomitante a été menée pendant les 12 mois de la campagne et sera distribuée début février 2020. Elle a rassemblé le groupe d'expert·e·s qui a accompagné cette campagne, ainsi que les porteur·euse·s de projets.

Campagne de prévention des addictions (alcool, tabac et cannabis) : 13-17.ch

La campagne s'adressant aux 13-17 ans s'est déroulée du 16 au 26 mai 2019. Des rencontres avec une trentaine de jeunes (collégien·ne·s, membres du Conseil des jeunes et apprenti·e·s) ont été menées en amont afin de connaître leurs préoccupations, leurs habitudes en matière de (non) consommation et surtout leurs attentes face à une campagne de prévention ciblée. Suite à ces entretiens, et en collaboration avec un comité de pilotage composé d'expert·e·s en prévention et en éducation, plusieurs actions ont été imaginées, tant de communication, que de terrain : des affiches en ville qui renvoient à des clips vidéo relatifs aux substances, une soirée pour les familles, une formation pour les professionnel·le·s de l'éducation, des actions dans l'espace public avec les correspondant·e·s de nuit, un flyer général d'informations envoyé à tous les parents des 13-17 ans. La presse orale et écrite a largement relayé la campagne. Interviews, articles de journaux, reportages, ont permis à la campagne de vivre pendant les 10 jours. Quant aux clips, ils ont été largement diffusés par les jeunes eux-mêmes en utilisant les réseaux sociaux et sur le site de ciao.ch. Plusieurs demandes de présentation de la campagne ont été faites par la suite (Haute école de santé Vaud et 15^e conférence des policiers spécialistes mineurs).

Campagne de prévention sur les écrans

Les bases de la prochaine campagne sur les écrans ont été définies. Un comité de pilotage a été constitué et une réflexion posée en vue d'une première rencontre en janvier 2020.

Fonds de soutien aux ludothèques lausannoises

Comme chaque année, les ludothèques ont renouvelé leurs jeux (à hauteur du 10% de la valeur totale du stock des jeux par année civile) et offert à leurs bénévoles des formations spécifiques.

La responsable de la ludothèque La Cigale et la Fourmi est partie à la retraite, et une nouvelle ludothécaire certifiée a été engagée à hauteur de 40% dès le 1^{er} juin, grâce à une subvention de la Ville.

- **Lausanne joue**

Le week-end des 23 et 24 février 2019 a réuni plus de 2'700 joueur·euse·s et curieux·euses qui ont pu construire des Lego géants et s'initier à des jeux de stratégie et de construction. Une chasse aux trésors a également été proposée. Les stands ont rassemblé petit·e·s et grand·e·s;

- **Postulats de M. Vincent Brayer**

Deux postulats ont été déposés par Vincent Brayer «Vers une politique municipale spécifique pour les ludothèques lausannoises» et «Pour chaque nouveau quartier, une ludothèque!». Une réponse sous forme de rapport-préavis sera donnée en 2020.

Formation professionnelle

Fonds d'aide à la formation post-obligatoire

Créé en 2006, à la suite du regroupement d'anciens fonds d'apprentissage (Fiaux, Bippert et Dussieur), ce fonds permet d'intervenir de manière complémentaire à la prise en charge d'une formation post-obligatoire : financement de l'écolage, achat de livres, frais d'hébergement lors de stages pratiques, etc. Le montant annuel de l'aide est de CHF 10'000.- et un maximum de CHF 2'000.- peut être accordé par personne.

En 2019, le comité du fonds a accédé à six demandes pour un montant total de CHF 6'000.-.

Lausanne Région, commission Formation et emploi des jeunes

La commission Formation et emploi des jeunes de Lausanne Région s'engage pour améliorer l'accès à la formation, en suivant ces objectifs : promouvoir les places d'apprentissage offertes par les communes, assurer la promotion de certaines professions auprès des communes, mettre les acteur·trice·s de la formation en réseau, soutenir et développer des mesures d'accompagnement à la formation.

La Ville de Lausanne y est représentée par le conseiller municipal en charge de la direction EJQ et une cheffe de projet du SGEJQ.

Les actions vont de la création d'un site internet (www.kiftontaf.ch), des appuis scolaires pour les apprenti·e·s (App-App), de la promotion et du suivi de la mise en place du projet LIFT, à la participation au Salon des métiers et de la formation de Lausanne, en collaboration avec la Ville de Lausanne.

En 2019, pour le Salon des métiers et de la formation, la commission a développé un outil sous forme de passeport réseau que les jeunes ont pu remplir accompagnés par des coaches durant toute la semaine. Pour ponctuer l'événement, une conférence a été organisée sur la thématique du réseautage suivie de tables rondes pour favoriser les échanges entre les jeunes et les représentant·e·s du monde économique.

Paysage éducatif Grand-Vennes

Le quartier de Grand-Vennes a été retenu en vue de servir de quartier pilote pour une recherche action sur les transitions scolaires. L'objectif du programme Paysage éducatif est de renforcer l'intégration scolaire et professionnelle des adolescent·e·s et jeunes adultes par la mise en place d'un réseau des différents acteur·trice·s, en particulier l'école et les acteur·trice·s économiques dans le quartier.

Cette année marque la fin du Paysage éducatif dans le quartier de Grand-Vennes, néanmoins certains projets se pérennisent dans l'établissement primaire et secondaire Isabelle-de-Montolieu :

- **Les élèves à la rencontre des entreprises formatrices du quartier**

une fois par année, l'ensemble des élèves de 10^e année en voies générale et pré-gymnasiale se rendent dans une entreprise formatrice du quartier. En petit groupe, pendant 60 minutes, les élèves découvrent le monde professionnel;

- **Mentorat**

l'objectif de ce programme d'appui entre élèves est d'améliorer les résultats scolaires des pupilles ainsi que de créer du lien et des contacts entre les élèves des différents niveaux et des différentes voies.

Au printemps 2019 a eu lieu l'événement de fin des 22 Paysages éducatifs en Suisse organisés par la Fondation Jacobs à Berne. Cette conférence a réuni plus de 200 spécialistes et professionnel·le·s actifs dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la politique.

Le SGEJQ y a tenu un stand et a participé à une table ronde avec le Canton de Lucerne et la Ville de Gelsenkirchen (Allemagne).

Transition école-métier

La direction EJQ soutient, par diverses actions, cette transition et développe des projets. Les bonnes pratiques en la matière sont déployées avec les établissements scolaires. Les principaux projets sont les suivants :

- *LIFT – projet d'intégration professionnelle*

La Ville de Lausanne devient une entreprise partenaire du projet LIFT en créant 50 places au sein de l'administration communale pour la rentrée scolaire 2019. Ce projet national vise à favoriser l'entrée des jeunes en fin de scolarité obligatoire (9S-11S) dans le monde professionnel. Les élèves qui participent se rendent dans une entreprise de leur région, quelques heures par semaine en étant défrayés, en dehors de leur temps scolaire ;

- *JOM - Journée « Osez tous les métiers »*

Pour la 2^e année consécutive, sur l'initiative du conseiller municipal en charge de la direction EJQ, une journée est mise en place pour faire découvrir les métiers de la direction. L'objectif principal de la journée est d'encourager la mixité et l'égalité au travail en mettant en avant le croisement des genres avec les métiers.

Accessibilité universelle

Suite à l'engagement du coordinateur en matière d'accessibilité universelle dès le mois de mars 2019 à 40%, la politique du handicap de la Ville de Lausanne se concrétise conformément au préavis N°2018/03 « *Politique d'accessibilité universelle* ». Nous dépeignons, ci-dessous, les actions entreprises afin de favoriser et propager une culture de l'accessibilité universelle au sein de l'administration.

Comme mentionné dans le préavis sur l'accessibilité universelle, chaque direction a désigné une référente ou un référent à l'accessibilité faisant partie d'un groupe de travail. Ce groupe de travail s'est rencontré à plusieurs reprises afin de centraliser et discuter les enjeux et projets autour des problématiques liées au handicap.

Une formation sur l'accueil des personnes en situation de handicap visuel a été mise sur pied en collaboration avec les bibliothèques de la Ville afin de former le personnel à l'accueil de ce public-cible. De plus, un télé-agrandisseur permettant de faciliter la lecture par des agrandissements de caractères et par le changement des contrastes a été mis en prêt pour une durée indéterminée à la bibliothèque de Chauderon.

Un guide d'autoévaluation de l'accessibilité a été mis à disposition des chargé·e·s de projets et rédacteur·trice·s de politiques publiques, ceci afin de compléter de manière adéquate le paragraphe sur l'accessibilité dans tous les préavis et rapports-préavis de la Municipalité. Ce guide contient les définitions des différents publics-cibles, un recueil d'exemples de bonnes pratiques, ainsi qu'une liste des organisations et contacts qui peuvent venir en soutien aux différents projets de la Ville en matière d'accessibilité.

Finalement, la création d'une formation à l'attention du personnel de la Ville a été initiée en collaboration avec l'administration cantonale vaudoise et le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées. Au cours de l'année 2020, les objectifs pédagogiques seront affinés et la formation pourra alors être disponible.

COORDINATION DES QUARTIERS

Les principales missions de l'unité sont :

- assurer et développer le vivre ensemble au sein des quartiers, promouvoir l'intégration sociale et le développement de projets urbains concertés ;
- développer la citoyenneté et la participation au sein des quartiers ;
- définir et mettre en œuvre une politique publique des quartiers comprenant celles de l'animation socioculturelle et le développement des espaces citoyens ;
- initier, mettre en œuvre et pérenniser des outils de politique des quartiers qui participent avec les habitant·e·s à l'amélioration durable de la qualité et du cadre de vie du quartier, dont les centres socioculturels et maisons de quartier, la caravane des quartiers, les contrats de quartiers et le budget participatif ;
- favoriser le lien entre les habitant·e·s des quartiers et l'administration communale.

Caravane des quartiers

Après l'évaluation de ses activités débutées en 2010, la caravane des quartiers a été intégrée à la nouvelle politique des quartiers. La Municipalité a ainsi proposé un rapport-préavis au Conseil communal, adopté le 26 novembre 2019. Le Conseil communal s'est prononcé en y ajoutant une démarche d'évaluation. La nouvelle mouture de la caravane des quartiers propose un espace citoyen itinérant, permettant de stimuler les échanges au sein d'un quartier. Ainsi, en parallèle de la programmation interculturelle, des plateformes de rencontres sont créées et animées par les habitant·e·s afin d'améliorer la qualité de vie dans le quartier en lançant des débats ou des projets utiles.

La nouvelle caravane des quartiers a lancé sa première édition à la Sallaz du 4 au 8 septembre 2019 sur le thème du vivre ensemble. La motivation initiale du quartier d'accueillir la caravane était de se réapproprier celui-ci après des années de travaux sur la place centrale. Ainsi, occupant les espaces communs au quartier, les habitant·e·s ont eu l'occasion de tisser des liens avec leur quartier, tout en favorisant les moments d'échanges entre voisin·e·s. Les points clés du programme ont été les repas intergénérationnels organisés chaque midi, ainsi que la diversité culturelle représentée à travers les soirées à thème et l'offre culinaire proposée. De plus, la caravane des quartiers a permis à la Sallaz de créer un espace citoyen de

discussion grâce à une table-ronde pour débattre de la problématique du vivre ensemble. La première édition de la nouvelle caravane, installée à la Sallaz, a connu une forte affluente et a été marquée par la présence régulière d'habitant·e·s tout au long de la manifestation ainsi que par une forte mobilisation des associations du quartier et des jeunes. Début 2020, un groupe de discussion aura lieu pour tirer un bilan qualitatif de cette édition et apporter les améliorations nécessaires.

Contrat de quartier de Prélaz-Valency

Le contrat de quartier de Prélaz-Valency, initié en automne 2016, a pris fin le 12 octobre 2019 avec une balade safari organisée conjointement avec l'association Droit de cité, comme pour le lancement du projet.

Comme les années précédentes, c'est la commission de quartier – forte de 18 personnes qui habitent ou utilisent le quartier et représentent des associations importantes dans ce périmètre – qui a mené à bien les dernières réalisations de la feuille de route. Pour ce faire, neuf réunions ont été nécessaires, avec l'aide de l'équipe du SGEJQ (0.8 ept de responsable de projet et 0.3 ept d'assistante) pour l'animation, les notes de séance et le lien avec les forces de l'administration.

La rénovation de la place du grill, au sein du parc de Valency, menée en étroite collaboration avec le Service des parcs et domaines, a débouché sur une inauguration officielle, le 4 juin, en présence des autorités et avec un public intergénérationnel nombreux.

Autre moment public, la fête du quartier a été organisée et financée conjointement par le contrat de quartier et l'association du quartier de Prélaz-Valency. Le soleil a accompagné la journée du 28 septembre, avec diverses activités musicales sur la scène devant la Coop, des stands divers au chemin de Renens, et en fin de journée l'inauguration officielle des fresques d'art urbain, réalisées par les artistes d'Art en boîtes et financées par la Loterie Romande et le contrat de quartier. Ces sept fresques monumentales illustrent l'ouverture du quartier sur les cultures à travers des tissus colorés provenant de tous les continents. Pour la Municipalité, M. David Payot et Mme Florence Germond ont souhaité bon vent à ces réalisations.

Le plan de mobilité scolaire (PMS) de Prélaz s'est concrétisé en juin par le journal du PMS, distribué à tous les parents de l'école qui avaient répondu au questionnaire de l'Association transport et environnement, mandatée par le contrat de quartier. Les éléments positifs mis en avant, 90% des élèves se rendent à pied à l'école, sont contrebalancés par quelques points noirs, les parents taxis sont encore trop nombreux. Il faut noter que dans les mesures annoncées par le Service des routes et de la mobilité pour sécuriser les abords des écoles en août 2019, huit concernent Prélaz. De plus, une zone de rencontre au chemin de Renens sera étudiée en 2020 et c'était l'un des points noirs les plus importants mis en lumière par le PMS.

En terme de bilan quantitatif, on peut relever que sur les 28 projets annoncés dans la feuille de route, trois ont été abandonnés et les 25 autres ont été réalisés, ou le seront dans un délai raisonnable. Ces trois ans ont donc permis réellement à des projets de se concrétiser, mais également à un groupe de personnes du quartier de s'impliquer et de se rapprocher des autorités ou des services de l'administration. Pour s'en convaincre, le projet le plus concret fut la réalisation du Journal de Prélaz-Valency né du contrat de quartier, qui s'est pérennisé à travers la naissance d'une association ad hoc, élargie à divers partenaires institutionnels du quartier (petite enfance et seniors). Un nouveau site internet révèle tant les événements du quartier par un agenda, que les exemplaires du journal, qui se poursuivra à raison de trois numéros par an (www.journaldeprelaz-valency.com).

Enfin, le groupe d'accompagnement des contrats de quartier a siégé quatre fois et se prépare à élargir sa réflexion et son aide à d'autres projets issus du domaine de la Coordination des quartiers. Le prochain contrat de quartier aura lieu à Entre-Bois à partir de janvier 2020.

Budget participatif

Le budget participatif est inscrit au programme de législature 2016-2021 en ayant pour but d'encourager la participation citoyenne et de développer la démocratie locale à Lausanne.

La première édition a été lancée en 2019 et s'est déroulée durant quatre phases successives : dépôt de projet, étude de faisabilité technique et légale, promotion et vote puis mise en œuvre. Pour la phase de dépôt de projets, la Ville a établi un partenariat avec l'association Reliefs et l'atelier OLGa. Ceux-ci ont organisé des permanences et des ateliers d'idéation tout au long de cette phase afin de faciliter le dépôt de projet et de permettre au plus grand nombre de participer à cette étape. Suite à cela, 34 projets ont été déposés par des collectifs d'habitant·e·s en provenance de tous les quartiers de Lausanne. Après analyse de leur faisabilité technique et légale en collaboration avec les différents services de la Ville, 19 projets ont pu être validés. Une brochure a été créée pour présenter les différents projets retenus et permettre aux Lausannoises et aux Lausannois de se prononcer sur leurs projets préférés. Du 27 août au 13 octobre, les habitant·e·s ont donc pu se rendre dans différentes centralités de quartier pour glisser leur bulletin dans les urnes. Deux cabines téléphoniques de la place Centrale ont également été transformées en urne de vote. Sur toute cette période, des stands ont été organisés les mercredis matins et samedis matins de marché pour informer les citoyen·ne·s sur les projets à voter. Les Lausannois·e·s avaient également la possibilité de voter de manière électronique via le site internet du budget participatif. Ils devaient voter pour minimum cinq projets. Au terme de cette campagne de votation, 2'482 bulletins ont été recueillis et, le 29 octobre, les projets lauréats ont été annoncés. Conformément au règlement du budget participatif, ils ont été classés selon le nombre de voix obtenues. Le premier de la liste s'est vu attribuer le montant estimé pour sa réalisation, puis le solde a permis de financer le deuxième sur la liste et ainsi de suite jusqu'à épuisement du budget disponible.

Huit projets ont été plébiscités : la Manivelle, Transformons ensemble, l'Autre midi, Tricot Graffiti, Rafrâchissons notre quartier, Quartier Libre, le Léman vert et Jardins Montchoisi. Ce sont surtout des projets de développement durable et de cohésion sociale qui ont remporté le cœur des habitant·e·s.

Délégation municipale en matière de politique des quartiers

La délégation s'est réunie en janvier, juillet et octobre 2019. Les thèmes abordés ont été en lien avec la mise en œuvre, la gouvernance et la structure de l'animation socioculturelle en Ville de Lausanne. La délégation a aussi abordé les objectifs, la mise en œuvre et le fonctionnement administratif du contrat de quartier et de la caravane des quartiers. Elle a aussi préparé les décisions à l'intention de l'exécutif et du législatif dans les thématiques citées ci-dessus.

COMPTABILITÉ DE DIRECTION

La mission principale de l'unité est d'assurer les prestations traditionnelles d'une comptabilité de direction :

- budget d'exploitation, plan des investissements, crédits supplémentaires, subventions ;
- traitements du personnel ;
- factures fournisseurs et débiteurs ;
- saisie des pièces comptables des établissements scolaires ;
- relations avec les autorités des communes voisines et celles du Canton pour les répartitions des charges imputées à chaque échelon.

L'activité de la comptabilité nécessite une collaboration suivie tant avec les autres services de la direction qu'avec les instances cantonales (Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Département de la santé et de l'action sociale, Département de l'économie, de l'innovation et du sport, Département des infrastructures et des ressources humaines, Département des finances et des relations extérieures, Ordre judiciaire).

Au terme de la redistribution des tâches entre Canton et communes, la Ville de Lausanne s'est vue déléguer par convention un certain nombre de compétences, aux plans notamment de l'organisation scolaire ou des prestations de psychologie scolaire. La comptabilité en assure tout le calcul et le suivi du volet financier. En ce qui concerne les établissements scolaires lausannois rattachés au Service des écoles primaires et secondaires, elle comptabilise leurs pièces comptables directement dans l'application de l'Etat.

Organisation

Le groupe Traitements assure le service des salaires du personnel fixe et temporaire (début et fin d'activité, modifications du taux d'engagement ou de la situation familiale, heures de remplacement, etc.).

Pour l'ensemble de la direction, le nombre de dossiers traités pour le personnel fixe s'élève à 1'536 et 1'943 pour le personnel temporaire, pour des engagements s'échelonnant de 0.1% à 100% de taux d'activité.

Le groupe Factures a procédé à l'enregistrement et au contrôle de 25'936 factures fournisseurs et a émis 75'505 factures débiteurs.

C'est à ce niveau également qu'est réglé le versement (en principe par acomptes échelonnés) des subventions aux diverses institutions soutenues par la direction.

ACCUEIL VACANCES

La mission principale de l'unité est d'organiser, mettre en œuvre et développer des prestations d'accueil collectif d'enfants pendant les 14 semaines de vacances scolaires.

Les parents d'élèves lausannois·e·s qui exercent une activité professionnelle trouvent dans les offres conjuguées du Service d'accueil de jour de l'enfance et du domaine Accueil vacances des solutions d'accueil et d'activités disponibles sur toute l'année, toujours dans l'optique d'une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Les associations subventionnées, telles que la FASL, le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) et l'Espace des inventions (EDI), sont mandatées par le SGEJQ pour la mise en œuvre de prestations d'accueil complémentaires sous la forme de centres aérés, de camps et d'activités à la journée.

Le domaine assure aussi les prestations de l'école à la montagne pour ses camps scolaires et de vacances.

Bureau lausannois d'accueil vacances pour les 5-15 ans

Le bureau, situé à Chauderon 7A, a répondu directement à quelque 2'400 visiteur·euse·s : 89% des demandes concernaient le domaine Accueil vacances, 6% d'entre elles l'administration communale en général (SSL, SAS, ORP, objets trouvés, etc.) et 5% concernaient des questions externes aux services de la Ville (orientation géographique, transports publics, commerces, etc.).

Outre l'information au public, le domaine Accueil vacances assure l'exploitation des structures d'accueil du SGEJQ et les travaux administratifs qui y sont liés, soit :

- 11 centres aérés urbains ;
- le centre aéré d'été de Béthusy ;
- les camps scolaires et camps de vacances des trois centres à la montagne de la Ville ;
- la part lausannoise des activités du Passeport et le bureau de l'Association du passeport vacances de la région lausannoise (APVRL).

En 2019, la demande des familles pour les structures d'accueil vacances est stable.

Groupe de travail et projets

Le groupe de coordination des offres vacances à l'échelon lausannois, conduit par le SGEJQ, réunit les associations subventionnées, dont la FASL, le CVAJ et l'EDI. Il a pour mission d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande en termes d'activités de vacances, tant au niveau qualitatif que quantitatif. En 2019, l'intérêt croissant des familles pour les activités de vacances à la journée est confirmé.

Le représentant du SGEJQ au sein du groupe de travail prend également part aux séances de travail organisées par le Service de protection de la jeunesse de l'Etat de Vaud (SPJ), notamment concernant la formation des moniteur·trice·s ainsi que la mise en œuvre des directives pour les camps de vacances. Le Groupe de liaison des activités de jeunesse du Canton de Vaud, sur mandat du SPJ, assure la formation des moniteur·trice·s dans le domaine des activités extrascolaires. Le SGEJQ offre cette possibilité de formation à l'ensemble des auxiliaires engagé·e·s. Une vingtaine de collaborateur·trice·s en ont bénéficié avec un effet direct sur la qualité d'accueil. Ils disposent ainsi d'outils acquis dans les modules tels que Développement et besoins des enfants et des jeunes, Planification, Animation et évaluation d'une activité, et Sécurité physique et affective.

Le représentant du domaine Accueil vacances participe également aux travaux du groupe de Projet passerelles loisirs, initié et conduit à l'échelon cantonal par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Ce projet fait partie des mesures de soutien visant à favoriser l'inclusion de jeunes avec une déficience dans les structures de loisirs. La Fondation Coup d'Pouce, mandatée par la DGCS, élabore et met en œuvre les prestations de soutien en collaboration avec les communes.

L'accueil d'enfants ayant des besoins particuliers est donc possible pour les activités de vacances dans la limite des possibilités fonctionnelles. Les équipes reçoivent une formation leur donnant des outils facilitant l'inclusion. Une préparation en amont de ces accueils a lieu avec l'enfant et les parents, un appui d'encadrement est mis en place s'il se révèle nécessaire.

Passeport vacances

Le domaine Accueil vacances est mandaté par l'APVRL pour assurer l'infrastructure administrative du passeport vacances. L'édition 2019 s'est déroulée avec un plein succès sur les deux premières et les deux dernières semaines des vacances d'été, périodes où la demande est la plus forte. Les 38 communes membres de l'APVRL ont mis à disposition plus de 9'800 places au travers de 300 activités. Ainsi, 9'350 places ont été utilisées par 1'654 jeunes de 9 à 15 ans, des chiffres stables par rapport à 2018.

Le coût unitaire d'un passeport traditionnel est de CHF 115.28 (CHF 94.07 avec le soutien de la Loterie Romande), soit CHF 9.46 de plus que l'année dernière en raison de l'événement organisé pour marquer la 40^e édition du passeport vacances. La participation financière des parents pour deux semaines d'activités est de CHF 45.-, ce qui couvre environ un tiers du coût réel.

Le passeport farniente voit ses ventes augmenter avec 640 passeports (630 en 2018). Celui-ci s'autofinance au prix de CHF 25.-. Les chiffres pour la seule Ville de Lausanne sont stables par rapport à 2018. Ce sésame, donnant accès aux transports publics, aux piscines, aux musées, ainsi qu'à trois séances de cinéma, est proposé aux 13-15 ans sans activités encadrées.

L'APVRL a poursuivi sa collaboration avec la Fondation Coup d'Pouce pour faciliter l'accueil dans certaines activités du passeport vacances d'enfants présentant une déficience intellectuelle, des troubles du spectre de l'autisme ou d'autres déficiences limitant leur indépendance. Cette fructueuse collaboration va continuer et se développer lors des prochaines éditions.

En 2019, le Passeport vacances de la région lausannoise a fêté son 40^e anniversaire, avec un spectacle d'improvisation théâtrale offert aux jeunes participant·e·s, à leurs familles ainsi qu'aux acteur·trice·s du passeport vacances et communes membres. Un grand goûter ainsi qu'une réception officielle au collège de l'Elysée ont ponctué l'événement.

Centres aérés urbains (CAU)

Les 11 CAU sont ouverts durant les relâches de février, les vacances de Pâques et d'automne. Cet accueil à la journée, de 8h à 18h, est destiné aux enfants de 6 à 11 ans révolus.

Une priorité est donnée aux activités de plein air, de découverte et de détente par lesquelles l'enfant est acteur de ses vacances. Des ateliers d'éveil scientifique sont également proposés, cette année une activité robotique a été mise en œuvre en CAU par l'Espace des inventions à titre expérimental. Les enfants sont encadrés par un responsable disposant d'une formation dans le domaine de l'enfance et d'un moniteur. La demande est stable avec 2'832 journées/enfants en 2019. Après une expérience pilote, le CAU de Vers-chez-les-Blanc a maintenu un accueil aux enfants de 4 à 11 ans durant les vacances de Pâques et d'automne. A la demande du Service d'accueil de jour de l'enfance, un accueil 4-6 ans se poursuit dans le quartier de la Sallaz, compte tenu de sa forte densité.

Une collaboration avec le domaine de Rovéréaz a permis aux groupes des CAU d'octobre et de Pâques de passer une journée à la ferme. D'autres activités thématiques sont introduites ponctuellement sous forme d'événements festifs ou culturels pouvant regrouper plusieurs CAU. Par exemple, deux sorties théâtre à Evian et Thonon ont ainsi été mises sur pied avec le concours du Petit Théâtre.

Centre aéré d'été

Le centre aéré de Béthusy offre un accueil à la semaine pour 60 à 70 enfants de 6 à 12 ans pendant les six premières semaines des vacances d'été. Ainsi, 384 enfants ont été accueillis, totalisant 1'900 journées/enfants. Chaque jour, des activités en plein air ainsi que des ateliers d'expression sont organisés. Pour l'encadrement des enfants, deux responsables qualifiés et une dizaine de moniteur-trice-s sont engagés chaque semaine. Un accueil 4-6 ans a été mis en place sur deux semaines à titre expérimental. En 2019, le centre aéré a pu bénéficier du réfectoire scolaire de Béthusy, optimisant ainsi l'utilisation des espaces pour les activités des groupes.

Centres à la montagne de la Barboleusaz, des Chevalleyres et de Château-d'Oex

En 2019, 2'859 élèves ont pu bénéficier d'un camp d'école à la montagne, 814 enfants et jeunes de 6 à 15 ans ont été accueillis en camp de vacances. Les trois centres totalisent 18'365 journées/enfants.

Les équipes accueillant chaque semaine de nouveaux groupes actualisent en continu leurs projets pédagogiques, qui sont intégrés au concept d'accueil des écoles à la montagne. Les activités proposées aux jeunes usager·ère·s se diversifient, notamment pour offrir des alternatives à la fermeture des remontées mécaniques de Château-d'Oex pour l'hiver 2018-19 et à l'augmentation des tarifs des remontées mécaniques de Villars pour la Barboleusaz.

La directrice de la Barboleusaz et des Chevalleyres, qui dirige les deux sites simultanément, a poursuivi la réorganisation interne des sites en collaboration avec les équipes. La qualité et le volume des prestations sont stables. Le travail consistant à évaluer et renouveler les pratiques éducatives et d'animation dans les trois centres est également réalisé en continu.

D'importants travaux ont nécessité la fermeture du chalet de la Barboleusaz de mai à juillet 2019. La direction et l'équipe d'accueil se sont mobilisées pour organiser des camps itinérants afin de maintenir les prestations. Les groupes ont ainsi découvert une plus large partie des Préalpes vaudoises en logeant dans des refuges et cabanes.

INITIATION CULTURELLE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

La principale mission de l'unité est de gérer les activités culturelles, de sensibilisation à l'environnement et de prévention proposées aux classes lausannoises de la scolarité obligatoire: théâtre, musique, danse ou toute autre traduction de l'expression artistique sous forme d'initiations et de spectacles; découverte de l'environnement et de ses interactions avec les contraintes et les attentes de la société, ainsi qu'une action de prévention sous forme d'animation.

L'ensemble des données retranscrites dans ce chapitre concerne les activités offertes aux classes primaires et secondaires pour l'année scolaire 2018-2019. Trois programmes sont élaborés sous forme de brochures à l'attention du corps enseignant. Elles sont consultables sur le web ou sous format papier. Les enseignant·e·s titulaires de classe s'inscrivent via des formulaires sur le site internet de la Ville.

Durant l'été 2019, des réflexions ont été conduites sur les nouvelles normes induites par la mise en œuvre de l'arrêté du Tribunal fédéral sur la gratuité de l'école.

Activités culturelles

Une commission, où sont représentés les milieux pédagogique, culturel et administratif, étudie et choisit les activités qui seront offertes aux classes lausannoises.

Le programme d'activités culturelles 2018-2019 a proposé 20 spectacles de théâtre, 7 spectacles musicaux – dont 3 concerts découvertes de l'Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL), 2 concerts médiation de la Haute Ecole de Musique (HEMU), 1 opéra et 1 récital d'initiation à l'art lyrique, 17 animations et 6 découvertes lausannoises.

Statistiques de l'inscription des classes : 98% des 1-2P, 90% des 3-8P et 39% des 9S-11S.

Sur les 13'800 enfants scolarisés à Lausanne :

- 9'193 sont allés voir un spectacle;
- 9'421 ont pris part à une animation théâtrale;
- 4'035 ont participé à une découverte lausannoise;
- 3'817 sont allés écouter les concerts de l'OCL et de la HEMU;
- 1'113 ont reçu une initiation musicale du Sinfonietta.

En marge de ce programme, deux offres culturelles supplémentaires ont été offertes par le SGEJQ :

- Alice au pays des merveilles: spectacle de danse créé et proposé par l'Association pour la formation des jeunes danseur·euse·s (300 élèves de 7P à 11^e);
- La Classe: spectacle de cirque créé et proposé par l'Ecole de cirque de Lausanne Renens à l'occasion de ses 25 ans d'existence (300 élèves de 5P à 10S).

Abonnement culturel

Visant à faire bénéficier les élèves de 9S-11S de l'offre théâtrale et musicale lausannoise, l'Abonnement culturel leur permet d'assister à des représentations publiques en payant le billet au prix unique de CHF 8.-. Pour la troisième fois, le billet combiné un enfant-un parent a été proposé, celui-ci permet à l'enfant d'inviter un parent à l'accompagner au spectacle à un tarif préférentiel de CHF 16.-. Le SGEJQ compense la différence financière qui en résulte pour les théâtres.

Au total, 2'437 billets ont été vendus pour 24 spectacles. 382 billets combinés ont été achetés. De plus, l'Opéra de Lausanne a permis à 200 élèves lausannois·e·s d'assister gratuitement aux répétitions générales de quatre opéras.

Sensibilisation à l'environnement

Animations en classe et visites de sites stratégiques constituent les activités de sensibilisation à l'environnement offertes par différents services de la Ville aux élèves de la scolarité obligatoire de Lausanne. Elles sont regroupées dans une brochure éditée chaque année. La coordination et l'organisation de ces activités sont assurées par le SGEJQ.

786 animations/visites ont été offertes aux classes lausannoises.

Découverte de l'environnement construit

Cette activité vise à sensibiliser les enfants à l'architecture, l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Ces programmes sont menés par l'association Ville en tête qui propose quatre activités découpées en modules.

33 classes de 1 à 8P ont bénéficié de cette prestation.

Prévention des accidents par morsures

Très pragmatiquement destiné à apprendre aux enfants comment il faut se comporter (ou ne pas se comporter) en présence d'un animal, le programme est proposé en alternance aux classes 1-2P et 3-6P.

96 classes de 1-2P ont reçu un cours de prévention des accidents par morsures.

CULTES ET TEMPLES

La mission principale de l'unité est d'assurer les engagements dus aux églises reconnues de droit public et aux communautés confessionnelles reconnues d'intérêt public et développer aux différents niveaux les relations entre les autorités cantonales, communales et religieuses concernées par les obligations légales.

Événement marquant

La cession de l'église des Croisettes par la Ville de Lausanne à la Commune d'Epalinges a constitué l'événement marquant de l'année.

La décision de cession a été prise par le Conseil communal de Lausanne le 8 octobre 2019, deux semaines après celle du Conseil communal d'Epalinges, soit le 24 septembre. Elle a été actée devant notaire à la Maison de commune d'Epalinges. La Ville de Lausanne, en cédant l'église à un franc symbolique, permet à la Commune d'Epalinges d'acquérir un édifice devenu emblématique de son territoire, de surcroît classé monument historique. La transaction s'est déroulée dans un cadre plus large d'opérations immobilières. En contrepartie, la Commune d'Epalinges assumera désormais seule les frais d'entretien et d'exploitation. Il est à noter que le personnel garantissant le fonctionnement des lieux, à savoir l'organiste et la concierge-sacristaine, sera réengagé par la Commune d'Epalinges, à des conditions d'emploi équivalentes à celles de la Ville de Lausanne. Les fidèles lausannois·e·s de Vennes ainsi que des hameaux des Râpes pourront aussi continuer à utiliser gracieusement l'église. Pour rappel, l'église des Croisettes est le premier édifice d'église bâti sur territoire palinzaard en 1601 par Leurs Excellences de Berne. Elle a été ensuite rachetée une année plus tard par la Ville de Lausanne, devenue propriétaire depuis.

Entretien du patrimoine

Un crédit d'investissement de CHF 200'000.- a été accordé par le Conseil communal pour financer les travaux de relevage et les transformations sonores du grand orgue de l'église Saint-François. Les derniers travaux de démontage et de montage complets de l'orgue remontent en effet à la période de 1990 à 1995. La réalisation du programme de chantier s'est échelonnée sur cinq mois, tout en assurant l'ouverture de l'église au public. La fin des travaux a été marquée par des concerts du 31 octobre au 9 novembre 2019 avec une partie officielle le 3 novembre en présence du conseiller municipal M. David Payot.

Des travaux d'entretien lourds et courants ont aussi été exécutés dans le cadre du budget ordinaire. Parmi les travaux importants, il convient d'indiquer :

- à Saint-Matthieu, la réfection de la cuisine et les agencements complémentaires ont été effectués pour un montant de CHF 52'000.-;
- à Saint-François, l'expertise de la statique et la réfection des joints de pierre et des escaliers ont coûté CHF 20'000.-, le remplacement des deux humidificateurs de l'orgue s'est élevé à CHF 16'000.-, soit un total de CHF 36'000.-;
- aux Râpes, la restauration des cadrans de l'horloge, l'engrenage et la mécanique des aiguilles ainsi que le remplacement des battants des cloches ont coûté CHF 30'000.-;
- à La Croix-d'Ouchy, la réfection de la toiture de l'entrée latérale côté nord s'est élevée à CHF 27'000.-;
- à Chailly, la réfection complète de la peinture de la cage d'escalier sous le clocher a entraîné des dépenses de l'ordre de CHF 17'000.-;
- à Bellevaux, la participation aux travaux de refonte complète de l'éclairage de la salle paroissiale s'est élevée à CHF 12'000.-;
- à Malley, la peinture des murs et du plafond de la nef a coûté CHF 15'000.-;
- à Saint-Laurent, le nettoyage des souillures de l'escalier extérieur, la réfection des joints en maçonnerie et le curage de la molasse ont généré des frais évalués à CHF 10'000.-.

S'agissant de l'entretien des lieux de culte des paroisses catholiques, il y a lieu de souligner :

- à Notre-Dame, le versement de CHF 419'436.- au titre de la rétrocession de la subvention cantonale pour les monuments historiques est toujours en attente ;
- à Notre-Dame toujours, le système électrique, vétuste, continue d'entraîner des frais importants d'entretien. Le remplacement d'ampoules s'est établi à CHF 45'000.- ;
- à Sainte-Thérèse, les travaux de peinture intérieure de l'église ont été préfinancés par le conseil paroissial pour un montant de CHF 46'290.- ;
- à Saint-Joseph, un dernier montant de CHF 17'700.- a été remboursé à la paroisse pour avoir préfinancé les travaux de remplacement du système électrique défectueux.

Les églises : des espaces de lien social

Les centres paroissiaux restent un acteur de poids dans la vie des quartiers. Lieux de vie et facilitateurs de lien social, les centres paroissiaux mettent à disposition des associations et des habitant·e·s du quartier des locaux et des espaces pour leurs activités diverses. Certaines paroisses, à l'instar de La Sallaz-Les Croisettes et de Bellevaux ont commencé à développer des activités socioculturelles tout public, sans distinction confessionnelle. Le partenariat avec les services communaux de l'accueil de jour des enfants et des écoliers se poursuit. Il permet à 12 Accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS) de conduire quotidiennement des projets éducatifs auprès de 560 enfants et de contribuer à la conciliation des vies professionnelle et familiale.

Le guet de la cathédrale

Le guet de la cathédrale veille toujours sur la Ville de Lausanne de 22 heures à 2 heures du matin. Il continue de susciter l'engouement aussi bien en Suisse qu'à l'étranger. Au cours de cette année, dix agences d'information, dont cinq extérieures, ont réalisé des reportages sur le guet. 1'163 visiteur·euse·s ont été reçu·e·s la nuit à la loge, soit presque le double de l'année passée. Cela sans compter les 30'873 montées diurnes au beffroi.

D'autre part, la rencontre magique des enfants avec le guet n'arrête pas d'enthousiasmer le tout jeune public lausannois ainsi que leurs parents. La sixième édition a été organisée les 1^{er} et 2 novembre 2019 en partenariat avec Mme Floriane Nikles, animatrice du programme J'explore ma Ville. Compte tenu du succès rencontré par l'événement les années passées et afin de tenir compte des nombreux enfants qui n'ont pas pu s'y inscrire la dernière fois, la sixième édition a été remaniée et étendue sur deux soirées. S'agissant d'un événement exceptionnel, la criée a été avancée à 18 heures. Dans le but de mettre en valeur le patrimoine immatériel du guet et de relier les enfants à l'histoire de leur ville, la visite a été précédée par une promenade dans les ruelles étroites de la Cité. Pour mémoire, l'événement est fixé au samedi le plus proche du 4 novembre, date depuis laquelle le guet crie l'heure sans discontinuer voici 614 ans passés.

La dissolution de l'association du Centre de rencontre œcuménique de la Grangette (CROG)

Ayant constaté que les deux églises (La Sallaz-Les Croisettes et Saint-Etienne) n'utilisaient plus les locaux du centre et que les activités œcuméniques étaient très peu développées, l'assemblée générale a, en date du 28 novembre 2019, voté à l'unanimité la dissolution de l'association du CROG. Elle a chargé le comité de procéder à sa liquidation. Cependant, au vu de la fréquentation importante par les associations et les habitant·e·s du quartier, la Ville continuera à mettre les locaux à la disposition du public jusqu'au terme du bail. Pour rappel, le CROG a été créé le 2 octobre 1990 et la Ville y était représentée par deux personnes à l'assemblée générale et une personne au comité.

DÉLÉGATION À L'ENFANCE

Les principales missions de l'unité sont les suivantes :

- développer une politique de l'enfance de la Ville de Lausanne en faisant reconnaître les enfants comme des habitant·e·s à part entière et aux besoins spécifiques ;
- susciter des projets qui mettent les enfants dans une position d'acteur·trice ;
- établir des contacts avec le monde associatif et les professionnel·le·s de l'enfance.

Pousses Urbaines

En 2019, la Convention internationale relative aux droits de l'enfant a fêté ses 30 ans. Pousses Urbaines a décidé d'y consacrer son édition et d'ainsi se pencher sur la perception de ces droits par les enfants. Des ateliers avec des enfants ont donné naissance au livre illustré « J'ai un mot à dire ». Un vernissage de celui-ci a eu lieu en juin dans la salle du Conseil communal. Le 20 novembre, une émission de radio en direct donnait largement la parole aux enfants suivi d'un Rencard Barbare autour des bruits. La thématique de ces droits a fait l'objet d'un numéro du bulletin d'information Grandir à Lausanne édité par la direction EJQ.

Groupe de référence

Le groupe s'est réuni cinq fois avec comme fil conducteur les 30 ans des droits de l'enfant. Un calendrier de projets a été mis en place. Un petit-déjeuner Interact, initiative commune de la Ville et de l'UNIL, sur le thème de la place des enfants et des jeunes a été organisé en mai à la Bibliothèque jeunesse.

Les conseils des enfants

Six conseils ont eu lieu durant cette année. Comme l'année passée, le Conseil de la Bourdonnette s'est déroulé à deux reprises sur une semaine continue plutôt que dans la forme habituelle. Le Conseil de Chailly a vécu un printemps intense

afin de réaliser un projet d'envergure : création et réalisation d'une pièce de théâtre. Le Conseil des Bossons a participé à la démarche Pousses Urbaines dans le cadre de la réalisation du livre « J'ai un mot à dire » et le Conseil des grand·e·s a participé à l'émission radio célébrant les 30 ans de la Convention des droits de l'enfant. A cette occasion, un clip vidéo présentant les conseils des enfants a été réalisé (disponible sur le site du Conseil des enfants). Le Conseil du Vallon a été suspendu pour des raisons de force de travail et reprendra en 2020.

Subventions casuelles

Les subventions casuelles de la délégation ont permis de soutenir les projets suivants: honoraires dans le cadre d'un projet commun Radio-Biblio/Conseil des grand·e·s; rétribution à la Compagnie de l'Ansible dans le cadre de la pièce de théâtre du Conseil des enfants de Chailly; honoraires à l'artiste Delphine Passaquay pour sa consultation dans le projet Palissage à Saint-Martin; soutien à Lil'Step Battle (First Move) spectacle de danse; soutien à l'Association des familles du Quart Monde (rencontres Parenthèses); soutien à l'association vaudoise ASNOVA d'aide pour les familles en deuil; soutien à ParticiMedia (projet C'est quoi ta BD préférée?).

Interventions ponctuelles et implication de la déléguée à l'enfance

- 4^e journée cantonale Je participe ! sur les droits de l'enfant dans la petite enfance, le 20 septembre à Fribourg;
- 36^e journée Rue de l'avenir, Vers un espace public conçu pour et avec les enfants, le 27 septembre à Sion;
- rencontre des partenaires de la petite enfance de la Ville de Renens sur le thème L'enfant dans la cité, le 6 novembre à Renens;
- participation au comité de la Conférence romande des délégué·e·s à l'enfance et à la jeunesse et la co-animation de la journée consacrée aux droits de l'enfant.

DÉLÉGATION À LA JEUNESSE

Les principales missions de l'unité sont les suivantes:

- développer une politique de la jeunesse en favorisant l'intégration des jeunes dans la cité et leur participation;
- assurer une transversalité entre les services et les directions de la Ville sur les questions liées à la jeunesse;
- établir des contacts avec le monde associatif et les professionnel·le·s de la jeunesse;
- participer et appuyer les projets des 13-25 ans;
- coordonner l'activité des travailleur·euse·s sociaux·ales hors murs (TSHM), des animateur·trice·s de la Permanence Jeunes Borde et du médiateur sportif;
- assurer le suivi et le bon fonctionnement du Conseil des jeunes (voir sous « *Institutions subventionnées* »);
- gérer le fonds de soutien aux projets d'adolescent·e·s et de jeunes adultes.

Quelques participations du délégué à la jeunesse:

- Direction de la Commission interservices adolescent·e·s qui s'est réunie deux fois. Ces rencontres entre différents services et unités – dont la Délégation à la jeunesse, l'Observatoire de la sécurité (correspondant·e·s de nuits), les services des écoles primaires et secondaires, des parcs et domaines, des sports et la Brigade jeunesse de la Police municipale – permettent d'harmoniser les actions à mener sur des questions liées à la jeunesse;
- Plateforme incivilités;
- Chambre consultative de la jeunesse du Canton de Vaud;
- Conférence romande des Délégués jeunesse et enfance;
- comité opérationnel des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020;
- Lausanne Région, commission dépendances et prévention;
- Conseil des transports lausannois;
- comité d'organisation de la Fête de la Musique;
- cours pour la police de proximité du Canton avec une TSHM;
- divers groupes de travail de la Ville.

Subventions casuelles

Des subventions ponctuelles ont été attribuées à 29 projets, événements et associations, touchant à différents domaines, pour un montant total de CHF 78'909.-.

Locaux de musique

Quatre abris de la protection civile dans des écoles lausannoises, un espace à la Borde 49bis et une ancienne école à la Blécherette, permettent de bénéficier de 31 locaux de musique qui sont gérés par la Délégation à la jeunesse pour une soixantaine de groupes de musiques actuelles (rock, métal, reggae, funk, world-music, etc.). Cette année, six nouveaux groupes ou collectifs sont rentrés dans les locaux. Les conditions d'attribution sont d'être domicilié à Lausanne et d'avoir moins de 25 ans. Le nombre de jeunes pratiquant des musiques actuelles dans les différentes écoles lausannoises (EJMA, HEMU, etc.) ayant augmenté, la Délégation à la jeunesse est à la recherche de nouveaux locaux. On peut retrouver un certain nombre de groupes utilisant ces locaux, dans différents événements organisés par la Ville, comme le budget participatif ou les JOJ 2020.

Travailleur·euse·s sociaux·ales hors murs (TSHM)

L'équipe des TSHM est constituée de quatre collaborateur·trice·s représentant 3.3 ept. Présent·e·s dans les différents quartiers lausannois auprès des 13 à 25 ans, les TSHM vont à la rencontre des jeunes là où ils se trouvent et tentent de répondre à leurs demandes et besoins. Ils effectuent un travail de médiation et d'accompagnement pour les jeunes Lausannois·e·s.

Un nouveau collaborateur a rejoint l'équipe au 1^{er} septembre 2019.

En plus de nombreux suivis individuels, l'année 2019 a vu la mise en place de projets collectifs, en collaboration avec des services de la Ville et des acteur·trice·s du réseau lausannois :

- 2^e édition du projet l'Eté des parcs, visant la création de jobs d'été pour les jeunes Lausannois·e·s de 14 à 17 ans. Les parcs de Bourget, Vidy et Valency ont été investis durant les vacances scolaires d'été afin de permettre à 27 jeunes (220 inscrit·e·s), de se créer une première expérience dans le monde du travail en prêtant des chaises longues. Par ces actions, il s'agit également de prévenir les éventuelles ruptures sociales tout en permettant aux jeunes d'étayer un curriculum vitae et de se faire de l'argent de poche. Une prévention est également mise en œuvre tant auprès des jeunes qu'auprès de la population au sens large du terme, en abordant la question du tri des déchets et du littering, mais aussi des risques liés à l'exposition au soleil. Cette action sera reconduite l'année prochaine et le souhait est de pouvoir la rendre pérenne ;
- organisation d'un atelier d'art urbain d'une semaine durant les relâches de Pâques qui a permis à des jeunes Lausannois·e·s de s'exercer à l'art du graffiti, encadrés par des professionnel·le·s, et d'être sensibilisés à cette pratique. Des ateliers ont également été organisés en collaboration avec le passeport vacances durant quatre jours en été ;
- en plus des projets présentés, l'équipe des TSHM continue d'effectuer des présences dans les quartiers suivants : Belle-vaux, Bergières, Bourdonnette, Bossons, Chailly, Elysée, Entre-Bois, Faverges, Fiches-Nord, Gare/Sous-Gare, Grand-Vennes, Malley, Pontaise/Ancien-Stand/Vieux-Moulin, Praz-Séchaud et Prélaz, où ils ont collaboré en réseau avec les différent·e·s acteur·trice·s et intervenant·e·s sociaux·ales. D'autre part, ils ont collaboré sur des projets, notamment avec Métamorphose, la ludothèque de Chailly et la campagne de prévention du SGEJQ.

Permanence Jeunes Borde (PJB)

La PJB est un centre de rencontres et d'animations du quartier de la Borde ne dépendant pas de la FASL, mais directement de la Délégation à la jeunesse. Elle est gérée par deux éducatrices et un éducateur (1.75 ept), aidés par une équipe d'une dizaine de jeunes moniteur·trice·s en grande partie issus du quartier.

Tout au long de l'année, la PJB accueille les jeunes de la Borde trois jours par semaine : le mercredi de 14h à 21h, le jeudi de 17h à 21h et le vendredi de 16h à 22h. L'accueil est ouvert aux jeunes dès 8 ans qui souhaitent jouer, discuter, bricoler, cuisiner ou juste se retrouver avec leurs ami·e·s.

Durant la belle saison, l'équipe organise des activités extérieures sur un espace vert du quartier, le Pré-des-Druides, où un container pour le matériel a été installé. En outre, les dimanches d'octobre à février, la salle de sport de la Barre est ouverte de 14h à 18h et des parties de football y sont organisées avec les jeunes. Durant les vacances scolaires, la PJB accueille les jeunes du mardi au vendredi de 14h à 20h, et trois semaines en juillet de 16h à 21h, au Pré-des-Druides.

De plus, la PJB a organisé les activités suivantes :

- deux sorties à ski, tous âges confondus, pour donner suite aux demandes de plusieurs jeunes. Elles ont permis à 39 jeunes de skier aux Mosses et à 41 jeunes de profiter du ski à Leysin, accompagné·e·s par des éducateur·trice·s et des moniteur·trice·s ;
- un atelier-exposition Expose-toi, en mars. Dans le cadre d'une collaboration avec des artistes lausannois·e·s, une dizaine d'enfants de 8 à 13 ans ont pu mener avec un photographe et un graphiste des ateliers photos, découpage et collage au sein de la PJB. La deuxième étape a été de leur permettre de découvrir l'Ecole cantonale d'art de Lausanne et de participer à un atelier de lithographie. Enfin, une exposition a été organisée à la PJB, durant six semaines, entre avril et mai, avec tous les travaux réalisés par les enfants ;
- une rencontre entre les jeunes du quartier et six joueurs professionnels, dans le cadre de la campagne de communication Un club, un quartier du club de football du Lausanne-Sport. Le 1^{er} mai, des matchs de six contre six ont eu lieu sur le terrain du Pré-des-Druides. L'après-midi a été rythmé par les DJs et rappeurs du quartier. Toujours dans le cadre de cette collaboration, les jeunes de la PJB et leurs familles ont été invités au stade de la Pontaise à deux reprises. Deux éducateurs et deux moniteurs ont encadré une vingtaine de jeunes mineurs pour le match contre le FC Servette en avril. En mai, c'est contre le FC Schaffhouse qu'une quinzaine de jeunes ont été accompagnés au stade par l'équipe éducative ;
- deux sorties durant les vacances d'été, en plus de l'ouverture au Pré-des-Druides. La première, au lac de la Gruyère, où 13 enfants entre 8 et 15 ans ont pu découvrir les joies du paddle et du kayak, encadrés par deux éducateurs et deux moniteurs ; la deuxième au Signal de Bougy, où 13 enfants, entre 6 et 17 ans, ont pu tester leur agilité sur les différents parcours d'accrobranche, soutenus par une éducatrice, un éducateur et un moniteur.

Cette année, la PJB a également participé à trois rendez-vous de quartier : la fête des voisins, la fête de quartier et la fête de Noël.

Médiateur sportif

Le médiateur sportif a renforcé son rôle en termes de soutien aux pratiques sportives pour toutes et tous afin de couvrir les besoins de pratiques sportives récréatives au sein de la population lausannoise.

Des partenariats avec des associations se sont encore renforcés, ainsi qu'un soutien à la création de nouvelles associations essentiellement féminines. Les collaborations avec différents services communaux ou externes ont permis de voir émerger de nouveaux projets. Les réalisations 2019 sont les suivantes :

- coordination des ouvertures des salles de gymnastique hivernales, 26 semaines ;
- soutien aux pratiques spécifiques féminines ;
- mise en lien des sports urbains lors de la préparation du spectacle BodyCity dans le cadre des JOJ ;
- travail de collaboration sur le projet de parcours VTT dans le cadre du projet de parc naturel périurbain ;
- participation aux groupes de travail parcours santé de la ville, Global active city et Ville en santé.

Fonds de soutien pour les projets d'adolescent·e·s et de jeunes adultes

Douze projets différents, organisés pour et par des jeunes Lausannois·e·s, ont été présentés à la commission d'attribution composée de six jeunes, du directeur et de la secrétaire générale EJQ. Ces projets ont reçu une aide de CHF 20'646.-, pour des expositions de photos, des festivals de musique et de cinéma, et l'organisation du sommet du climat, entre autres.

CENTRE COMMUNAL POUR ADOLESCENT·E·S DE VALMONT (CPA)

La mission principale du centre est d'accueillir à tout moment, en vue d'une prise en charge éducative, des jeunes âgé·e·s de 14 à 18 ans, en milieu semi-fermé, dans le cadre des mesures protectionnelles ordonnées par l'autorité pénale (Tribunal des mineurs vaudois et d'autres cantons) ou par l'autorité civile (SPJ et services similaires d'autres cantons).

Fréquentation

Le taux d'occupation du CPA est en forte baisse par rapport à la moyenne des trois dernières années, ce qui confirme l'impact de l'augmentation spectaculaire des prises en charge de long terme pour des situations particulièrement complexes. Par ailleurs, l'incendie d'une chambre a provoqué la mise hors service durant de longs mois de tout un secteur d'hébergement.

Nombre de journées

	2016	2017	2018	2019
Total	4'561	4'593	4'190	3'183

Le CPA continue de développer son offre de prise en charge individuelle (sur mandat civil ou pénal) pour des jeunes très désaffilié·e·s socialement et pour lesquels le réseau institutionnel romand n'est pas nécessairement adapté. Des analyses et des réflexions sont en cours, conjointement avec l'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées, pour redéfinir les priorités d'accueil.

Le contrat de prestation avec le SPJ a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.

Sur le plan des relations extérieures, le CPA continue de participer à différentes recherches socio-éducatives et collabore activement aux prestations pédagogiques des écoles sociales.

SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR DE L'ENFANCE (SAJE)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- proposer et développer à Lausanne la politique d'accueil de jour de l'enfance dans le cadre d'une politique familiale urbaine
- garantir en tout temps la qualité des prestations fournies et en évaluer l'efficacité
- conduire, diriger et contrôler opérationnellement le réseau d'accueil de jour de Lausanne (Réseau-L) composé d'institutions pour l'enfance (IPE) qui comprend au 31 décembre 2019 :
 - 17 IPE municipales (16 centres de vie enfantine et un espace récréatif) pour 1'226 places (643 en 2000)
 - 36 IPE privées subventionnées pour 2'248 places (708 en 2000)
 - 3 structures privées non subventionnées pour 230 places
 - 25 IPE parascolaires Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) pour 2'320 places (800 en 2000)
 - 1 IPE d'accueil familial pour 85 accueillantes en milieu familial (AMF) et 280 places offertes
 - 10 halte-jeux pour 130 places
 - 11 centres aérés urbains pour 132 places
 - 1 accueil mixte de la Vallée de la jeunesse – 34 places
 - 8'500 enfants accueillis et plus de 1'800 collaborateur·trice·s

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
APEMS	140.17	137.78		
APEMS Beaulieu / Prélaz			34.70	31.78
APEMS Entrebois / Pierrefleur			26.98	26.65
APEMS Mont-Repos / Floréal			50.13	47.09
APEMS Sallaz / Côteau Fleuri			43.49	40.81
CVE Ancien-Stand	25.82	25.73	25.82	25.23
CVE Bellevaux	22.55	20.96	22.35	21.78
CVE Bergières	31.29	30.66	31.29	31.26
CVE Borde	16.95	16.10	16.95	15.75
CVE Bourdonnette	26.23	25.14	26.23	22.63
CVE Cité	20.05	20.25	20.05	19.10
CVE Colline	7.65	7.55	7.65	7.55
CVE des Diablerets	9.85	9.65	9.85	9.85
CVE Grangette	27.50	27.29	27.50	23.69
CVE Jardins de Prélaz	19.65	18.71	19.65	19.09
CVE Montelly	30.04	28.96	30.04	29.64
CVE Montoie	10.00	10.14	10.00	10.19
CVE Petit-Vennes	12.45	12.25	12.45	11.35
CVE Pool remplacement fixe	5.60	4.50	5.70	4.30
CVE Sallaz	6.30	6.00	6.30	6.15
CVE Valency	19.38	19.18	19.38	19.25
ER Grenette			3.42	2.53
Parascolaire - Chauderon			9.80	9.90
Pré-scolaire - Chauderon	9.92	10.15	14.78	8.70
Réfectoires scolaires - SAJE	2.44	2.18	2.29	2.17
SPE Chauderon	31.14	23.55	16.16	14.75
Total service	474.96	456.72	492.94	461.18

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019
Total service	+17.98

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
	n	ept	n	ept
APEMS	240	137.78		
APEMS Beaulieu / Prélaz			56	31.78
APEMS Entrebois / Pierrefleur			47	26.65
APEMS Mont-Repos / Floréal			84	47.09
APEMS Sallaz / Côteau Fleuri			69	40.81
CVE Ancien-Stand	36	25.73	35	25.23
CVE Bellevaux	29	20.96	29	21.78
CVE Bergières	44	30.66	45	31.26
CVE Borde	23	16.10	22	15.75
CVE Bourdonnette	34	25.14	29	22.63
CVE Cité	27	20.25	25	19.10
CVE Colline	10	7.55	10	7.55
CVE des Diablerets	14	9.65	14	9.85
CVE Grangette	38	27.29	32	23.69
CVE Jardins de Prélaz	27	18.71	28	19.09
CVE Montelly	37	28.96	39	29.64
CVE Montoie	14	10.14	14	10.19
CVE Petit-Vennes	17	12.25	16	11.35
CVE Pool remplacement fixe	6	4.50	6	4.30
CVE Sallaz	9	6.00	9	6.15
CVE Valency	25	19.18	26	19.25

ER Grenette			4	2.53
Parascolaire - Chauderon			13	9.90
Préscolaire - Chauderon	14	10.15	11	8.70
Réfectoires scolaires - SAJE	5	2.18	5	2.17
SPE Chauderon	29	23.55	18	14.75
Total service	678	456.72	686	461.18

Note: les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti·e·s

Unité administrative	31 décembre 2018	31 décembre 2019
	n	n
APEMS	5	5
CVE Ancien-Stand	1	1
CVE Bellevaux	3	3
CVE Bergières	6	6
CVE Borde	1	2
CVE Bourdonnette	1	0
CVE Cité	2	2
CVE des Diablerets	1	2
CVE Grangette	2	1
CVE Jardins de Prélaz	3	2
CVE Montelly	2	2
CVE Petit-Vennes	1	1
CVE Sallaz	2	2
CVE Valency	1	2
SPE Chauderon	2	2*
Total service	33	33

* dont 1 stagiaire MPC

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

	mouvements 2019	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	52	71
	sortant(s)	entrant(s)
Nombre de transfert(s)	0	0
Total service	52	71

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	
Décès	
Démission	34
Départ à la retraite	11
Fin de contrat	2
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement suppression poste	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	1
Licenciement fin droit trait. 24 mois	4
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
Total service	52

Personnel auxiliaire

En plus des 680 collaborateur·trice·s fixes, le SAJE gère plus de 500 auxiliaires.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

La demande en prestations ayant considérablement évolué ces dernières années et le soutien aux familles étant clairement affiché politiquement à la Ville de Lausanne, le SAJE a vu ses prestations, son personnel et ses missions se développer ces dix dernières années.

2019 c'est :

- l'ouverture de l'IPE de Bérée (44 places) par la fondation La Crèche de Lausanne ;
- l'ouverture de l'IPE des Falaises (41 places) par la Fondation La Pouponnière et l'Abri en collaboration avec le CHUV ;
- la municipalisation de l'IPE privée subventionnée de Minibulles (46 places) qui devient au 1^{er} janvier 2020 l'IPE de Grancy ;
- l'ouverture de 12 places supplémentaires par l'association Les Collonges ;
- l'ouverture de l'APEMS des Falaises (72 places) ;
- l'engagement de quatre directeur·trice·s parascolaires qui consolident l'état-major du secteur parascolaire ;
- l'ouverture de l'IPE de Marterey (41 places) par le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) en collaboration avec le Tribunal fédéral, l'entreprise Frontiers et l'Etat de Vaud ;
- les manifestations qui ont marqué les 20 ans des APEMS ;
- un appel d'offres pour la gestion des réfectoires secondaires (2'000 repas/jour et CHF 2'400'000.- par an) ;
- l'occasion pour la direction EJQ de redéfinir l'accueil de jour afin de le placer dans un avenir à long terme ;
- l'absence de l'adjoint au chef de service durant toute l'année.

RÉSEAU D'ACCUEIL DE JOUR DE L'ENFANCE DE LAUSANNE (RÉSEAU-L)

Tableau de bord au 31 décembre 2019

Pour rappel, il existe deux types de taux de couverture :

- taux de couverture I : nombre de places offertes (financées) rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population ;
- taux de couverture II (parfois appelé taux de recours) : nombre d'enfants accueillis rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population.

Les objectifs de la Municipalité pour cette législature sont :

- d'atteindre ou maintenir un taux de couverture II à plus de 50% pour l'accueil préscolaire dans les catégories d'accueil Nursery (4 mois à 30-36 mois) et Garderie (30-36 mois à 4 ans) ;
- de garantir un droit facultatif pendant toute la scolarité pour l'accueil parascolaire (article 63a de la Constitution du Canton de Vaud). Cet accueil est divisé en deux catégories : Parascolaire I (1-2P) et Parascolaire II (3-6P).

Taux de couverture en %

Taux de couverture I	2019	2018
Nursery	37	38
Garderie	48	48
Parascolaire I (1-2P)	39	39
Parascolaire II (3-6P)	47	47
Taux de couverture II	2019	2018
Nursery	54	55
Garderie	69	69
Parascolaire I (1-2P)	54	55
Parascolaire II (3-6P)	61	62

Entreprises partenaires

La tendance observée depuis 2017 d'un lent désengagement des entreprises partenaires au financement des places d'accueil conventionnées s'est inversée en 2019. La garderie du Valentin (22 places) a déménagé en août à la rue Marterey et offre 12 nouvelles places. A cette occasion, un double partenariat a été conclu avec une priorité d'accueil des enfants du personnel de l'entreprise Frontiers et du personnel et membres du Tribunal fédéral.

Enfin, le renouvellement des mandats de prestations (anciennement convention de subventionnement) et de financement des places d'accueil au sein des structures privées subventionnées a été l'occasion d'affermir les liens avec les entreprises partenaires.

Santé, sécurité au travail

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) et les risques psychosociaux (RPS) constituent un défi important pour la protection de la santé en entreprise. Pourtant, le secteur de l'enfance, de manière générale, a longtemps été négligé par les démarches de prévention des TMS et RPS.

Le programme de préservation de la santé des professionnel·le·s de l'enfance de la Ville de Lausanne, en vigueur depuis 2013, est fondé sur une approche *bottom up* (de la base vers le haut), visant à construire les pistes de solutions en réflexion participative, dans une perspective d'augmentation de la marge de manœuvre des déterminants de la santé. Suite à l'identification des problématiques de santé des TMS et RPS, les professionnel·le·s de l'enfance, par l'intermédiaire des référent·e·s santé et de la direction de chaque IPE, peuvent agir sur leurs pratiques professionnelles et ainsi réduire les contraintes de santé au travail.

L'année 2019 a poursuivi sa réflexion sur les RPS qui peuvent être décrits comme : fatigue excessive de fin de journée, stress, burnout, état dépressif.

L'origine d'une atteinte RPS découle de difficultés qui peuvent être présentes au niveau de l'organisation du travail, de la cognition voire de l'aspect physique lié au travail. A ce stade, le management doit aussi être analysé pour permettre de dénouer certaines situations. Les référent·e·s santé et les directions des lieux d'accueil, accompagnés de la cheffe du secteur préscolaire et de l'ergonome en charge du programme, ont ainsi décortiqué des situations à risques RPS de bas en haut et vice-versa.

La traditionnelle Semaine santé instaurée dans les centres de vie infantine (CVE) a pris de nouveaux contours en 2019 puisqu'elle a travaillé sur la notion Bô travail qui sera alors approchée de manière différente dans chaque CVE en 2020.

De plus, le programme existant a été ouvert aux institutions privées subventionnées car des professionnel·le·s de l'enfance s'y investissent avec intérêt de manière volontaire.

3° reconnaissance du Réseau-L par la Fondation pour l'accueil de jours des enfants (FAJE)

Le processus de reconnaissance permet d'établir, en principe tous les cinq ans, que les réseaux d'accueil remplissent les exigences minimales fixées par la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et les critères de fonctionnement de la FAJE. Chaque nouveau processus de reconnaissance fait l'objet d'une définition des objectifs impartis aux réseaux et des critères de subventionnement. Les six points suivants ont fait l'objet d'une analyse par la FAJE :

- types d'accueil, au minimum préscolaire – parascolaire – accueil familial et lieux en temps d'ouverture restreint ;
- plan de développement en regard des recommandations de la FAJE sur l'atteinte de taux de couverture et de taux d'occupation ;
- politique tarifaire (définition, coût moyen par prestation, accessibilité financière) ;
- critères en cas d'insuffisance de places d'accueil ;
- tenue d'une liste d'attente centralisée ;
- personnel en formation (nouveau dispositif de subvention pour personnel en formation certifiante).

Le processus de renouvellement de reconnaissance a été l'occasion d'élaborer et de mettre à jour divers documents communs aux membres du Réseau-L comme la charte, la procédure d'attribution des places d'accueil et les directives aux parents, les missions des structures, etc. Suite à la mise à jour de la charte du Réseau-L en début d'année, tous les membres ont renouvelé leur adhésion en janvier 2019 puis signé, durant l'année, les mandats de prestations spécifiques à leur institution pour la mise en œuvre de la charte du Réseau-L.

Le 4 décembre 2019, la FAJE et le Réseau-L ont signé une nouvelle convention de subventionnement pour la période 2020 à 2025.

Au niveau politique

- la Municipalité a adopté le rapport-préavis N°2019/42 « *Bilan et perspectives du plan d'action pour une restauration collective (RCD) municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale (plan RCD)* » ;
- en mai 2019, le Conseil communal renvoyait pour étude et rapport le postulat de Mme Paola Richard-De Paolis « *20 ans d'APEMS, nous avons la quantité, quid de la qualité ?* » ;
- en janvier 2019, le Conseil communal renvoyait à une commission le postulat de M. Benoît Gaillard « *Objectif 100% pour un plan d'investissement et de développement de l'accueil de jour des enfants à Lausanne en vue d'atteindre la couverture complète des besoins* » ;
- au 1^{er} août 2019, l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP) rendait opérationnel un nouveau cadre de référence et référentiel de compétences pour l'accueil parascolaire.

Commission consultative extra-parlementaire de la petite enfance

La commission ne s'est pas réunie en 2019.

Domaine support

- iCare.mobile

La phase pilote de la mise à disposition d'appareils mobiles au sein des APEMS a abouti. La gestion numérique et mobile des présences des enfants permet une meilleure efficacité administrative de la saisie des contrats jusqu'à la facturation. Le déploiement sur l'ensemble des APEMS se fera au cours de l'année 2020.

- Publimentu II

Une nouvelle mouture de l'application de publication des menus des enfants du Réseau-L a été développée afin de mieux s'accorder avec les outils informatiques récents, notamment par une interface web réactive.

- Projets en cours

Plusieurs projets ont été lancés et devraient améliorer à l'avenir la gestion du service, notamment une application pour le suivi des budgets et comptes des structures d'accueil. Il permettra à terme une simplification des échanges de documents ainsi qu'un meilleur suivi et pilotage du réseau.

SECTEURS MIXTE PRÉSCOLAIRE ET PARASCOLAIRE COLLECTIF (1 ET 2P)

Ressources humaines (RH)

Au sein du domaine RH, un important travail de cohérence et d'harmonisation a été effectué afin de répondre aux attentes liées à l'audit du SAJE par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne et pour garantir des réponses coordonnées auprès des IPE.

L'équipe qui compose le domaine s'investit pour répondre aux attentes du Service du personnel, de l'Unité santé et sécurité au travail et pour soutenir les directions des CVE dans leurs responsabilités. Malgré son effectif restreint au vu du nombre d'ept concerné, la qualité du travail effectué est à relever.

Le travail a porté sur :

- la gestion des heures du personnel des CVE (directions, administration, équipes éducatives et logistiques);
- l'instauration de rencontres RH afin de partager sur les pratiques des un·e·s et des autres pour les rendre transparentes et explicites;
- la mise en place de procédures diverses afin d'en rendre les processus explicites;
- une gestion coordonnée des personnes en formation certifiante (apprenti·e·s et étudiant·e·s).

Principales causes d'absences du personnel

Causes	Ancien-Stand	Belleveaux	Berrières	Bourdonnette	Borde
Maladie avec certificat	2'462.09	5'084.31	4'366.55	2'894.93	3'938.60
Maladie sans certificat	312.35	659.23	403.00	397.64	396.51
Enfant malade	134.90	96.49	155.90	72.19	97.04
Accident	576.86	790.49	603.76	604.00	404.52
Formation	605.45	285.44	227.24	694.00	528.85
Maternité	707.60	0	1'804.08	652.42	0
Congé non payé	0	0	903.12	84.00	1'036.48
Total en heures	4'799.25	6'915.96	8'463.65	5'399.18	6'402.00
Total en ept	2.30	3.32	4.06	2.59	3.07

Causes	Cité	Colline	Diablerets	Grangette	J. Prélaz
Maladie avec certificat	3'173.64	1'612.98	2'119.77	6'455.01	2'025.83
Maladie sans certificat	269.80	30.24	246.29	352.54	625.14
Enfant malade	152.33	129.38	89.78	237.52	156.54
Accident	172.48	128.00	288.00	703.89	250.06
Formation	249.20	28.00	176.40	674.88	232.03
Maternité	1'556.56	931.12	646.24	1'145.48	300.48
Congé non payé	251.60	408.00	121.36	363.42	421.36
Total en heures	5'825.61	3'267.72	3'687.84	9'932.74	4'011.44
Total en ept	2.80	1.57	1.77	4.77	1.92

Causes	Montelly	Montoie	Sallaz	Petit-Vennes	Valency
Maladie avec certificat	1'944.35	898.74	259.44	2'627.63	1'904.06
Maladie sans certificat	415.01	209.07	65.59	161.60	411.85
Enfant malade	293.14	14.34	33.36	109.21	45.50
Accident	384.96	227.68	38.24	225.36	122.74
Formation	178.07	206.73	86.32	76.00	385.56
Maternité	441.84	21.05	0	2'475.28	0
Congé non payé	576.48	0	0	1'296.96	0
Total en heures	4'233.85	1'577.61	482.95	6'972.04	2'869.71
Total en ept	2.03	0.75	0.23	3.35	1.37

Causes	Pool de remplacement
Maladie avec certificat	428.35
Maladie sans certificat	133.40
Enfant malade	4.48
Accident	0
Formation	0
Maternité	0
Congé non payé	0
Total en heures	566.23
Total en ept	0.27

Recrutement

	Offres spontanées	Mises au concours Annonces	Mises au concours Dossiers reçus	Total dossiers reçus
	296	7	506	802

Le SAJE a accueilli 95 stagiaires au sein de ses structures, dont 38 en préalable, 18 en 1^{re} année de formation, 21 en 2^e année de formation et 18 en 3^e année de formation. Le service a également accueilli 33 apprenti·e·s, dont 28 apprenti·e·s assistant·e·s socio-éducatifs (ASE), 3 apprentis cuisiniers et 2 apprenti·e·s employé·e de commerce.

En termes de développement des compétences, le personnel du secteur préscolaire a participé à 17 formations de plus de jours (2018 : 28) et 269 formations de 0 à 5 jours (2018 : 266).

Les enfants dessinent l'avenir – journée d'actions du 16 novembre 2019

La journée du 16 novembre a symbolisé la campagne nationale Les enfants dessinent l'avenir, lancée par Pro Enfance et soutenue par les fondations Pro Juventute, a:primo, Pro Familia suisse et Kibe Suisse. Son but est d'inciter la rédaction d'un article constitutionnel sur l'accueil des enfants de 0-12 ans, demandant plus d'investissements dans l'encouragement et l'accueil des enfants dès la naissance, avec des politiques publiques efficaces et cohérentes.

Il s'agirait de mieux planifier l'offre d'accueil (crèches, parascolaire, accueil familial de jour, etc.) et les programmes d'encouragement (offres éducatives pour les enfants, soutien aux familles sur le plan de la santé, de l'éducation et du social, consultations parents-enfants, etc.).

C'est en collaboration avec Pro Enfance, plusieurs organisations et le secteur préscolaire que l'organisation de la mobilisation du 16 novembre a été coordonnée.

Le 16 novembre a eu lieu le colloque Pour une politique publique cohérente en matière d'encouragement et d'accueil de l'enfance, une manifestation sur l'esplanade de Montbenon, un cortège menant à une urne prête à recevoir les réponses des personnes intéressées par la question L'enfant est une ressource pour notre société ! Quelles sont les responsabilités des pouvoirs publics ?

Lausanne étant la ville hôte de cette manifestation, le SAJE s'est investi pour y participer et solliciter les professionnel·le·s des secteurs pré et parascolaire à la promouvoir auprès des parents.

Grâce à l'engagement de toutes et tous, cette journée a été couronnée de succès.

Vie Institutionnelle

Les IPE préscolaires du Réseau-L accueillent les enfants avec respect et bienveillance, tout en relevant les nouveaux défis sociétaux qui se présentent, comme par exemple :

- une instabilité, mobilité dans les contrats convenus par les familles avec les IPE car de fréquents changements sont demandés, ce qui occasionne une organisation fine de la dotation de l'IPE ;
- l'accueil d'enfants évoluant dans des nouveaux modèles familiaux (homoparentalité, recompositions multiples, etc.) ;
- une augmentation significative de procédures judiciaires pour lesquelles les IPE sont sollicités ;
- une précarité grandissante mettant en péril la protection de l'enfant ;
- une insécurité éducative déstabilisant certaines familles plus fragiles et moins outillées ;
- un accroissement marqué du nombre d'enfants nécessitant un accompagnement singulier pour cause de besoins spéciaux, et cela dans tous les groupes d'âge.

Cellule socio-éducative

La reconnaissance, par les professionnel·le·s des IPE, du sens et de l'utilité de la cellule socio-éducative ne faiblit pas. Les collaboratrices sont appelées à travailler avec les équipes et les directions sur de multiples situations rencontrées au sein des structures. Il s'agit, entre autres, de problématiques familiales, sociales, pédagogiques, managériales pour lesquelles des accompagnements individuels et/ou d'équipe sont proposés.

Afin de renforcer les compétences et connaissances des personnes, les collaboratrices de la cellule socio-éducative ont également à cœur de mettre en place divers moments de réflexion et d'échanges sur des thématiques rencontrées au sein des IPE.

De plus, la cellule socio-éducative mène à bien les trois projets spécifiques, soit :

- le Ticket découverte : une démarche de formation continue, permettant à toute personne intéressée de préparer, passer une journée d'observation dans une autre IPE préscolaire, puis d'en faire le bilan ;
- le Renfort cellule, qui permet l'octroi ponctuel de personnel supplémentaire en cas d'accueil d'enfants aux prises avec diverses difficultés de comportement et/ou d'intégration. Au service des équipes éducatives et des missions, cette prestation offre un filet de sécurité à tous les enfants accueillis simultanément ;
- les Après-midis de la navigation, des moments spécifiques, considérés comme de la formation continue et proposés aux personnes intéressées pour échanger et partager leurs expériences et pratiques sur un sujet précis en lien avec le travail dans une IPE.

Pool remplacement

En 2016, la Municipalité acceptait de créer un 14^e CVE municipal fictif équipé de 10 ept afin de pallier le lancinant problème des remplacements du personnel éducatif dans les CVE municipaux et de répondre aux exigences légales en termes de ratio personnel – enfants (normes édictées dans les Directives pour l'accueil collectif de jour des enfants, en respect de la loi sur l'accueil de jour des enfants du 20 juin 2006).

Le pool s'est donc mis en place, à titre expérimental, dès le 2^e semestre 2017. Actuellement le pool répond à un trop faible pourcentage de demandes et des questionnements se posent quant à sa pertinence et à sa viabilité dans ces conditions.

Une déontologie des professionnel-le-s de l'enfance du Réseau-L

La brochure dont il est question est la deuxième édition d'un document élaboré en 2001 par des professionnel-le-s de l'enfance et le SAJE.

Avec la création du Réseau-L, cette déontologie fait aujourd'hui partie, à son article VIII /18, de la charte qui relie les institutions pour l'enfance avec la Commune de Lausanne.

Pour sa deuxième édition, un groupe de travail – composé de directrices, d'adjointes de direction, d'éducatrices et d'assistantes socio-éducatives – s'est réuni afin de proposer un nouvel élan à cette démarche de recherche de qualité pour les IPE du Réseau-L.

La brochure clarifie les droits, devoirs et limites des professionnel-le-s de l'enfance. Elle a été conçue comme un outil de référence balisant les responsabilités des professionnel-le-s, tout en leur permettant de questionner leur pratique.

Pour que la thématique déontologie reste vive et vivante au sein des équipes éducatives, elle est proposée sous forme d'une mallette contenant la brochure, une bibliographie, une liste de citations choisies et le jeu « Chaussethic », inventé à cette occasion. Le 3 décembre, une cinquantaine de collaborateur-trice-s, dont le chef de service et le conseiller municipal en charge de la direction EJQ, se sont osés à jouer une partie, dans le cadre de la journée de lancement organisée à cette occasion.

Espace récréatif (ER) de la Grenette

L'ER de la Grenette a pris ses quartiers dans ses nouveaux locaux, pensés et organisés selon le projet prévu pour ses missions. Cette installation lui assure une pérennité lui permettant d'envisager un futur stable et de construire des projets. La fréquentation du lieu ne désemplit pas puisqu'en 2019, 22'626 présences d'enfants ont été enregistrées.

En plus d'y être parfois confiés pour quelques heures, les enfants y viennent soit accompagnés de leurs parents, soit d'un proche ou avec le personnel éducatif de l'IPE qu'ils fréquentent.

Avant son ouverture annualisée, des inquiétudes se posaient quant à la fréquentation de l'ER de la Grenette durant les mois d'hiver. Celles-ci ont rapidement été abandonnées puisque, par exemple, le mois de novembre 2019 a enregistré le passage de 2'147 enfants.

Au-delà de ces considérations chiffrées, l'ER de la Grenette apporte un souffle aux familles qui apprécient s'y retrouver, se rencontrer, échanger et voir leurs enfants évoluer dans un environnement adapté qui leur propose des activités ajustées, porteuses de valeurs liées au développement durable.

Généralisant des liens sociaux multiples, l'ER de la Grenette, par son succès grandissant, démontre combien son identité ouverte, accessible et généreuse répond aux aspirations des petit-e-s et des grand-e-s.

Statistiques annuelles – 2019

Mois	Nbre enfants	Mois	Nbre enfants
Janvier (14 au 31)	1'131	Juillet	2'247
Février	1'722	Août	2'649
Mars	1'657	Septembre (fermeture d'une semaine pour BD-FIL)	1'896
Avril	1'789	Octobre	2'543
Mai	1'953	Novembre	2'147
Juin	1'841	Décembre (1 ^{er} au 24)	1'051

Perturbateurs endocriniens

Sous l'impulsion de la direction du Logement, de l'environnement et de l'architecture, le SAJE a collaboré activement pour le développement du projet Perturbateurs endocriniens : de la sensibilisation à l'action.

Les CVE municipaux de la Borde et de Valency se sont engagés comme lieux pilotes.

Une présentation de la démarche auprès des IPE préscolaires a été proposée. La brochure et les affiches réalisées à cette occasion sont très appréciées des IPE qui n'hésitent pas à les promouvoir auprès des familles.

L'action sur ce sujet rencontre un intérêt marqué pour cheminer dans cette réflexion indispensable à la santé des enfants d'aujourd'hui.

Liens avec les IPE préscolaires privées subventionnées

Comme chaque année, les IPE préscolaires privées subventionnées et municipales sont conviées à des rencontres mensuelles, appelées équIPEe. Ces séances, coordonnées et animées par la cheffe du secteur préscolaire abordent diverses problématiques liées à l'activité professionnelle.

Projets de socialisation et prévention

On le sait aujourd'hui, le critère de conciliation de la vie familiale avec la vie professionnelle est déterminant pour l'octroi d'une place d'accueil. Ainsi, bon nombre d'enfants dont les parents souhaitent les placer pour des raisons de socialisation ou prévention sont actuellement sur la liste d'attente centralisée (LAC). Ces demandes sont également souvent corrélées avec le soutien d'un travailleur social ou du milieu médical.

Soucieux de prendre en compte les indéniables avantages d'une éducation précoce, plusieurs lieux d'accueil ont développé des prestations spécifiques, répondant à ces besoins :

- au CVE de Bellevaux: le jardin de Bellevaux accueille 10 enfants âgés entre 2 ans et demi et 4 à 5 ans. Des places sont accordées à des enfants en situation de handicaps ou nécessitant des besoins spéciaux;
- au CVE de la Bourdonnette: une prestation de type jardin d'enfants est offerte les matins afin d'y accueillir des enfants allophones;
- au CVE de Montoie: un accueil parents-enfants est organisé afin de soutenir les familles dans leur cheminement éducatif;
- au CVE de la Grangette: un accueil ouvert du type de l'ER de la Grenette a vu le jour.

En espérant que la prochaine migration progressive des écoliers 1 et 2 P actuellement accueillis au sein du secteur préscolaire vers le secteur parascolaire, permettra l'essor de divers projets singuliers, portant ces missions d'inclusions et d'éducation.

A propos des CVE municipaux

Après quelques années tourmentées suite à plusieurs absences de longue durée de directeur·trice·s de CVE municipaux, une forme de stabilité est de retour.

Certains lieux nécessitent toutefois, pour différentes raisons, une présence et un soutien accrus:

- le CVE de Bellevaux fonctionne depuis plusieurs mois avec une direction ad interim pour cause d'absence de longue durée de sa directrice;
- le CVE de Valency est en passe de subir une rénovation d'envergure qui nécessitera l'installation des enfants dans un autre endroit pour une durée de deux ans environ;
- les CVE de Montelly, des Bergières et de Bellevaux devront également envisager de lourds travaux d'entretien de leurs bâtiments;
- un secteur du CVE des Jardins de Prélaz a subi une inondation et a déménagé durant trois mois dans les locaux de l'Etoile, dépendant de la Fondation Clémence et accueillant une unité d'accueil temporaire pour les personnes âgées du quartier. De jolies collaborations intergénérationnelles ont ainsi pu être mises en place;
- l'intégration pour 2020 du CVE de Grancy puisque lors de son assemblée générale ordinaire, l'association Minibulles a voté, puis demandé la municipalisation de cette structure. Si l'année 2020 voit sa concrétisation, 2019 a été consacrée à sa préparation;
- le CVE de la Grangette a mis en place une réorganisation conséquente afin de répondre aux besoins spécifiques de la population du quartier.

Outre de proposer un soutien à ces IPE actrices d'un tissage social au sein des quartiers, ces rencontres favorisent une coordination bienvenue entre chacune d'elles.

Ainsi, l'invitation des responsables de l'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE) du Canton de Vaud, a permis une mise à plat des questions et préoccupations rencontrées par ces institutions sur le terrain, et notamment en ce qui concerne l'application et le respect du cadre de référence.

Haltes-jeux subventionnées

Les dix haltes-jeux privées subventionnées du Réseau-L totalisent une offre de 127 places à temps d'ouverture restreint (TOR). Ce sont près de 250 familles qui fréquentent chaque semaine durant les périodes scolaires de manière régulière et/ou occasionnelle une halte-jeux de quartier. Fonctionnant sur un mode associatif, les membres des comités et les éducatrices responsables de ces lieux s'investissent remarquablement pour faire perdurer ce type d'accueil qui ne pourrait fonctionner sans une forte implication bénévole des parents.

Le nouveau dispositif de subventionnement de la FAJE, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019, reconnaît pleinement la complémentarité des lieux TOR avec les garderies. Le subventionnement est intensifié avec la prise en compte du nombre d'heures, de semaines d'ouverture, de la taille de la structure et enfin par le versement d'un montant forfaitaire par accueil d'urgence.

L'OAJE a édicté de nouvelles directives et un cadre de référence spécifiques aux haltes-jeux et aux jardins d'enfants. Entrés en vigueur au 1^{er} août 2019, ils précisent les normes et le statut du personnel en charge d'enfants et renforcent le taux de direction pédagogique. Ces directives sont cependant incompatibles avec le fonctionnement actuel de certaines haltes-jeux dont l'équipe éducative comprend des parents de tournus et/ou des membres du comité bénévole. Un groupe de travail s'est réuni, sous la houlette de la cellule socio-éducative, afin de clarifier les rôles et fonctions des parents de tournus en vue de maintenir le mode de fonctionnement actuel avec un fort engagement parental.

Durant l'année 2019, le tiers des 10 haltes-jeux de quartier a changé de direction avec deux départs à la retraite et une réorientation vers les lieux d'ouverture élargie, après 20 années au sein de la même halte-jeux.

Grève des femmes – journée du 14 juin 2019

Cette journée de mobilisation féminine et féministe a bien évidemment pris sa place au sein du secteur préscolaire, compte tenu de la majorité de femmes qui y travaillent d'une part, et par ses missions de lutte contre toute forme de discrimination d'autre part. Une bonne partie des IPE préscolaires s'y sont donc engagées, proposant diverses actions au sein de leur structure.

Ensuite, de nombreuses collaboratrices ont alors pris part à la manifestation qui a suivi alors que des éducateurs ont assuré les permanences organisées.

Culture en herbe

Un projet est conçu et mené en collaboration avec le secteur préscolaire du SAJE, le Musée de design et des arts appliqués contemporains (MUDAC), ANIMATOU – festival international des films d’animation et le Centre de ressources en éducation de l’enfance (CREDE).

Les semaines précédant Noël, le MUDAC a proposé des projections d’un programme, élaboré par ANIMATOU, de courts métrages, abordant diverses questions de société et grands thèmes de la vie, à l’attention des enfants des CVE, âgés entre 3 et 7 ans.

Un après-midi d’échange a été proposé par le CREDE aux professionnel·le·s des CVE qui se sont engagé·e·s dans ce projet, afin d’accompagner les enfants dans une dimension pédagogique liée au thème mais également au support médiatique.

En 2019, 400 enfants ont profité de cette aventure.

SECTEUR PARASCOLAIRE COLLECTIF (1P À 6P)

Ressources humaines

Principales causes d’absences du personnel

	APEMS des sites de Mon-Repos et Floréal	APEMS des sites d’Entre-Bois et Pierrefleur	APEMS des sites de Beaulieu et Prélaz	APEMS des sites de la Sallaz et CoteauFleuri
Maladie avec certificat	6’111	2’835	4’384	2’931
Maladie sans certificat	384	260	246	435
Enfant malade	99	115	54	144
Accident	435	380	802	27
Maternité	1’781	331	0	731
Total en heures	8’810	3’921	5’486	4’268
Total en ept	4.23	1.88	2.64	2.05

Recrutement

	Offres spontanées	Mises au concours Annonces	Mises au concours Dossiers reçus	Total dossiers reçus
	564	5	103	667

Le secteur APEMS a soutenu la formation pratique de :

- 3 apprentis CFC ASE ;
- 1 apprenti cuisinier dual ;
- 2 responsables en formation post-grade de gestion d’équipe niveau Certificate of Advanced Studies (CAS) ;
- 2 responsables en formation post-grade du Brevet fédéral de responsable d’équipe ;
- 1 responsable en formation Diplomas of Advanced Studies (DAS) en gestion d’institutions sociales ;
- 8 auxiliaires formation au Centre d’entraînement aux méthodes d’éducation active (CEMEA) ;
- 1 civiliste.

Parascolaire

Une année importante pour le secteur parascolaire qui fêtait ses 20 ans d’existence ; deux décennies au service des enfants scolarisés sur le territoire lausannois. Si, en 1998-1999 le secteur comptait 450 enfants inscrits, on peut avancer le chiffre de 3’000 enfants inscrits en 2019 dans les différentes structures lausannoises.

L’évolution de notre société ainsi que la volonté politique de la Ville de Lausanne de garantir une place d’accueil à chaque enfant ont été les moteurs d’une perpétuelle adaptation conceptuelle de ce secteur éducatif. Un secteur qui s’est professionnalisé tout au long de ces 20 ans et qui compte actuellement deux tiers de gens formés.

Le secteur cette volonté de formation en permettant une meilleure accessibilité aux différentes formations autant à l’interne du service qu’à l’externe.

Un autre grand tournant dans la gestion du secteur est l’engagement de quatre directions qui se sont réparties les APEMS par établissements scolaires.

Quatre sites ont ainsi été créés, à savoir :

- Sallaz et Coteau-Fleuri ;
- Mon-Repos et Floréal ;
- Entre-Bois et Pierrefleur ;
- Beaulieu et Prélaz.

Ayant atteint les limites d’une direction de proximité avec pas moins de 30 responsables à gérer, il était temps d’offrir au secteur des ressources managériales et pédagogiques. Un travail de longue haleine a été mené par le chef de service et la cheffe du secteur parascolaire dans le but de mener à terme cette demande novatrice qui a permis de créer un nouveau statut de directeur·trice parascolaire, et qui n’existait pas jusqu’alors.

Une fois obtenu l’accord de la Municipalité, le SAJE a engagé deux directrices et deux directeurs qui sont entrés en fonction en avril et mai.

Événements marquants

Comme déjà relevé, 2019 a été marquée par les célébrations des 20 ans d'existence du secteur parascolaire lausannois. De multiples événements ont été organisés par, pour et en collaboration avec les enfants, les professionnel·le·s et les divers partenaires et nous pouvons affirmer que le succès et la joie ont été au rendez-vous. En dehors des prestations courantes d'accueil, près de 3'000 enfants et les équipes des 25 APEMS ont imaginé, construit et partagé :

- Lipdub (clip vidéo) sous le signe de la musique et la joie de vivre ensemble, à l'APEMS du Centre pluriculturel et social d'Ouchy ;
- Les sirops du jardin, concoctés et savourés par l'APEMS de Montriond pour le quartier ;
- Les ateliers de dialogue philosophique, dans le cadre du projet Dialoguer, c'est la base, avec la fondation SEVE (11 APEMS et 160 enfants participants) ;
- le tournoi de foot APEMSSISSIMA sous le signe de la promotion de cette discipline auprès des filles ;
- la course Courir pour le plaisir, dans le cadre des 20KM de Lausanne, avec 120 enfants de 6 APEMS ;
- les deux Apemstival, des fêtes géantes avec les enfants, les familles et les représentant·e·s des quartiers, organisés par 6 APEMS ;
- les deux concerts des Petits Chanteurs à la Gueule de Bois pour plus de 600 enfants et les adultes accompagnants.

Les professionnel·le·s et leurs responsables ont également bénéficié d'événements de formation et réflexion extraordinaires, en signe de reconnaissance du service pour la qualité du travail accompli tout au long de ces 20 ans :

- trois jours sous le signe de la pédagogie, animés par des personnalités marquantes du domaine social tels Laurent Ott, Yves Loetscher et Guy Hardy ;
- la journée d'études Inclusion et accueil parascolaire en APEMS, qui a réuni pour la première fois autour de cette thématique l'EESP et la HEP-VD et accueilli plus de 200 personnes ;
- le voyage d'études en banlieue parisienne d'un groupe de neuf vaillant·e·s responsables d'APEMS, pour une expérience d'immersion en pédagogie sociale, dans l'association Intermèdes-Robinson fondée par Laurent Ott.

Chantiers en cours

En collaboration avec divers bureaux d'architecture, le secteur parascolaire gère l'avancée de six nouveaux chantiers. Les ouvertures de ces nouveaux espaces pour les enfants s'échelonnent entre les prochaines rentrées scolaires 2020 et 2023. Ces nouvelles structures permettront de répondre aux besoins toujours croissants des familles et du futur accueil des 1-2P dans les structures parascolaires.

Le dernier né des APEMS est l'APEMS des Falaises. L'année 2019 a vu fleurir la nouvelle structure parascolaire ouverte à la rentrée d'août. Ce magnifique espace est dédié aux enfants scolarisés dans le quartier de la Sallaz. Il a été conçu pour accueillir jusqu'à 72 enfants et s'inscrit dans un tout nouvel espace d'habitation qui a vu s'installer de multiples familles tout au long de l'année. C'est une richesse pour elles de pouvoir concilier vie familiale et professionnelle, en ayant au pied des bâtiments cette structure d'accueil, qui favorise l'autonomie des enfants et leurs déplacements aisés au sein de leur quartier, entre école, maison et lieu de vie extra-scolaire.

Formation à l'interne du secteur parascolaire

La formation des équipes éducatives des APEMS a été à l'honneur. Un premier véritable dispositif de formation interne a vu le jour, proposant une offre de formation continue accessible gratuitement dont l'objectif majeur était de stimuler le renforcement des compétences professionnelles de l'ensemble du personnel éducatif fixe. Les formules proposées visent la création de communautés de pratique, favorisant ainsi le transfert et la mutualisation des savoirs entre pairs pour une qualité de l'accueil des enfants en développement constant.

Plan de développement du secteur APEMS

La rentrée scolaire a vu une très légère baisse globale de 0.36% soit 3'054 enfants inscrits.

Penser autrement la prestation de midi – pour offrir une réelle pause aux enfants

Une démarche nouvelle pédagogique a été menée par l'équipe éducative de l'APEMS de Béthusy, guidée par leur responsable et soutenue par l'unité de ressource pédagogique du secteur parascolaire, afin de repenser la pause de midi. Durant celle-ci, les enfants ont la possibilité de choisir s'ils souhaitent manger immédiatement après la sortie de l'école ou de prendre d'abord le temps de jouer dans les salles, dans la cour, avec ou sans les camarades, sous la supervision d'un adulte.

Oser changer de posture, se dégager de certaines représentations, changer de système, sortir de sa zone de confort, repenser l'autorité, les relations entre enfants et adultes et oser revoir son propre positionnement en lien avec la nourriture et le rythme des enfants. La convivialité est le maître mot où manger redevient un plaisir, un plus, non une obligation.

Depuis la mise en place du dispositif, d'autres professionnel·le·s des APEMS se sont vivement intéressés à cette pédagogie grâce à de multiples échanges entre gens du terrain. Les visites entre APEMS se sont multipliées et des changements sont intervenus dans d'autres APEMS de la Ville et des alentours. Ces nouvelles perspectives d'offrir une prestation de midi à la mesure des enfants ne peuvent qu'ouvrir l'appétit et mettre l'eau à la bouche pour s'adapter continuellement aux besoins des enfants.

Concept 360° en milieu scolaire : lien étroit avec le secteur parascolaire

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture invite les établissements scolaires du canton de Vaud, à la mise en œuvre d'un Concept 360°. Ce projet implique la collaboration étroite entre les différents professionnel-le-s qui contribuent à enrichir les pratiques et favorise ainsi une recherche de mesures adéquates en lien avec la diversité des enfants accueillis conjointement dans les écoles et les structures d'accueil.

La collaboration entre le SAJE et le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) de la Direction générale de l'enseignement obligatoire est souhaitée en poursuivant l'objectif d'une vision à 360° élargie, pour une éducation inclusive. C'est la garantie d'une bonne coordination du projet menée entre les établissements scolaires et les structures parascolaires de la Ville de Lausanne.

L'APEMS des Aubépines a accueilli pendant de nombreuses années les enfants issus de classes d'enseignement spécialisé (COES) de l'Etablissement de Beaulieu. Une recherche-action d'une durée d'un an effectuée à l'APEMS des Aubépines par deux chercheurs à la HEP de Lausanne a mis l'accent sur la nécessité de revisiter régulièrement les pratiques pédagogiques favorables à l'accueil bienveillant de l'enfant qui a des besoins spécifiques, pour qu'il puisse bien vivre son inclusion en collectivité.

Depuis la rentrée d'août, les COES ont été déplacées dans deux nouveaux établissements primaires : Prélaz et Coteau-Fleuri.

C'est l'occasion de poursuivre l'accueil des enfants qui ont des besoins spécifiques à l'APEMS de Prélaz et à l'APEMS de Coteau-Fleuri et de continuer sans cesse d'impliquer les professionnel-le-s à l'adaptation des dispositifs, de pratiques pédagogiques au service de la diversité des enfants.

POLITIQUE FAMILIALE – RÉFECTOIRES – GRANDIR

Bureau lausannois pour les familles (BLF)

La Journée internationale des familles, fixée par l'ONU en 1993, donne l'occasion chaque 15 mai de mieux faire connaître le rôle des familles, leurs besoins et leur contribution à la vie en société. C'est l'occasion pour le BLF de soutenir et d'accompagner des projets en faveur des familles. A cette occasion, deux événements se sont déroulés :

- **Je pimpe mon vélo** : le quartier de Bellevaux a été animé par un défilé de trottinettes, poussettes et vélos customisés. Un défilé avec des musicien-ne-s s'est organisé et des prix ont été décernés par un groupe d'enfants aux plus créatifs ;
- **Circuit urbain** : la place du Tunnel a été partiellement fermée aux voitures. Un circuit urbain et forestier mettait en pratique des activités d'agilité et d'équilibre en utilisant les aménagements existants (bancs, chemin forestier, trottoirs, bacs à fleurs, etc.). En collaboration avec Planète Bleue, garderie d'intégration, un parcours outdoor de psychomotricité a été organisé pour encourager les déplacements en ville avec les jeunes.

Le BLF a été invité et a tenu un stand à l'occasion des événements suivants :

- un arbre, un enfant – Service des parcs et domaines ;
- accueil des nouveaux habitants – Secrétariat municipal ;
- soirée d'informations destinée aux parents des futur-e-s élèves 1P – Service des écoles primaires et secondaires.

Les rencontres du BLF

Les associations et institutions publiques et parapubliques ainsi que les répondant-e-s familles de l'administration communale, réunis sous le vocable Plateformes Familles, se sont rencontrés à deux reprises :

- la visite de la Centrale alimentaire de la région lausannoise a intéressé près de 50 personnes. A la suite de la présentation de cette offre, une table ronde était organisée pour échanger sur les enjeux d'une alimentation de proximité et équilibrée ainsi que son accès ;
- la 2^e rencontre intitulée Compositions familiales et coparentalité a permis la présentation d'un travail de thèse par Gloria Repond, doctorante en psychologie. Puis, le Centre Périnatal & Famille, la Chambre de médiation de l'ordre des avocats vaudois, la Fondation As'trame et le Centre social protestant ont présenté leurs prestations.

Appel à projets

L'appel à projets a permis de récompenser six nouvelles offres de prestations destinées aux familles lausannoises. Pour mémoire, CHF 10'000.- au total sont disponibles et CHF 3'000.- maximum par projet.

- *Exposition Les langues familiales à l'école primaire d'Entre-Bois*

Valoriser et amener la culture et la langue de l'élève au sein de son école.

Une exposition imaginée en classe avec et par les collégien-ne-s, pour mettre en avant la richesse et la diversité de leur culture et promouvoir l'intégration.

- *La Limonade littéraire*

L'accès à la culture est un enjeu majeur.

Des lectures théâtralisées dans des cafés-restaurants de Lausanne sont régulièrement organisées pour permettre aux familles, y compris celles qui vont plus volontiers au café qu'à la bibliothèque, d'écouter des histoires.

- *La fabuleuse promenade des familles*

Depuis plusieurs années, Floriane Nikles emmène les petit-e-s Lausannois-e-s et leurs parents à la découverte de leur ville. Ce projet vise à faire la promotion de ces promenades ludiques et interactives auprès des familles lausannoises qui ne les connaissent pas encore.

- *Rencontres Parenthèses : être parents pauvres en Suisse aujourd'hui*

Les familles en grande précarité sont souvent isolées de la société : les parents, déconnectés, peuvent avoir de la peine à coacher leur enfant. Des rencontres mensuelles sont organisées afin de soutenir et valoriser les parents dans leur rôle ainsi que de renforcer les liens au sein de la famille.

- *Chasse aux déchets à Valency*

Le rallye des déchets, organisé par le contrat de quartier de Valency a connu un grand succès auprès des enfants. Un second projet de sensibilisation pourrait se mettre en place. Au programme: animations, élaboration d'un totem et moment convivial.

- *Améliorer les services aux familles d'enfant ayant un trouble neurodéveloppemental*

De plus en plus d'enfants présentent des troubles neurodéveloppementaux. Afin de mieux identifier les besoins spécifiques de ces enfants et de leurs parents, le projet vise à réaliser une enquête par sondage en ligne auprès des familles concernées.

Projet Interact

En collaboration avec le Centre de recherche sur la famille et le développement de l'Institut de psychologie, le projet intitulé Les parents d'adolescent·e·s à Lausanne : quels besoins de soutien à la parentalité? s'est concrétisé. Un courrier a été envoyé à tous les parents d'adolescent·e·s en classés en 9,10 et 11^e années, les incitant à répondre à un sondage en ligne. Il s'agit d'identifier dans quelle mesure les parents d'adolescent·e·s lausannois·e·s connaissent et utilisent les ressources disponibles pour les accompagner dans leur posture de parents, ressentent le besoin d'être accompagnés dans ce rôle et caractériser ce que ces figures parentales souhaiteraient en matière de soutien. Les résultats seront publiés durant le 1^{er} semestre 2020.

Projet d'éducation alimentaire à l'intention des familles et des résident·e·s du Bois-de-Vaux avec un plantage urbain et la préparation de repas en commun

Le projet Graine solidaire repose sur une mise en œuvre à plusieurs échelles du concept d'éducation alimentaire. Porté par le BLF, en collaboration avec le Service social Lausanne, le Bureau lausannois pour les immigrés et par le Département de promotion de la santé et préventions d'Unisanté du Canton de Vaud, les dimensions sociales, de santé et d'insertion y sont intégrées. Ce projet bénéficie d'un soutien financier de CHF 20'000.- par l'Office fédéral du développement territorial; cette somme permettra l'engagement à 20% d'une chargée de projet.

BUREAU D'INFORMATION AUX PARENTS (BIP)

En 2019, le BIP a poursuivi la mise en place de la nouvelle procédure d'attribution des places créées en été 2018. Le motif de la demande pour une place d'accueil est validé par des attestations et la priorité est donnée aux familles en conciliation (emploi, formation certifiante ou chômage). Une commission de la procédure d'attribution des places a été créée permettant une vision transversale et une prise de décision conjointe entre le SAJE et les directions du Réseau-L.

Depuis le mois de juin, la réception du BIP a déménagé à Chauderon 4 pendant la durée des travaux d'isolation des locaux du BIP.

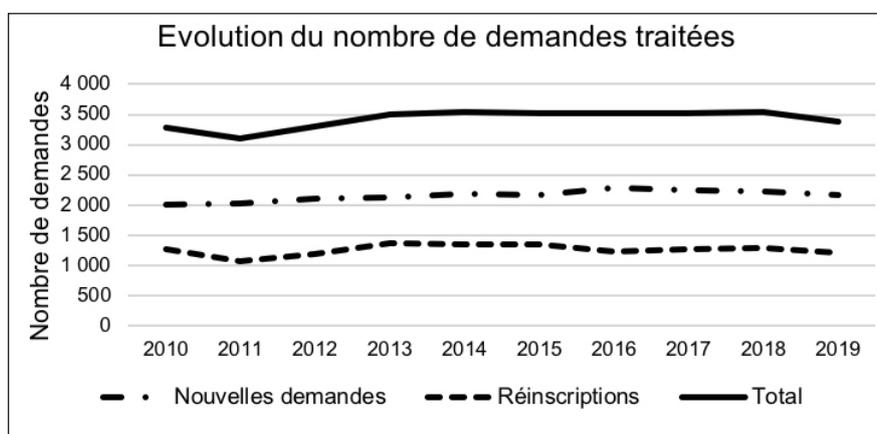
Motifs des passages à la réception du BIP-BLF

Le BIP-BLF a répondu à 3'754 personnes à son guichet unique. Le déménagement provisoire de la réception a généré une diminution d'environ 10% des passages, principalement pour les demandes de type orientation.

	BIP Inscription, actualisation	BLF Information, conseil	BLF Orientation	Total
Nombre de passages	3'041	218	495	3'754
%	81	6	13	100

Concernant la liste d'attente centralisée (LAC), le nombre d'interactions avec les parents est relativement stable depuis 2014. La hausse de 2018 était due à l'introduction de la nouvelle procédure d'attribution des places. En 2019, 10'511 contacts ont eu lieu en lien avec la mission d'information et de centralisation des demandes pour une place d'accueil. Les échanges de courriels continuent d'être le moyen le plus plébiscité, utilisé par 51% des familles.

Le nombre de demandes pour une place d'accueil concernant les enfants de 0-6 ans reste stable depuis 6 ans avec environ 3'400 inscriptions sur la liste d'attente centralisée chaque année.



Le nombre de demandes déposées pour les bébés avant leur naissance est stable depuis 6 ans. En 2019, 67% des enfants lausannois ont été inscrits sur la LAC avant leur naissance.

Pourcentage des enfants lausannois inscrits sur la LAC avant leur naissance

Année scolaire	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Enfants lausannois nés dans l'année	1'391	1'441	1'471	1'452	1'418
Inscrits sur LAC avant naissance	924	1'024	1'047	1'017	955
% inscrits avant naissance	66	71	71	70	67

Malgré l'augmentation continue des places offertes, la liste d'attente reste importante.

Ainsi, il y a un peu moins de 800 enfants d'âge préscolaire inscrits sur la LAC à fin décembre qui n'ont pas eu de place en temps voulu, principalement pour le groupe des bébés. Et plus de 700 enfants sont inscrits par anticipation pour 2020.

Enfants lausannois d'âge préscolaire inscrits sur la LAC, à fin décembre 2019

Groupe d'âge de l'enfant	Population infantine	LAC date d'accueil souhaitée dépassée	% de la population infantine sans place en temps voulu	LAC date d'accueil souhaitée après le 31.12.2019	Tous les enfants sur LAC
Pas nés				325	325
Congé maternité	339			237	237
Bébés	1'831	442	24.1	177	619
Trotteurs	1'559	172	11.0	10	182
Grands	2'950	168	5.7	38	206
Total	6'679	782	11.7	787	1'569

Au total, cela représente 25% de moins qu'il y a quatre ans. Cette diminution est due, d'une part, à l'augmentation du nombre de places offertes mais également aux améliorations mises en place dans la gestion de la LAC.

Grandir à Lausanne

Le bulletin de la direction destiné aux familles lausannoises est édité deux fois l'an. Les thèmes de ces deux publications ont été :

- au printemps : Vivre ensemble – une campagne d'éducation ;
- en automne : Des paroles aux actes – 30 ans de droits de l'enfant.

Distribué à l'ensemble des élèves de la scolarité obligatoire et des enfants inscrits dans un lieu d'accueil de jour, le tirage est de 22'000 exemplaires par édition.

Réfectoires

Évolution, projet pilote

La clientèle des réfectoires est majoritairement issue des classes de 7 et 8P. Pour tenter d'enrayer la propension de certain·e·s à se nourrir d'un régime alimentaire peu équilibré (trop de gras, de salé, de sucré) sur le plan diététique, en collaboration avec le Service des écoles primaires et secondaires et deux directions d'établissement, une nouvelle offre – destinée aux élèves adolescent·e·s (9S-11S) de l'Elysée depuis janvier 2019 et d'Entre-Bois depuis septembre 2019 – est proposée. Un bilan de ces deux expériences sera effectué à la fin de l'année scolaire 2019-2020.

Rappelons que l'ensemble des cuisines de production internes ou externes ont fait l'objet d'un suivi budgétaire, de qualité des produits et de quantités livrées et facturées. Chaque lieu de production de repas a été sollicité dans le cadre du plan de restauration collective durable.

Statistiques

Pour mémoire, les réfectoires s'adressent aux élèves dès la 7P. Ils sont situés dans les locaux scolaires ou à proximité. Ils sont équipés d'une cuisine de production (cuisinier·ère sur place) ou de régénération (repas livrés). Au total 42'334 repas ont été vendus et consommés par les élèves des établissements primaires et secondaires lausannois.

Nombre de repas consommés par lieu

	Nombre de repas
Belvédère	2'952
Bergières	4'811
Béthusy	7'323
Coteau-Fleuri	1'438
CPO 7-8P	6'324
Elysée 9-11S (nouvelle prestation)	2'186
Entre-Bois 9-11S (nouvelle prestation dès sept. 2019)	531
Grand-Vennes	4'568
Rouvraie	2'433
St-Roch	3'667
Villamont	6'101
Total	42'334

Appel d'offres

Le SAJE a réalisé un appel d'offres de type concession en un seul lot pour l'exploitation, la production et la livraison de repas destinés aux enfants des CVE, des APEMS et des réfectoires scolaires lausannois.

Il s'agit des cuisines de production situées dans les établissements scolaires, sis à Béthusy, Boissonnet, Grand-Vennes et Villamont, qui produisent en moyenne 1'900 repas journaliers livrés dans plus de 35 structures d'accueil de jour du Réseau-L.

Le but de la démarche étant de poursuivre l'augmentation qualitative des repas confectionnés, soit de :

- répondre aux exigences des marchés publics ;
- équiper les lieux d'accueil en liaison froide pour augmenter la qualité des repas livrés ;
- réaliser des économies en réduisant le déficit à la charge du SAJE par le transfert des risques financiers au prestataire, augmentant ainsi progressivement la marge de manœuvre du SAJE.

L'adjudication sera publiée dans le courant du 1^{er} trimestre 2020.

Restauration collective durable (RCD)

Rappelons que le SAJE pilote depuis janvier 2016 l'ensemble de la restauration collective de tous les CVE, APEMS et réfectoires scolaires. Plus de 6'000 repas par jour sont confectionnés dans l'une des 45 cuisines de production et sont consommés dans l'un des 150 lieux d'accueil collectif de jour.

Avec son plan de restauration collective durable (RCD) qui a débuté en 2015, Lausanne favorise une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement et promeut l'approvisionnement de proximité et labellisé, ainsi qu'un haut standard de qualité nutritionnelle. Après trois ans de travail, les résultats ont permis d'atteindre 68% d'achats suisses, dont 55% d'achats de proximité et 52% d'achats labellisés. Le score de 87% de conformité aux recommandations nutritionnelles de la Société suisse de nutrition et le respect d'une journée végétarienne par semaine ont également été salués.

Pour poursuivre cette première période pilote, le préavis N° 2014/36 intitulé « *Plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale* » a été adopté par la Municipalité. Les objectifs doivent être validés par le Conseil communal prochainement, la séance de commission a eu lieu en décembre 2019.

ACCUEIL FAMILIAL

Pour accomplir l'obligation faite aux communes de garantir le respect des dispositions légales d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial, le SAJE emploie trois coordinatrices à temps partiel (2.2 ept), déléguées à collaborer avec L'accueil en milieu familial (L'AMIFA). Leur mission consiste à évaluer les conditions d'accueil en milieu familial et surveiller la qualité de la prise en charge des enfants pour L'AMIFA. Pour assurer le suivi, le soutien et la surveillance des accueillantes en milieu familial (AMF), les coordinatrices effectuent des visites régulières à leurs domiciles. Elles se chargent d'établir des rapports d'enquêtes et d'évaluations. De plus, l'établissement de la convention de placement au domicile des AMF, en présence des parents et de la coordinatrice de référence, renforce le suivi concernant les conditions d'accueil offertes.

Les coordinatrices, employées directes du SAJE, ont leur bureau à Saint-Martin 25 dans les locaux de L'AMIFA. Cette proximité leur permet de travailler en collaboration avec la direction, le secteur administratif, l'équipe éducative du jardin d'enfants et la responsable de formation. Elles ont ainsi la possibilité d'avoir d'autres contacts avec les AMF qui viennent à quinzaine pour la formation continue et un regard complémentaire sur les enfants accueillis à l'Espace Enfants.

Les coordinatrices ont aussi comme mission de répondre aux candidates intéressées par le travail d'AMF. Elles participent avec la direction à un entretien préalable et font une première sélection selon les critères définis par L'AMIFA. L'enquête socio-éducative permet ensuite d'évaluer les conditions d'accueil et les compétences des candidates en vue de l'obtention d'une éventuelle autorisation provisoire. Durant l'année 2019, une supervision de la coordination a été organisée visant à travailler sur les analyses de pratiques et l'organisation de travail des coordinatrices. Par ailleurs, une analyse institutionnelle de L'AMIFA a été entreprise afin d'optimiser son fonctionnement, les résultats seront connus en 2020.

Candidatures et activités des AMF

Durant l'année, L'AMIFA a reçu 20 dossiers de candidature. 4 enquêtes ont commencé :

- 2 candidates ont été autorisées ;
- 2 dossiers sont en cours d'analyse.

Le 1^{er} janvier 2019, 92 AMF autorisées accueillait 325 enfants et le 31 décembre 2019, 82 AMF autorisées accueillait 315 enfants. Durant l'année, 12 AMF ont cessé leur activité.

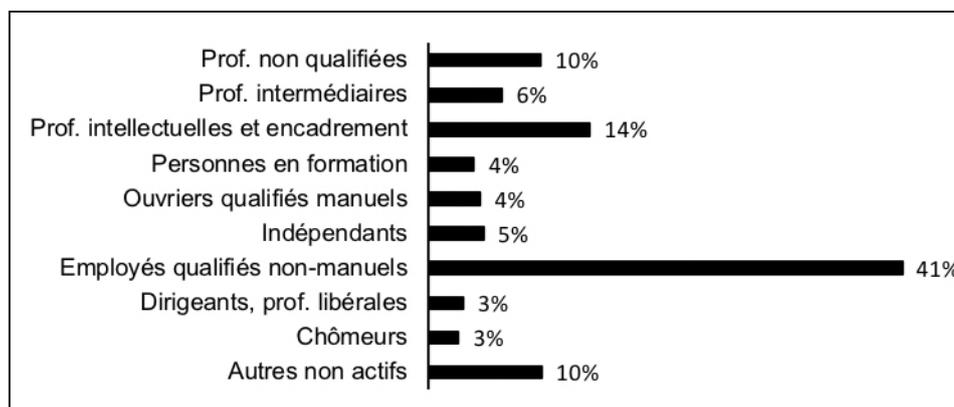
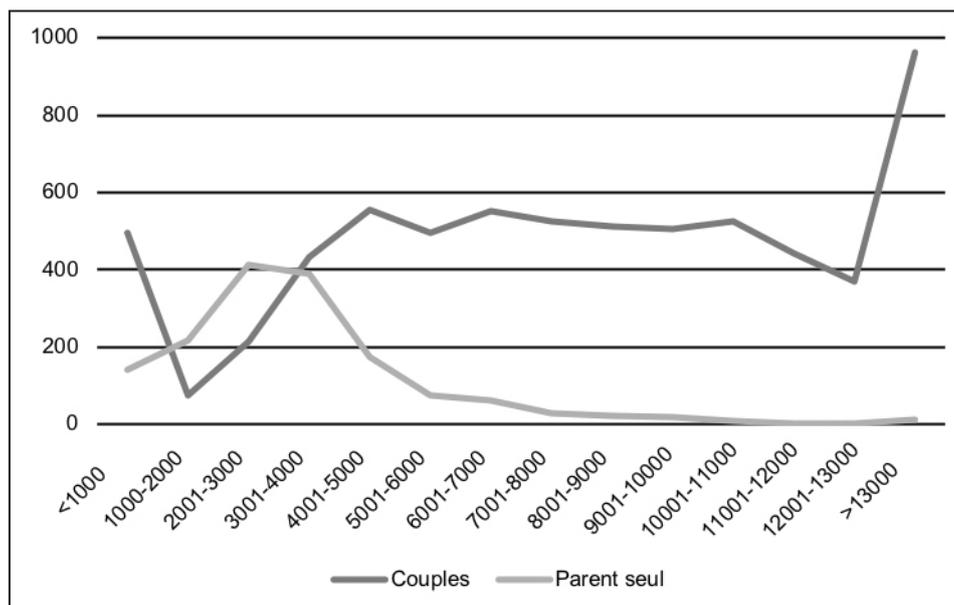
Visites – entretiens

Un total de 192 visites ont eu lieu au domicile des AMF dont :

- 162 visites annuelles et/ou conventions de placement ;
- 18 visites pour des renouvellements d'autorisation ou l'établissement d'autorisations fixes (valables 5 ans) ;
- 12 entretiens d'enquêtes ;
- 66 entretiens pour mise à jour/conflits à L'AMIFA ;
- 379 remplacements/dépannages.

STATISTIQUES RÉSEAU-L

Revenus et catégories socio-professionnelles



Taux d'occupation

L'objectif de fréquentation des CVE du Réseau-L est de 90% du total des places offertes. Cette contrainte est exigible dès la troisième année de fonctionnement de la structure. Elle est calculée sur onze mois de fréquentation.

Catégorie A – Centres de vie infantine municipaux

Mandant	Occupation moy. / 11 mois	Nombre de places offertes
CVE Ancien-Stand	89.8%	114.0
CVE Bellevaux	88.7%	102.0
CVE Bergières	85.9%	118.0
CVE Borde	86.4%	80.0
CVE Bourdonnette	88.5%	110.2
CVE Cité	87.8%	90.0
CVE Colline	75.6%	27.0
CVE Diablerets	89.2%	34.0
CVE Grangette	97.9%	96.8
CVE Jardins de Prélaz	92.4%	92.0
CVE La Sallaz	93.3%	22.0
CVE Montelly	89.3%	112.0
CVE Montoie	87.0%	46.0
CVE Petit Vennes	87.7%	44.0
CVE Valency	91.3%	85.2
Moyenne / Total des places offertes	88.7%	1'173.2

Catégorie B – Garderie et centres de vie infantine de quartier privés conventionnés

Mandant	Occupation moy. / 11 mois	Nombre de places offertes
APEF Entre-Bois	87.9%	68.0
APEF Madeleine	96.0%	49.0
Centre de la Petite Enfance	96.4%	128.0
Chenille	98.9%	86.0
Clos-de-Bulle	96.7%	67.2
Collonges	88.8%	73.0
Crèche de Bérée	71.0%	25.5
CVE de Cour	97.8%	67.2
Grattapaille	93.9%	62.7
Grattapaille-Lucioles	93.6%	39.0
Les Koalas	84.5%	22.0
Maillefer	92.1%	27.0
Malley-Prairie	90.7%	105.0
Piccolo Mondo	94.0%	65.6
Planète Bleue	82.0%	22.0
Servan	90.4%	115.6
Tournesols	97.0%	49.0
Zig Zag Zoug	94.2%	89.0
Moyenne / Total des places offertes	88.9%	1'160.8

Catégorie C – Garderies et crèches d'entreprises en partenariat privées conventionnées (sans les IPE de l'Etat de Vaud, ni fondation Myosotis)

Mandant	Occupation moy. / 11 mois	Nombre de places offertes
Béthanie	92.7%	22.0
Bois-Gentil	93.9%	22.0
Crèche de Montchoisi	92.4%	22.0
Crèche du Centenaire	87.4%	34.0
Croq'cinelle	88.4%	44.0
Croquignole	95.2%	37.0
CVE de Beaumont I	89.6%	71.0
CVE de Beaumont II	90.9%	113.0
CVE La Forêt	86.6%	38.0
CVE Minibulles	87.2%	46.0
Espace Enfance Vinet	87.8%	44.0
Garderie de Sébeillon	87.0%	44.0
IPE de Marterey	87.3%	27.0
IPE du Valentin	89.0%	98.0
La Case	104.8%	21.2
Mandarine	77.8%	44.0
MiniWatts - Alpiq	86.9%	149.0
Polychinelle	97.9%	126.0
Pouponnière Chailly	91.2%	44.0
Tivoli	92.7%	22.0
Moyenne / Total des places offertes	90.2%	1'046.2

SERVICE DES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES (SEP+S)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- assurer l'organisation générale des écoles lausannoises de la scolarité obligatoire et la planification scolaire, en étroite coordination avec les directions des établissements scolaires, en application de la convention Vaud – Lausanne
- assurer le rôle de guichet unique pour les parents, gérer les tâches administratives relatives aux élèves et aux classes primaires et secondaires : base de données des élèves, inscriptions, transferts entre communes
- assurer le soutien logistique et administratif aux directions des établissements scolaires : personnel administratif, bibliothécaires, gestion fiduciaire et gestion informatique
- assurer l'organisation et le soutien logistique au conseil et aux commissions d'établissements, ainsi que le suivi de leurs activités

- organiser et gérer l'accueil parascolaire des 7P – 11S (encadrement de la pause de midi et offre d'animations, en lien avec les directions d'établissements scolaires)
- organiser et gérer les devoirs accompagnés des 3P – 11S
- organiser les activités périscolaires: manifestations et fêtes scolaires, appui à des activités pédagogiques (prêt d'équipement, orchestre et corps de musique, etc.), gestion des fermes pédagogiques
- gérer administrativement les transports scolaires (abonnements tl)
- organiser le Pédibus et participer à la coordination pour la sécurité sur le chemin de l'école
- assurer la mise à disposition des infrastructures scolaires: planification générale, constructions, transformations, rénovations et assainissements
- assurer l'entretien, l'équipement et l'utilisation des bâtiments scolaires: travaux courants, conciergeries, logistique, gestion du stock et livraisons du matériel
- contribuer subsidiairement aux prestations cantonales à la scolarisation des élèves en difficultés: centre de ressources pour élèves allophones, subvention Appart'
- promouvoir le travail interdisciplinaire et interinstitutionnel: coordination régionale des acteurs de l'école, ressources pédago-socio-éducatives

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration établis. scol.	33.36	32.80	33.36	32.80
Administration SEPS	27.55	26.04	26.85	26.84
Conciergeries	102.59	91.68	102.44	98.55
Devoirs surveillés	18.85	13.31	18.91	15.17
Devoirs surveillés - Resp.	5.72	7.01	5.33	6.98
Réfectoires	0.34	0.00	0.34	0.00
Total service	188.41	170.84	187.23	180.35

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018	
Unité administrative	
Total service	-1.18

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Unité administrative	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
	n	ept	n	ept
Administration établis. scol.	44	32.80	44	32.80
Administration SEPS	37	26.04	37	26.84
Conciergeries	160	91.68	172	98.55
Devoirs surveillés	102	13.31	115	15.17
Devoirs surveillés - Resp.	41	7.00	40	6.98
Total service	384	170.84	408	180.35

Note: les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti·e·s

Unité administrative	31 décembre 2018	31 décembre 2019
	n	n
Administration SEPS		1
Conciergeries	2	5
Total service	2	6

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

	mouvements 2019	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	32	62
Nombre de transfert(s)	sortant(s)	entrant(s)
	0	0
Total service	32	62

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	
Décès	
Démission	9
Départ à la retraite	17
Fin de contrat	1
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement suppression poste	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	2
Licenciement fin droit trait. 24 mois	1
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	2
Total service	32

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

L'année 2019 a permis de belles avancées dans chacun des secteurs SEP+S, au bénéfice des établissements scolaires et de la population.

En effet, grâce à l'engagement du secteur bâtiments, un vaste état des lieux des travaux à prévoir sur les quinze prochaines années a pu être établi et, grâce au concours du Service de l'économie et à l'Office d'appui économique et statistique, les prévisions relatives à l'évolution des effectifs scolaires ont été mises à jour, facilitant ainsi la planification des futures constructions. Ces constats ont permis de dégager des lignes directrices, transmises au Conseil communal dans le rapport-préavis N°2019/18 « *Intentions de la Municipalité en matière de planification scolaire à l'horizon 2030* » qui se concrétise par une planification à moyen et long terme des chantiers d'assainissement et de construction de bâtiments scolaires avec les financements y relatifs. Afin de faire face à ces défis, le secteur est en restructuration et devrait bénéficier de forces supplémentaires en 2020.

Le service est par ailleurs en première ligne pour mettre en œuvre les orientations définies par la Municipalité dans sa stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques, que ce soit par des mesures d'assainissement et d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments scolaires ou par la végétalisation des préaux scolaires. Ceux-ci font d'ailleurs également l'objet d'une attention particulière, en lien avec le vivre ensemble dans les quartiers, en collaboration avec d'autres services de la Ville (Observatoire de la sécurité, Service d'architecture et Service des parcs et domaines).

L'autre défi de taille auquel a dû faire face le SEP+S est lié à la mise en œuvre de l'arrêt du Tribunal fédéral relatif à la gratuité de l'école. Après avoir effectué un état des lieux des activités organisées par les établissements scolaires et requérant une contribution des parents, le service a proposé aux directions d'établissement, à titre exploratoire pour l'année 2019-2020, des conditions cadres qui visaient à davantage d'équité dans l'offre, sans porter préjudice aux élèves et tout en maîtrisant l'impact financier de ces mesures. Elles ont été transmises aux enseignant·e·s par le biais des directions d'établissement et la diversité des réactions qu'elles ont suscité sont sans doute le reflet des disparités originelles. Des adaptations seront sans doute encore nécessaires.

Du côté des prestations, le Pédibus était à l'honneur en 2019, année de ses 20 ans. Ce fut l'occasion de faire le point sur un dispositif qui repose à la fois sur l'engagement bénévole des parents d'élèves et sur la coordination du service, et qui n'a rien perdu de sa pertinence : bon pour la santé des enfants et de leurs parents, créateur de lien social, formateur et écologique.

Relevons enfin le travail considérable effectué cette année encore par les secrétaires d'établissement et les bibliothécaires, ambassadrices du service au sein des établissements et véritables chevilles ouvrières de l'organisation des écoles lausannoises.

ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES

Pour que les prestations soient efficaces et de qualité, le SEP+S doit pouvoir s'appuyer sur du personnel compétent et engagé. L'équipe RH est désormais organisée pour répondre aux besoins des lignes métiers du service. En soutien à celles-ci, elle accompagne les processus de recrutement, assure le suivi administratif du personnel, le monitoring (absences, maladies, gestion des horaires) ainsi que la gestion prévisionnelle des ressources des différents secteurs (conciergerie, périscolaire, parascolaire, devoirs accompagnés, bibliothécaires scolaires, technique et administratif). Durant cette année un accent particulier a été mis sur l'amélioration des processus internes, notamment sur la gestion des heures optionnelles et divers soldes ainsi que l'optimisation du plan des postes.

Recrutement / personnel auxiliaire

Le SEP+S engage chaque année des auxiliaires pour compléter ses effectifs, composés de 430 collaborateur·trice·s fixes, et répondre ainsi à des besoins saisonniers (grands nettoyages) ou pour faire des remplacements (devoirs accompagnés, parascolaire et conciergerie). En 2019, le SEP+S a engagé 768 auxiliaires, dont 278 jeunes pour les grands nettoyages d'été des bâtiments scolaires et 97 interprètes. Le personnel fixe des devoirs accompagnés a pu être augmenté de 21 collaborateur·trice·s (soit au total 1.86 ept), diminuant parallèlement les employé·e·s auxiliaires. En vue d'anticiper la réa-

lisation du rapport-préavis N°2019/18, des réflexions sur l'organisation du secteur bâtiments ont également été menées et vont être réalisées en 2020.

Apprenti·e·s

Le service soutient et encourage la formation des jeunes auquel·le·s il peut offrir, grâce à sa polyvalence et à la diversité des métiers qui le composent, une formation riche et variée. Six futur·e·s employé·e·s de commerce sont en formation dans les secrétariats d'établissements et une apprentie dans l'administration du service. Le secteur conciergerie compte également trois nouveaux·elles apprenti·e·s engagé·e·s dans des collèges pour entreprendre une formation d'agent·e d'exploitation CFC.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Finances

Le budget de fonctionnement a été correctement tenu, sans différences significatives entre le budget et les comptes. Toutefois, l'écart résiduel a tendance à diminuer d'année en année et les marges de manœuvres sont étroites. Le récent arrêt du Tribunal fédéral concernant la gratuité des camps scolaires obligatoires a nécessité la mise en place de nouveaux processus d'octroi et d'un outil de pilotage financier par type d'activités et par établissement scolaire afin, d'une part, de suivre le budget du service et, d'autre part, d'anticiper les besoins financiers pour la rentrée scolaire 2019-2020.

Un prélèvement de CHF 943'378.- sur les réserves a été utilisé pour les dépenses du DIPA (dépenses d'investissement du patrimoine administratif) 5073 (bâtiments scolaires), ce qui signifie que l'enveloppe constituée en 2014 pour financer des travaux supplémentaires est bien utilisée.

Octroi de bons Mobilis

L'attribution des bons Mobilis pour les abonnements des élèves et jeunes Lausannois·e·s rencontre toujours un vif succès. Ainsi, on recense quelques 14'553 bons Mobilis (+114 par rapport l'année 2018-2019) établis pour l'année scolaire 2019-2020, qui se répartissent en trois groupes :

- 3'981 bons émis pour les élèves bénéficiant d'un abonnement Mobilis à titre gratuit (sous réserve de l'émolument administratif de CHF 20.-), soit un taux d'utilisation de 91% ;
- 3'098 bons émis pour les élèves bénéficiant d'un abonnement Mobilis à un tarif réduit de 50% (sous réserve de l'émolument administratif de CHF 20.-), soit un taux d'utilisation de 63% ;
- 7'474 bons émis à destination des jeunes Lausannois·e·s de 11 à 20 ans pour leur permettre de bénéficier d'un abonnement Mobilis offrant une réduction de 50% (sous réserve de l'émolument administratif de CHF 40.-), soit un taux d'utilisation de 63%.

Au total, ce sont donc 10'255 élèves ou jeunes qui ont profité de l'offre communale, soit une hausse de 2.7% par rapport à 2018. Le coût annuel de cette prestation communale est de l'ordre de CHF trois millions, montant stable par rapport aux années antérieures.

Informatique et système d'information

L'année écoulée a été une période de transition dans l'attente d'un nouveau responsable du système d'information suite au départ à la retraite en 2018 du correspondant micro-informatique du service. Ces démarches, qui devraient aboutir à un engagement au 1^{er} semestre 2020, sont menées conjointement avec le Service d'organisation et d'informatique. En tant que service transversal, ce dernier a pu accompagner le SEP+S dans l'amélioration des processus de gestion et de développement des processus internes.

Les divers outils de gestion du service ont été adaptés et mis à jour selon les besoins :

- le logiciel LAGAPERL qui, interfacé chaque semaine avec le logiciel cantonal de gestion des élèves LAGAPEO, reste la référence lausannoise en matière de gestion des élèves pour les prestations communales (inscription et facturation des devoirs accompagnés, transports scolaires, accueil de jour, santé et prévention, etc.), notamment grâce à son module de géolocalisation du domicile des élèves ;
- le logiciel GELORE qui permet la gestion et la location des locaux spécifiques des bâtiments scolaires (salles de rythmique, gymnastique ou de classe), pour un total d'environ 16'000 locations par an sur tous les sites scolaires ;
- une autre application de ce même logiciel GELORE qui permet la facturation par le SEP+S des camps de l'école à la montagne, évitant ainsi aux enseignant·e·s de devoir récolter de l'argent liquide (quelque 2'700 factures envoyées en 2019) ;
- FAST, outil efficace de recherche de données au sein du service ;
- enfin, le logiciel PSeps qui permet la gestion des auxiliaires et des intervenant·e·s des devoirs accompagnés et la génération des fiches de salaires correspondantes.

Quelques 220 postes informatiques ont fait l'objet d'une importante mise à jour avec l'installation de Windows 10 et d'Office 2013 (163 postes ont été complètement remplacés).

SECTEUR RESSOURCES POUR L'ÉCOLE

Secrétariat centralisé et guichet unique pour les parents

Le SEP+S accueille, conseille et oriente les parents d'élèves des quinze établissements scolaires lausannois lors de l'inscription à l'école ou pour toute autre démarche administrative. Par ailleurs, le sous-secteur Elèves du SEP+S est chargé notamment du contrôle de la scolarité obligatoire, de la gestion des élèves (par le biais des logiciels LAGAPERL et

LAGAPEO), de coordonner les mises en classes et de gérer les demandes de dérogation aux zones de recrutement scolaire intercommunales et intercantionales, ceci en partenariat avec les directions d'établissement, le Centre de ressources pour élèves allophones (CREAL), la Direction générale de l'enseignement obligatoire et le Contrôle des habitants. Il assure également la facturation et le suivi des écolages (dérogations accordées, élèves non lausannois·e·s intégré·e·s dans une structure sport-art-études), ainsi que le traitement des aides individuelles. Ce sous-secteur a par ailleurs assuré la permanence d'été des établissements scolaires, permettant ainsi de répondre sans interruption aux nombreuses questions des parents en période estivale.

Les aides individuelles octroyées par le SEP+S, en fonction de la situation familiale, consistent en une prise en charge partielle des frais de repas dans les réfectoires, de certains frais de transports, des frais d'inscription aux devoirs accompagnés, ainsi que des frais de participation aux camps et sorties.

Conférence régionale des directions d'établissements lausannois (CRL)

La cheffe du SEP+S participe aux séances bimensuelles de la CRL afin de coordonner les projets et les dossiers dont la portée est à la fois cantonale et communale. Ces séances permettent notamment d'aborder les cas d'intérêt général, de coordonner les actions à destination des élèves allophones ou ayant des besoins particuliers, d'harmoniser certaines pratiques entre les établissements et d'initier des collaborations entre ceux-ci et les services de la Ville sur des thèmes particuliers (campagnes de prévention des addictions, projets pour les JOJ, etc.).

En 2019, outre l'importante réflexion liée à la mise en œuvre de l'arrêt du Tribunal fédéral sur la gratuité de l'école et de ses modalités d'application, la CRL a abordé les questions liées aux infrastructures, au virage numérique de l'école et aux besoins qui en découlent (affichage numérique ou puissance du réseau wifi), aux mesures socio-éducatives ainsi qu'aux bibliothèques scolaires et à la gestion des secrétariats. La CRL a de fait accompagné la cheffe de service dans les travaux liés à la planification scolaire, en particulier pour le programme à prévoir aux Plaines-du-Loup et pour l'organisation qui s'ensuit.

Organisation des établissements et des classes

En août 2019, 13'905 élèves ont fait leur rentrée dans les classes lausannoises (+8 par rapport à la rentrée 2018), répartis dans 742 classes (+8). La gestion du plan de rentrée s'est donc déroulée sans encombre grâce à l'appui du secteur Elèves du service.

Accueil des élèves allophones

Le Centre de ressources pour élèves allophones (CREAL) permet de coordonner, à l'échelle lausannoise, l'accueil de l'ensemble des élèves allophones selon une procédure identique et cohérente – en prenant en compte l'âge et les besoins particuliers de chaque enfant primo-arrivant à Lausanne. Le CREAL accueille des enfants de pays et de parcours scolaires de plus en plus divers, allant de l'analphabétisme fonctionnel à un niveau social parfois très élevé, obligeant les professionnel·le·s à prendre en compte toute la singularité de chaque situation.

Bien que dépendante des établissements scolaires lausannois, cette instance est gouvernée par un conseil de direction qui réunit deux directeurs représentant·e·s de la CRL, les doyen·ne·s spécialisé·e·s et les chef·fe·s des services de psychologie scolaire et des écoles primaires et secondaires.

Alors que les cycles II et III sont coordonnés par des doyen·ne·s spécialisé·e·s, le cycle I (1 à 4P) est sous la houlette des doyen·ne·s des établissements primaires qui accueillent les enfants directement dans l'établissement scolaire qui leur correspond, une pratique qui permet à ceux-ci d'entrer directement en contact avec les familles au moment de leur arrivée.

Soutien à la mesure socio-éducative Appart'

Le SEP+S subventionne, conjointement avec le Service de protection de la jeunesse, la structure socio-éducative de jour Appart' comme mesure de soutien éducatif aux adolescent·e·s lausannois·e·s présentant des difficultés comportementales. Avec le soutien des établissements scolaires et grâce à une collaboration constructive avec les parents concernés, les deux structures sises aux Epinettes et à la rue du Midi permettent d'accueillir quotidiennement une quinzaine de jeunes chacune, à midi et l'après-midi, ainsi que pour des activités le week-end et pendant les vacances. La prise en charge s'inscrit dans la durée (trois à six mois) pour permettre progressivement aux parents de prendre ou reprendre la gestion de l'éducation de leur enfant. Ce dispositif bénéficie ainsi à une cinquantaine d'enfants chaque année.

La cheffe de service participe avec voix consultative au comité de l'Association de la Maison des Jeunes (instance de tutelle des Appart') ainsi qu'à la commission Appart', qui lui a permis de rencontrer à plusieurs reprises les acteur·trice·s du dispositif socio-éducatif lausannois et de promouvoir ainsi des synergies sur des thématiques partagées.

Conseil d'établissements et commissions d'établissement

Le conseil d'établissements lausannois a tenu deux séances, les 23 mai et 31 octobre 2019. Comme de coutume, ses représentant·e·s ont reçu diverses informations générales: plans et situations de rentrée, rénovations et constructions, enjeux scolaires et parascolaires, projets de la direction EJQ. De riches échanges ont porté sur les travaux des un·e·s et des autres. Le conseil a décidé de ne pas solliciter la commission des élèves lausannois·e·s en 2019. Par ailleurs, la question de la mutualisation des budgets respectifs des commissions a été soulevée, soutenue par un postulat déposé au Conseil communal par plusieurs membres des milieux politiques.

Toute l'année, les quinze commissions d'établissement ont continué à œuvrer à l'ancrage de l'école dans les quartiers, contribuant à leur manière à renforcer les liens entre les familles et le monde scolaire. Certaines thématiques ont particulièrement fait l'objet des préoccupations des commissions: harcèlement, dangers liés aux écrans et aux réseaux sociaux,

sécurité et aménagements aux abords de l'école, développement durable, intégration des élèves et communication avec les parents. Des rencontres avec les services communaux ont été mises sur pied, mais ce sont surtout de nombreux projets qui ont vu le jour : conférences, soirées de présentation des métiers, concours de talents pour les élèves, matchs de football ou courses à pied mixtes (professeur·e·s – élèves – parents), cafés-parents, balades intercollèges, ou encore élaboration de publications, participations aux réflexions sur l'aménagement scolaire ou sur l'offre parascolaire.

Plusieurs manifestations ont rassemblé des centaines de familles, avec pour certaines une contribution importante des professionnel·le·s de l'école. De plus, la semaine précédant la rentrée scolaire, six commissions d'établissements mixtes (7P à 11S) ont organisé, à l'intention des familles des élèves commençant la 7P, des visites de collèges comprenant la présentation de l'offre parascolaire. Ces visites ont à nouveau rencontré un grand succès.

Information aux parents

Pour la cinquième année consécutive, une soirée d'information commune a été organisée à l'intention des parents des futurs élèves 1P lausannois. Le 29 avril, près de 700 parents se sont rendus au Casino de Montbenon, où étaient présents le conseiller municipal, des chef·fe·s des services de la direction EJQ et les directrices et directeurs des établissements primaires. En plus d'une conférence plénière, déclinée en deux sessions, 16 stands de présentation animés par près de 60 professionnel·le·s ont permis aux parents de découvrir l'école lausannoise et les prestations liées au monde scolaire. Des interprètes étaient à disposition des parents allophones pour les accompagner durant la soirée.

Le SEP+S a coordonné, dans chacun des établissements mixtes lausannois, une conférence relative à l'accompagnement et à l'éducation des adolescent·e·s, sur la base du portail internet Reste cool, sois prudent réalisé sous l'égide du Bureau des conseils régionaux de prévention et de sécurité du Canton. Ainsi, les premières parties des conférences des parents des élèves de 8P ont été menées conjointement par les préfet·e·s lausannois·e·s, la Brigade jeunesse et la direction de chacun des sept établissements scolaires concernés. La brochure homonyme a également été distribuée aux parents.

D'autre part, l'effort de traduction des courriers les plus importants s'est poursuivi, tout comme la collaboration avec le Bureau lausannois pour les immigrés, notamment pour former les relais communautaires sur l'organisation scolaire ou renforcer les liens avec les nouveaux·elles habitant·e·s.

Site internet : portail Scolarité à Lausanne

Le portail internet à disposition continue de rencontrer un vif succès. En 2019, ce sont plus 428'000 internautes qui ont visité cette plateforme dédiée à la scolarité à Lausanne.

Prévention des incivilités et du vandalisme

Le SEP+S a participé à neuf séances de la Plateforme incivilités, organisées par la délégation à l'Observatoire de la sécurité. En regard des nombreuses problématiques rencontrées sur les sites scolaires, il s'agit d'un lieu d'échange essentiel pour relayer les informations et coordonner les moyens d'intervention, notamment en soirée, durant les fins de semaines et les vacances scolaires. Différentes situations ont été discutées et évaluées dans le cadre de ces rencontres. Des ressources ont pu être mobilisées sur certains sites scolaires. Ces rencontres ont également amené le SEP+S à approfondir sa réflexion sur l'accessibilité des sites scolaires en dehors des heures scolaires. De plus, le service a également assisté à une séance de la Commission Interservices Adolescents.

SECTEUR PARASCOLAIRE

Mise en œuvre de l'article 63a de la Constitution vaudoise

La mise en œuvre du programme de législation de la Municipalité en termes d'école à journée continue s'est poursuivie en 2019. Rappelons qu'il s'agit d'offrir, aux familles qui le désirent, des prestations d'accueil de jour différenciées selon l'âge des enfants : le SAJE gère l'essentiel des prestations jusqu'en 6P (10 ans) ainsi que, depuis la rentrée scolaire 2015, la restauration collective pour les élèves des établissements primaires et secondaires, en partenariat avec les prestataires mandatés, comme le montre son rapport d'activités. Le SEP+S reste en outre en charge des décisions d'octroi des rabais aux familles faisant face à des difficultés financières.

Quant au SEP+S, il organise l'accueil parascolaire pour les enfants et les adolescent·e·s dès le degré 7P, avec un accent particulier pour les élèves de 7-8P, en poursuivant des objectifs de socialisation et d'intégration via des offres d'animation et des activités durant la pause de midi. Une attention particulière est portée sur l'adéquation de l'offre et la coordination avec les directions des établissements scolaires, notamment via des doyen·ne·s. De plus, des rencontres sont organisées régulièrement avec les professionnel·le·s concerné·e·s dans les différents sites scolaires (séances de coordination à différents moments de l'année, réunions de résolution de situations problématiques, participation aux conférences des maîtres, etc.) pour répondre à l'évolution des besoins et aux enjeux éducatifs communs.

L'équipe en charge de ce secteur s'est particulièrement engagée pour assurer la continuité des prestations. Elle a reconduit avec succès plusieurs expériences pour décloisonner les différentes prestations liées à la journée continue de l'écolier et a entamé une évaluation globale des prestations actuellement mises en œuvre en faveur des familles et des élèves de ces degrés.

Enfin, dans le contexte de la mise en œuvre de l'article 63a de la Constitution vaudoise, de l'approbation de la nouvelle loi sur l'accueil de jour (LAJE) par le Grand Conseil vaudois en 2017 et du cadre de référence relatif adopté par l'Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire (EIAP) en mars 2019, le SEP+S a poursuivi ses réflexions afin de pouvoir intégrer les nouvelles exigences légales et anticiper leurs conséquences de manière optimale dans les

prestations existantes. Pour ce faire, le service s'est basé sur l'évaluation globale du dispositif actuel d'accueil parascolaire des élèves de 7-8P dans le but de proposer au Conseil communal un nouveau concept cadre.

Organisation de la pause de midi

Pour les élèves dès la 7P, l'offre d'accueil parascolaire fondée sur le principe de l'accueil libre continue de s'étoffer et de se consolider, en étroite collaboration avec les professionnel·le·s concerné·e·s dans chaque établissement scolaire (doyen·ne·s, bibliothécaires, personnel de cuisine et de nettoyage, éventuellement centres socioculturels). Cette formule, qui s'adapte à l'âge des élèves et aux caractéristiques de chaque lieu, rencontre un vif succès.

Dans tous les collèges, les élèves peuvent accéder librement et gratuitement aux espaces dédiés, sous la surveillance générale d'animatrices et d'animateurs parascolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis et, parfois, si les besoins sont avérés, les mercredis. Le secteur parascolaire propose tout au long de l'année des prestations complémentaires à l'offre de restauration collective : les élèves ont la possibilité de pique-niquer ou de réchauffer leur repas, de travailler pour l'école, jouer, bricoler, lire, se réunir, discuter ou tout simplement passer un moment agréable. Dans ce cadre propice, très fréquenté par les élèves, un certain nombre d'actions ou d'initiatives de sensibilisation et de prévention sont mises en place au quotidien. A noter que les bibliothèques scolaires sont ouvertes pendant une partie de la pause de midi et qu'une coordination est mise en place en conséquence par le secteur parascolaire.

Eléments clés :

- jusqu'au mois de décembre, un contrôle personnalisé des présences a été effectué durant l'accueil de midi pour les nouveaux élèves de 7P dont les parents en avaient fait la demande. Cette offre, pour le moment gratuite, rassure certaines familles et permet une transition en douceur de l'APEMS vers le concept d'accueil libre mis en place dans les collèges des plus grand·e·s élèves ;
- dans tous les sites, les initiatives se sont poursuivies pour consolider l'organisation d'activités et d'animations, mais aussi pour acquérir du matériel sportif et optimiser les espaces dévolus à ce type d'activités ;
- Belvédère : en attendant le nouveau réfectoire dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2022 avec la reconstruction de l'annexe, les élèves sont accueillis dans le réfectoire actuel. De nombreuses activités ont été proposées par un duo motivé d'animateurs parascolaires. L'accueil du mercredi midi a été maintenu, afin de répondre aux besoins des élèves qui ont ensuite des cours facultatifs ou qui sont inscrits en classe de raccordement ;
- Elysée : la coordination entre le CPO, qui fait office de réfectoire pour le collège, la bibliothèque scolaire et l'Atrium, ont permis de pallier partiellement le manque d'espaces dévolus à l'accueil parascolaire des élèves de l'établissement. L'organisation a été renforcée avec la mise en place d'une deuxième offre de restauration collective pour les élèves dès la 9^e année les mardis et jeudis à l'Atrium et dans le bâtiment cantonal voisin ;
- Rouvraie : l'organisation de la pause de midi est adaptée aux horaires particuliers de ce collège, puisqu'une grande partie des élèves, selon les jours de la semaine, n'a qu'une pause restreinte. L'accueil du mercredi après-midi et du vendredi après-midi après les cours a été reconduit. A noter que de nombreux enfants fréquentant les classes d'accueil du collège bénéficient de cette prestation, particulièrement adaptée à leurs besoins et s'inscrivant dans une collaboration étroite avec les enseignant·e·s concerné·e·s ;
- Béthusy : deux animatrices parascolaires sont présentes dans le réfectoire et dans la bibliothèque scolaire. L'équipe de devoirs accompagnés de midi est en renfort de 12h à 12h30, permettant une prise en charge plus conséquente et plus personnalisée des nombreux élèves venant se sustenter au réfectoire dès la fin des cours du matin ;
- Entre-Bois : une attention particulière a été portée à cet accueil destiné aux élèves dès la 9^e année, très nombreux à le fréquenter. Ainsi, un duo d'animatrices a pris en main avec succès et créativité la gestion de l'accueil de ces élèves durant la pause de midi, avec le soutien engagé de la direction de l'établissement. Des animations ciblées ont été menées dans différents domaines (sportif, alimentaire) ou en lien avec l'orientation professionnelle ;
- Coteau-Fleuri : l'accueil parascolaire pour les élèves de 7-8P est assuré dans les locaux du Centre de rencontre œcuménique de la Grangette (CROG), y compris le mercredi après-midi. La restauration collective est proposée dans un local annexe ;
- Saint-Roch : un duo d'animateurs parascolaires accueille dans l'annexe les jeunes qui amènent leur propre repas à midi, la restauration collective étant proposée dans le collège principal. Les élèves profitent en particulier de propositions d'activités créatrices originales qui rencontrent un franc succès ;
- Villamont : outre l'accueil durant la pause de midi, un animateur parascolaire est présent à la sortie des classes l'après-midi. Celui-ci participe activement à la pacification de ces moments, tout en développant des collaborations avec les devoirs accompagnés et certain·e·s enseignant·e·s. Dans ce contexte, des projets novateurs ont pu être reconduits ou créés, avec le soutien actif et enthousiaste de la direction de l'établissement ;
- Grand-Vennes : l'accueil parascolaire se déroule dans le centre d'animation Le Grand V', avec une collaboration étroite entre l'équipe d'animation socioculturelle et l'animateur parascolaire engagé par le SEP+S. Ce dernier s'occupe en particulier du contrôle des présences des 7P jusqu'en décembre et des élèves consommant le repas acheté au réfectoire attenant ;
- Bergières : la collaboration formalisée avec le centre d'animation sis sur le site scolaire, l'Espace 44, a été reconduite sous forme d'un mandat de prestations. Ainsi, un moniteur du centre d'animation accueille les élèves au réfectoire et est présent à la sortie des classes l'après-midi. L'Espace 44 propose aux familles un concept de contrat tripartite (élève – parents – centre d'animation) qui remplace le contrôle des présences existant dans les autres sites scolaires.

SECTEUR DEVOIRS ACCOMPAGNÉS (DAC)

Dans le cadre de l'article 73 du règlement de la loi sur l'enseignement obligatoire, le SEP+S organise des devoirs accompagnés pour l'ensemble des élèves lausannois·e·s inscrit·e·s par leurs parents. Au total, la prestation a profité à 2'855 élèves de 3P à 11S pour l'année 2019-2020, intégrés dans 265 groupes.

Chaque groupe d'élèves a été pris en charge par l'un·e des 265 accompagnant·e·s de devoirs réguliers (dans certains cas par un binôme). Quarante-deux responsables de site sont en charge d'équipes composées de un à 16 groupes d'élèves.

La direction du secteur a été fortement mobilisée par la gestion administrative des accompagnant·e·s de devoirs (recrutement, suivi RH, organisation de formations de base et de formations continues), ainsi que par les situations problématiques d'enfants nécessitant une coordination avec les différents partenaires (corps enseignant, doyen·ne·s, APEMS, réseau scolaire, parents, assistant·e social·e scolaire, SESAF, etc.).

Le système des inscriptions aux devoirs accompagnés pour les élèves de 3-6P est désormais bien rôdé. Les bulletins d'inscriptions ont été distribués par les enseignant·e·s aux élèves le jour de la rentrée scolaire. Les parents des élèves de 7-8P ont, quant à eux, reçu les bulletins d'inscription à leur domicile, début août. Pour les élèves des degrés supérieurs (9S-11S), les bulletins d'inscription ont été transmis aux secrétariats des établissements, puis distribués aux élèves par leur maître·sse de classe. Le SEP+S traite ensuite ces bulletins d'inscription pour former des groupes homogènes.

Devoirs accompagnés destinés aux 3-6P en chiffres

Au 1^{er} novembre 2019, 1'837 élèves de 3-6P étaient inscrits aux devoirs accompagnés dans l'un des huit établissements primaires de la Ville. Sur l'ensemble des 4'923 élèves de ces quatre degrés scolaires, 37.3 % étaient inscrits aux devoirs accompagnés.

Établissements primaires	Nbre d'élèves scolarisés (3-6P)	Nbre d'élèves inscrits aux DAC	Fréquentation journalière LUNDI	Fréquentation journalière MARDI	Fréquentation journalière JEUDI	% d'élèves inscrits aux DAC par établissement
Beaulieu	592	237	201	207	204	40.0
Coteau-Fleuri	594	187	157	138	152	31.5
Entre-Bois	577	259	240	251	257	44.9
Floréal	728	260	238	227	230	35.7
La Sallaz	610	183	145	154	152	30.0
Mon-Repos	794	295	225	247	225	37.2
Pierrefleur	445	131	110	107	98	29.4
Prélaz	583	285	219	223	223	48.9
Total	4'923	1'837	1'535	1'554	1'541	37.3

Devoirs accompagnés destinés aux 7-8P en chiffres

Au 1^{er} novembre 2019, 806 élèves de 7-8P des sept établissements mixtes lausannois avaient recours à cette prestation, organisée généralement au terme des périodes de l'après-midi, pour une durée maximale de 75 minutes. L'offre de devoirs accompagnés durant la pause de midi s'est maintenue dans les collèges de Béthusy et de la Rouvraie.

Établissements mixtes	Nbre d'élèves scolarisés (7-8P)	Nbre d'élèves inscrits aux DAC	Fréquentation journalière LUNDI	Fréquentation journalière MARDI	Fréquentation journalière JEUDI	% d'élèves inscrits aux DAC par établissement
Belvédère	351	116	104	97	93	33.10
Bergières	329	106	102	96	92	32.22
Béthusy	373	152	108	108	108	40.75
Elysée	319	77	71	67	67	24.14
Villamont	363	146	123	117	113	40.20
C.F. Ramuz	312	127	106	118	111	40.70
Isabelle-de-Montolieu	348	82	63	71	66	23.60
Total	2'395	806	677	674	650	33.70

Devoirs accompagnés destinés aux 9S-11S en chiffres

Au 1^{er} novembre 2019, 212 élèves de 9S-11S étaient inscrits aux devoirs accompagnés. Les prestations de devoirs accompagnés pour les élèves de 9S-11S et de classes de raccordement se sont poursuivies dans les établissements de C.-F. Ramuz (collège d'Entre-Bois), de Villamont (collèges de Villamont et de Saint-Roch) et des Bergières. Les devoirs accompagnés sont aussi fréquentés par les élèves de classes d'accueil dans les collèges des Bergières et de Villamont, et par des élèves fréquentant les classes de raccordement au collège d'Entre-Bois. La prestation a aussi été reconduite au collège du Belvédère, les mardis et jeudis. La participation des élèves varie de un à trois jours en fonction des besoins de chacun. Dans l'établissement des Bergières, un tournus de trois enseignant·e·s permet d'apporter un soutien supplémentaire aux élèves durant les devoirs accompagnés.

Par ailleurs, les autres établissements scolaires – en collaboration avec le SEP+S – mettent en place une offre complémentaire variable sous forme de mentorat, de devoirs assistés, d'aide aux devoirs ou encore d'appuis.

Établissements secondaires	Nbre d'élèves scolarisés (9-11S)	Nbre d'élèves inscrits aux DAC	Fréquentation journalière LUNDI	Fréquentation journalière MARDI	Fréquentation journalière JEUDI	% d'élèves inscrits aux DAC par établissement
Belvédère	522	30	pas de prestation	28	24	5.7
Bergières	523	58	39	42	41	11.1
Villamont	629	88	55	49	55	14.0
C.F. Ramuz	429	36	22	23	25	8.4
Total	2'103	212	116	142	145	10.1

SECTEUR PÉRISCOLAIRE

Fêtes scolaires

La fête des classes enfantines (1-2P) s'est déroulée le mercredi 26 juin. En raison de la canicule, le cortège a été annulé. Les enfants ont néanmoins pu se rendre au parc de Milan, sous la responsabilité de leurs parents, afin de profiter des métiers forains.

La fête des classes primaires (3-5P) s'est déroulée le 3 juillet et a réuni plus de 3'600 élèves qui ont fait le parcours de la place de la Riponne jusqu'au parc de Milan.

Pour la troisième année consécutive, les élèves de 6P se sont retrouvés à la piscine de Bellerive le 21 juin où une fête spécifique était organisée. Après des activités ludiques et sportives organisées le matin sur les terrains de la piscine de Bellerive, les 1'430 élèves de 6P ont participé l'après-midi à une chorégraphie dansante. Cette manifestation rencontre toujours un vif succès auprès des enseignant-e-s et des élèves concerné-e-s.

Fermes pédagogiques

Le nombre de visites dans les deux fermes pédagogiques se maintient à raison de deux journées (ou 24 heures complètes) par classe. Ce sont ainsi plus de 1'200 enfants qui ont découvert en 2019 un milieu de vie et un métier en pleine mutation. Deux fermes en activité assurent cette prestation pédagogique : le Chalet de la Ville au Mont-sur-Lausanne et la ferme des Cases aux Monts-de-Pully. Les activités conduites avec les élèves, en coordination avec l'enseignant-e, les fermier-ère-s de l'exploitation visitée et l'animateur-trice responsable, enrichissent la vie de la classe, que ce soit pour les contenus ou pour le développement des liens conviviaux entre les enfants. Ils viennent à deux reprises, à deux saisons différentes pour affiner leurs observations et mieux comprendre les liens entre l'homme et son environnement.

Le Jardin aux 1000 mains et les trésors de la forêt

Cette nouvelle offre pédagogique proposée par l'Association de Rovéréaz, le Service des parcs et domaines et le service permet d'accueillir, depuis la rentrée scolaire 2019, des classes 1-2P dans le jardin et la forêt voisine du site de Rovéréaz. L'exploration de ces deux milieux naturels se fait au travers d'activités et d'ateliers plein air, permettant aux élèves une sensibilisation à l'environnement et à sa préservation. Les classes viennent à deux reprises y passer une journée.

Prêt d'équipements et coordination des activités sportives

Au dépôt de Valency, les élèves ayant besoin de matériel pour partir en camp de ski sont équipé-e-s par la Ville. Pour l'hiver 2018-2019, ce sont plus de 2'400 enfants soit 133 classes qui ont bénéficié de ce service, dont 60 classes pour les semaines de vacances de la Barboleusaz, des Chevalleyres et du Planemard. La demande de prêt de matériel reste constante.

Piscines

Cinq piscines lausannoises (publiques, scolaires ou privées) permettent d'accueillir les élèves de 3-6P, qui bénéficient tous de 12 cours de natation annuels. Le passage du test de contrôle de sécurité aquatique qui consiste à se sauver soi-même permet aux élèves de 6P de mesurer les progrès accomplis au terme de ces années d'enseignement. Toutes les classes ont pu être placées dans les créneaux-horaires dévolus.

Patinoires

La fréquentation des patinoires par les classes lausannoises permet de mesurer l'enthousiasme pour cette activité en plein air. Grâce aux JOJ, la patinoire de la Pontaise est couverte cette année encore, permettant ainsi aux classes inscrites de s'y rendre par n'importe quel temps.

Corps de musique et autres manifestations scolaires

Le SEP+S soutient l'orchestre La Banda des écoles lausannoises qui a présenté son concert de Noël le 9 décembre. Chaque année, cette manifestation rassemble les parents et ami-e-s des jeunes musicien-ne-s pour un moment musical très apprécié. Comme chaque année, La Banda des écoles a participé aux cortèges des fêtes scolaires et a donné quelques concerts publics. Le directeur de La Banda ayant fait valoir son droit à la retraite en mai 2019, le poste a été repourvu à l'interne. Autre formation soutenue par le SEP+S, le Corps des fifres et tambours s'est également produit en public à plusieurs reprises.

Sécurité sur le chemin de l'école

La collaboration intensifiée avec le Service des routes et de la mobilité, secteur des espaces publics, et la Brigade de la prévention routière de la police a permis de renforcer et de sécuriser les sites problématiques par diverses mesures d'aménagement, d'information, de prévention et de répression. Un suivi interservices des doléances de la population ou

des directions d'établissements permet de répondre à ces diverses préoccupations en lien avec la sécurité sur le chemin de l'école. Dans le cadre du préavis N°2018/11 « *Rues vivantes* » – *Aménagements urbains, valorisation des espaces publics et modération du trafic - Demande de crédits de réalisation* », ce sont plus de 30 mesures qui ont été réalisées aux abords des écoles.

Pédibus

En 2019, 21 lignes Pédibus étaient actives à Lausanne. Les Pédibus constituent une aide précieuse pour l'organisation de l'accompagnement des enfants sur le chemin de l'école. A la rentrée scolaire, 14 séances d'information dans les établissements scolaires ont été organisées à l'attention des parents. Durant l'année, différentes opérations de sensibilisation et d'information ont eu lieu: Journée à pied à l'école, campagne de prévention à la rentrée scolaire et participation aux séances d'information pour les parents des futurs élèves 1P et aux réunions de classes, stands d'information à l'entrée des bâtiments scolaires et lors de différentes manifestations. Toutes ces opérations de sensibilisation ont pu être organisées grâce à la collaboration des parents-référents Pédibus. Ces derniers favorisent les contacts entre les parents, le corps enseignant et les différents partenaires de l'école et du SEP+S.

A l'occasion des 20 ans du Pédibus, une exposition anniversaire s'est tenue au Forum de l'Hôtel de Ville, du 18 au 28 septembre 2019. Divers événements ont été organisés autour de ce jubilaire: balade Pédibus au centre de Lausanne, accueil des classes, jeu-concours, etc. Les questions de la mobilité douce et de la sécurité sur le chemin de l'école ont été au cœur de cet événement qui a eu lieu pendant la Semaine de la mobilité et la Journée internationale à pied à l'école.

SECTEUR BÂTIMENTS : PLANIFICATION, ENTRETIEN, RÉNOVATION, EXPLOITATION ET CONCIERGERIES

Planification des constructions scolaires

Un état des lieux sur les infrastructures scolaires et les besoins d'assainissement et de rénovation a abouti au printemps 2019 au dépôt du rapport-préavis N° 2019/18 « *Intentions de la Municipalité en matière de planification scolaire à l'horizon 2030* ». Ce document très attendu répond au postulat déposé le 14 février 2014 par M. Julien Eggenberger et consorts « *Planification des rénovations et des constructions scolaires* » et celui déposé par M. Manuel Donzé le 21 novembre 2017 « *Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées* » avec la demande d'un cinquième crédit-cadre de CHF 18'000'000.-. La commission chargée d'étudier le rapport-préavis a siégé durant quatre séances, échelonnées jusqu'en fin 2019 pour une adoption au Conseil communal au début 2020. Elle a pris connaissance de l'ampleur des enjeux stratégiques dans le domaine démographique par l'augmentation des besoins en classes. Elle a également confirmé la nécessité d'engager des moyens financiers pour rénover et améliorer l'efficacité énergétique d'un parc scolaire accusant une moyenne d'âge de plus de 40 ans.

Projets de nouvelles constructions dans les nouveaux quartiers

- Riant-Pré: le chantier de cette nouvelle école comprenant 12 classes et une salle de gymnastique et structure APEMS, est entré dans sa phase de second œuvre. L'engagement des travaux intérieurs permet de visualiser la générosité des locaux. Cette étape a été marquée par la cérémonie du bouquet qui a eu lieu le 12 septembre 2019. Les travaux progressent dans le respect du calendrier pour accueillir, dans le quartier des Fiches, les élèves à la rentrée scolaire de l'été 2020;
- Plaines-du-Loup PPA 1: le développement du projet par les architectes lauréats du concours, s'est vu complété par un concours d'ingénierie civile en début d'année, avec 28 projets déposés. Cette démarche a ouvert des possibilités statiques novatrices par la combinaison d'une ossature en acier avec des dalles mixtes bois-béton, favorisant ainsi l'usage de la filière bois ainsi qu'une construction préfabriquée. La complexité du programme de la pièce urbaine D et la simultanéité des chantiers a imposé d'adapter le calendrier de la mise en service de cette nouvelle école en reportant d'une année sa mise en service, soit en 2023. Ce décalage permet d'assurer des accès sécurisés aux élèves dans un contexte de quartier en création. Le dossier de mise à l'enquête du programme scolaire de 16 classes et une double salle de gymnastique en toiture a été déposé en fin d'année. Le début du chantier est prévu au printemps 2021;
- les premiers besoins du deuxième groupe scolaire prévu dans les PPA 2-3 des Plaines-du-Loup ont été esquissés de longue date (depuis 2010). Ils supposent la création de 32 classes au minimum avec des salles omnisports et des terrains de sport. Une analyse globale est menée conjointement avec la direction de l'enseignement obligatoire cantonal afin de consolider l'organisation des établissements scolaires et de cibler le degré scolaire le plus adéquat pour ce périmètre scolaire. Ces analyses permettront de définir plus précisément le programme et le dimensionnement des locaux;
- Prés-de-Vidy: depuis la présentation d'un plan directeur déposé en automne 2018, le programme scolaire prévu doit encore faire l'objet d'un ajustement calqué sur la configuration de ce quartier et le potentiel d'habitant·e·s. La reprise d'ateliers participatifs révélera les besoins des services de la Ville et les attentes des habitant·e·s du quartier.

Agrandissement des sites existants

- extension du collège de l'Eglantine: l'autorisation de construire a été obtenue dans le courant de l'année 2019. Elle fait suite à la deuxième mise à l'enquête imposée par des oppositions de riverain·e·s. Le réajustement des plans et le cahier des charges nécessaires à un deuxième appel d'offre en marché public ont désigné une entreprise totale proposant une construction mixte bois et béton. Le début des travaux est envisagé au printemps 2020, pour une livraison des cinq classes et de l'APEMS au printemps 2021. Les quatre modules préfabriqués installés sur le préau supérieur seront évacués en fin de construction pendant les vacances scolaires;
- site secondaire de Béthusy: le crédit d'ouvrage de CHF 11'500'000.- (préavis N°2019/27), adopté le 25 juin par le Conseil communal, a permis de concrétiser l'engagement du chantier qui a débuté en novembre 2019. Les 16 nouvelles classes, érigées à l'est du terrain de sport, seront réalisées en ossatures composées avec du bois local. La mise en service est prévue pour le printemps 2021;

- site scolaire du Belvédère : le crédit d'étude accordé (préavis N°2018/28) a permis le développement du projet durant toute l'année 2019. Le dépôt des dossiers d'enquête et la rédaction du préavis d'ouvrage ont été finalisés et la demande du crédit d'ouvrage sera transmise au Conseil communal en 2020. La déconstruction de l'annexe du Belvédère laissera place à un nouveau bâtiment contenant une cinquième salle de gymnastique, 11 salles spéciales actuelles, des nouvelles classes et quatre salles de dégagement. Le début du chantier est prévu en été 2020 avec la construction des modules transitoires de remplacement pour la durée du chantier ;
- étude Sous-Gare : deux études de faisabilité ont été mandatées auprès d'architectes pour évaluer la potentialité des sites de Floréal et de la Croix-d'Ouchy. Parallèlement, une analyse par un géographe a permis de mieux cerner l'évolution et la migration du nombre d'élèves recruté·e·s dans ce secteur. Le site de la Croix- d'Ouchy démontre une capacité d'accueil favorable pour inscrire deux salles de gymnastique et plusieurs salles de classe ainsi que les fonctions parascolaires inhérentes. Le site de Floréal offre une possible extension à conjuguer avec les disponibilités du collège de Cour et l'optimisation du collège de Montriond. Une étroite collaboration avec le Service d'accueil de jour de l'enfance évalue les adaptations et créations de nouveaux lieux d'accueil.

Assainissement des sites existants

- collège de Saint-Roch : les études liées à la rénovation du bâtiment historique ont dégagé plusieurs opportunités d'optimisation des surfaces. Au-delà de la rénovation des salles de classe et de l'enveloppe du bâtiment, la commission d'étude a retenu une solution financièrement supportable en confirmant la restructuration du sous-sol pour créer un lieu d'accueil ouvert sur la cour du préau sud. Le bâtiment fait l'objet d'une attention particulière pour respecter les aspects patrimoniaux et les critères énergétiques aux enjeux antinomiques ;
- collèges de la Barre et de Montoie : ils s'inscrivent dans le crédit-cadre 5 rattaché au rapport-préavis N°2019/18 cité plus haut. Font également partie de ce crédit-cadre la rénovation des salles de rythmique de Chailly, de Malley et les classes du Vieux-Moulin. Les études sur ces divers objets sont partiellement engagées, pour permettre le lancement d'une partie des chantiers en été 2020.

Travaux d'entretien réalisés en 2019

Les dépenses engagées sur le budget d'entretien, complété par le solde d'un préavis d'assainissement, s'élèvent à environ CHF 4'696'000.-, selon la répartition ci-après.

Budget d'entretien pour l'année 2019 (CHF 3'292'000.-):

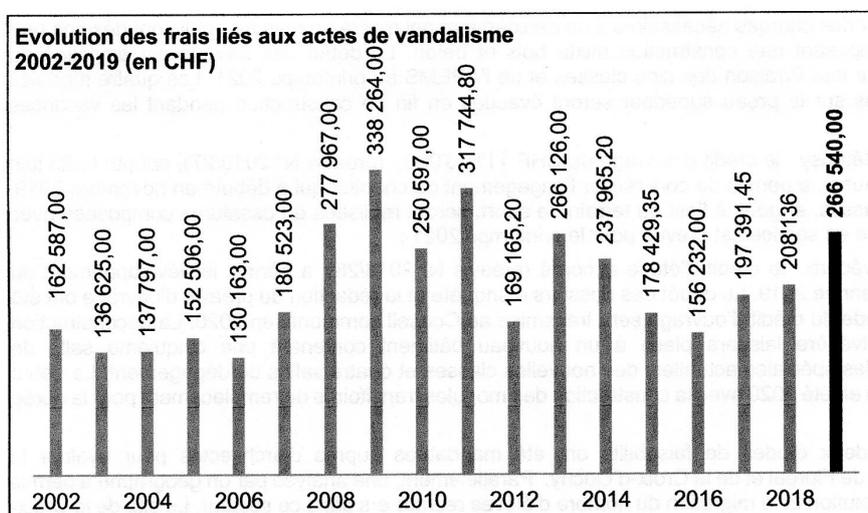
- CHF 1'580'000.- (soit 48%) comprenant entre autres travaux : la rénovation d'une vingtaine de classes réparties entre Bergières (dix), Floréal (six) et Cour (deux) ainsi que la rénovation d'appartements de fonction ;
- CHF 1'330'000.- (soit 40%) pour l'entretien courant et imprévisible, y compris les actes de vandalisme (CHF 266'540.-);
- CHF 404'000.- (soit 13%) destinés aux contrats et contrôles périodiques annuels des équipements techniques et de sécurité.

Montants d'entretien et d'assainissement financés par divers comptes de fonctionnement et crédits complémentaires :

- CHF 280'000.- pour l'amélioration et la sécurisation des espaces extérieurs préaux et parkings (DIPA) ;
- CHF 240'000.- pour l'achat de mobilier scolaire (compte d'exploitation 311) ;
- CHF 195'000.- pour l'achat et le contrôle de sécurité des engins de sports (compte d'exploitation 315) ;
- CHF 632'000.- pour les dépenses dévolues à l'assainissement du réseau séparatif de la rénovation de classes, (crédit-cadre spécial CCs) ;
- CHF 57'000.- pour le mobilier scolaire en lien avec le CCs.

Vandalisme

Le vandalisme reste problématique sur les sites scolaires malgré des rondes et surveillances. Cette année n'a pas épargné les bâtiments scolaires et les concierges sont régulièrement impactés. Ces incivilités chronophages ont atteint plus de CHF 266'540.-, montant dépassant largement la moyenne annuelle de CHF 205'000.- pour la période 2002-2019. Le montant total engagé depuis 2002 s'élève à CHF 3'765'000.- (l'équivalent de 75 classes non rénovées).



Préaux scolaires

Les préaux scolaires jouent un rôle fondamental dans la journée des écolier·ère·s et, en dehors du temps scolaire, dans la vie des quartiers. Cependant, leur accessibilité, leur convivialité et leurs aménagements varient suivant leur situation dans la ville ou l'historique de leur construction et il peut arriver que le partage des usages s'avère problématique. Dans ces cas, les agent·e·s de la Ville appelé·e·s à intervenir (Corps de police, concierges, correspondants de nuit, TSHM), tout comme les usager·ère·s, relèvent un manque de clarté dans le statut des préaux scolaires. Par ailleurs, d'un point de vue environnemental, la majorité des sols sont non perméables et les arbres sont rares, ce qui est en décalage avec la politique climatique de la Ville ainsi qu'avec les demandes des associations de quartier.

C'est pourquoi le SEP+S a lancé deux axes de réflexion : l'un avec l'Observatoire de la sécurité au sujet de la gestion des incivilités et du vandalisme dans les préaux, et l'autre avec les services techniques qui peuvent venir en appui pour l'aménagement des préaux scolaires. Un groupe de travail a ainsi été lancé avec des représentant·e·s des directions d'établissement ainsi que les services d'architecture, des parcs et domaines et des routes et de la mobilité, afin de proposer à la Municipalité les grands principes d'une politique d'aménagement des préaux scolaires.

Entretien des infrastructures

Pour l'entretien des infrastructures, le SEP+S compte 34 concierges répartis sur une soixantaine de sites scolaires et environ 150 nettoyeuses et aides-concierges, auxquels il faut encore ajouter quelque 300 auxiliaires d'été pour les grands nettoyages.

L'année 2019 a été une année de transition concernant le fonctionnement des conciergeries qui ont été rattachées au secteur bâtiments. Comme chaque année, un accent est mis sur la gestion des techniques et produits de nettoyage visant une approche plus écologique de l'entretien des surfaces. Une utilisation plus économe et une optimisation du catalogue de la centrale d'achats LausaShop contribuent à réduire leur consommation.

La rationalisation de l'organisation du travail a aussi permis de stabiliser le nombre de postes, alors que les heures d'utilisation et les surfaces à entretenir ont augmenté, parallèlement aux locations de salles.

Mise à disposition et location des infrastructures scolaires

La mise à disposition des salles de classe aux associations organisant des cours de langue et culture d'origine et des salles de gymnastique et rythmique aux sociétés sportives reste soutenue pour répondre à une demande de plus en plus forte de la part des citoyen·ne·s. En 2019, le constat suivant est dressé :

- une centaine de classes ont été utilisées chaque semaine par environ 20 communautés étrangères pour des cours de langue et de culture d'origine ;
- 60 infrastructures sportives (gymnastique, rythmique et piscines) ont été mises à la disposition de plus de 600 différentes associations privées chaque semaine ;
- le SEP+S gère également les cinq aulas (Belvédère – Bergières – Béthusy – Elysée – Villamont) et les trois grandes salles (Entre-Bois – Grand-Vennes – Vers-chez-les-Blanc) pour lesquelles la demande est très importante tant en semaine (journée et soirée) que le week-end. En dehors des utilisations scolaires, cela représente 463 jours de location pour ces huit infrastructures.

Pour assurer une prestation de qualité et préserver le matériel et les infrastructures, une présence physique des concierges sur place est souvent nécessaire, tout comme une bonne logistique interne.

Pour les parkings, il existe actuellement 698 places balisées dans les établissements scolaires, dont 629 sont utilisées par le corps enseignant et le personnel communal. Le taux d'occupation est important, de l'ordre de 90%.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Répartition des élèves 1-6P et classes spéciales* (situation au 1^{er} octobre 2019)

Etablissement	1P	2P	3P	4P	5P	6P	ACC5-6	OESP16	OESP36	Total
Entre-Bois	142	172	131	148	150	142	6			891
Floréal	204	195	193	196	181	158				1'127
Mon-Repos	181	201	169	189	203	208	9			1'160
Prélaz	165	152	138	148	139	127	9		22	900
La Sallaz	177	191	140	153	163	144				968
Beaulieu	156	162	151	145	138	151	7			910
Coteau-Fleuri	141	166	131	152	136	137	4	26		893
Pierrefleur	133	116	120	105	104	116				694
Totaux	1'299	1'355	1'173	1'236	1'214	1'183	35	26	22	7'543

*La codification des classes de développement (DEP/DES) a été supprimée à la rentrée 2019

Répartition des élèves 7P-11S - et classes spéciales* (situation au 1^{er} octobre 2019)

Etablissement	9			10		11		ACC7-8 ACC S	OESP78 OESS	RAC	Total	
	7P	8P	VP	VG	VP	VG	VP					VG
Belvédère	157	193	128	60	138	48	127	42	27	107	1'027	
Bergières	157	183	120	62	90	74	91	54	21		852	
Béthusy	180	193	100	86	85	86	89	94	33		946	
Elysée	148	171	72	88	82	80	94	80	33	15	910	
Villamont	176	188	126	102	84	85	106	91	35		993	
C.F. Ramuz	156	168	89	56	95	40	79	41	17	43	784	
Montolieu	201	185	113	68	105	58	84	35	12		861	
Total/voie	1'175	1'281	748	522	679	471	670	437	178	15	197	6'373
Totaux	1'175	1'281	1'270		1'150		1'107		178	15	197	6'373

*La codification des classes de développement (DEP/DES) a été supprimée à la rentrée 2019

Classes régulières

Degré(s)	élèves	classes	moyenne
1P, 2P	2'620	135	19.41
2P, 3P	69	4	17.25
3P	1'039	54	19.24
3P, 4P	207	12	17.25
4P	1'127	59	19.10
5P	1'168	62	18.84
5P, 6P	112	6	18.67
6P	1'109	57	19.46
7P	1'164	62	18.77
8P	1'269	64	19.83
9VG	732	38	19.26
9VP	522	25	20.88
10VG	650	37	17.57
10VP	471	22	21.41
11VG	667	36	18.53
11VP	437	22	19.86
RAC1	150	7	21.43
RAC2	47	2	23.50
Total	13'560	704	19.26

Classes spéciales

Degré(s)	élèves	classes	moyenne
ACC5-6	35	5	7.00
ACC S	131	12	10.92
ACC7-8	47	6	7.83
OESP1-6	26	3	8.67
OESP3-6	22	3	7.33
OESP7-8	6	1	6.00
OESS	9	1	9.00
MO3-6	9	1	9.00
MO7-8	23	2	11.50
MO9-10	24	2	12.00
MO9-11	11	1	11.00
MO10-11	13	1	13.00
Total	356	38	9.37

Légende

ACC	classe d'accueil primaire / secondaire
MO	classe à effectif réduit (MO: mesures ordinaire de pédagogie spécialisée)
OESP	classe d'enseignement spécialisé primaire
OESS	classe d'enseignement spécialisé secondaire
RAC	classe de raccordement (12 ^e année)
VG	voie générale
VP	voie prégyrnasiale

SERVICE DE SANTÉ ET PRÉVENTION (SSPR)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Le SSPR compte deux offices : l'Office de santé et l'Office dentaire. Il témoigne de la forte volonté de coordination des programmes, projets et actions de promotion de la santé et prévention, destinés aux enfants, aux jeunes et à leur famille. Ses missions sont les suivantes :

- assurer la mise en œuvre des programmes cantonaux et communaux de prévention et de santé
- développer et participer à l'élaboration des programmes/projets et à leur priorisation
- assurer la coordination avec les autres acteurs cantonaux, communaux et institutionnels
- offrir ses services aux établissements scolaires et aux structures de garde des enfants (comprises et soutenues dans la loi sur l'accueil de jour des enfants)
- décider des offres de prestations et de leur priorisation dans le domaine de la promotion de la santé physique en lien avec le développement de l'enfant et de l'adolescent·e, ainsi que de la prévention dans le milieu de la santé scolaire

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Assistant-e-s dentaires	6.90	6.30	6.30	6.30
Direction et secrétariat	7.50	7.25	7.50	6.25
Infirmières scolaires	15.40	15.20	15.40	14.85
Médecins scolaires	0.78	0.35	0.78	0.27
Orthodontistes	6.85	6.15	7.45	6.75
Pédodontistes	6.60	6.30	6.60	5.30
Prophylaxistes dentaires	1.20	1.10	1.20	1.10
Total service	45.23	42.65	45.23	40.82

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019
Total service	0.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Unité administrative	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
	n	ept	n	ept
Assistant-e-s dentaires	8	6.30	8	6.30
Direction et secrétariat	9	7.25	8	6.25
Infirmières scolaires	22	15.20	22	14.85
Médecins scolaires	2	0.35	3	0.27
Orthodontistes	9	6.15	9	6.75
Pédodontistes	8	6.30	7	5.30
Prophylaxistes dentaires	2	1.10	2	1.10
Total service	60.00	42.65	59	40.82

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti·e·s

Unité administrative	31 décembre 2018	31 décembre 2019
	n	n
Total service	0	0

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Nombre de mouvement(s)	mouvements 2019	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de transfert(s)	5	4
	sortant(s)	entrant(s)
Total service	0	0
	5	4

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	1
Décès	
Démission	
Départ à la retraite	4
Fin de contrat	
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
Total service	5

PERSONNEL

L'unité administrative du SSPR, commune aux deux offices, fonctionne grâce à la qualité d'engagement professionnel des collaborateur·trice·s. Une partie de l'équipe, composée de l'adjoint administratif – responsable RH et de l'assistante de la cheffe de service, également en charge de l'administration du personnel, connaît une situation particulièrement difficile en termes de ressources, qui devrait encore perdurer en 2020. Le SSPR recourt, dans l'intervalle, à l'appui prêté par le responsable RH du Service de psychologie scolaire pour le volet RH de l'activité du service et à celui d'un collaborateur du Service d'accueil de jour de l'enfance détaché à 80% au SSPR pour le volet finance, situation qui ne saurait raisonnablement se prolonger.

Au sein de l'Office de santé, les infirmières scolaires travaillent en tandem avec les médecins scolaires. Au nombre de six, ils sont engagés soit en tant qu'employés (3), soit comme médecins indépendants (3).

Depuis 2018, un arrêt maladie a pour conséquence un report de charge sur les équipes de l'Office et de l'unité administrative.

Les six médecins scolaires de l'Office de santé, quel que soit leur statut, couvrent les mêmes missions. Leurs conditions d'exercice sont identiques au sein du service. Au total, leur taux d'activité cumulé représente l'équivalent d'environ un ept, en fonction des besoins en santé scolaire. Ce taux reste relativement stable.

L'augmentation progressive du nombre de situations médico-sociales complexes identifiées dans les établissements scolaires, pour lesquelles leur expertise est sollicitée, est en augmentation. Du fait de leur disponibilité relative, la médecin cheffe de service intervient également en tant que médecin scolaire pour combler les périodes de non disponibilité des médecins scolaires, en particulier pour les situations problématiques ou complexes. Elle pallie ces indisponibilités quotidiennement en répondant aux sollicitations téléphoniques des collaborateur·trice·s de l'équipe infirmière et des directions d'établissements, et en moyenne une fois par semaine en se rendant dans les infirmeries des établissements scolaires.

Des supervisions sont organisées à raison d'une fois toutes les quatre à six semaines pour les infirmières scolaires réparties. Elles sont assurées par deux superviseurs. Si nécessaire, des supervisions individuelles sont organisées. Il est alors fait appel à un prestataire externe au service.

A l'Office dentaire, un poste de médecin-dentiste n'était plus assuré depuis le 1^{er} novembre 2018 avec pour conséquence la fermeture du cabinet dentaire concerné, ce jusqu'au 1^{er} février 2019. Le cabinet a pu être réouvert à temps partiel, puis à temps complet dès fin avril. Pendant la période de fermeture et fermeture partielle du cabinet, l'assistante dentaire a satisfait à diverses tâches et suppléé aux absences inopinées de ses collègues dans les autres cabinets de l'Office dentaire.

Depuis 2017, le SSPR s'attache à renforcer la formation professionnelle continue des collaborateur·trice·s, aussi avec le soutien de partenaires externes régulièrement invités à intervenir dans le cadre des colloques métiers.

Personnel auxiliaire – stagiaires – apprenti·e·s

En sus du personnel fixe, le SSPR fait appel à du personnel auxiliaire. Il compte ainsi :

- 11 infirmier·ère·s remplaçant·e·s dits poolistes ;
- 8 personnes pour dispenser le programme alimentation et exercice ALEX (professeur·e·s et assistant·e·s d'aquagym) ;
- 20 interprètes médiateur·trice·s culturel·le·s.

Trois médecins-dentistes et une assistante dentaire ont été engagé·e·s comme auxiliaires sur des périodes déterminées de quelques semaines à quelques mois pour pallier des périodes d'absences.

Au total, le SSPR a dénombré, en tant que personnel auxiliaire, 43 personnes travaillant pour la plupart à des taux d'activités faibles.

Trois infirmières formatrices de l'Office de santé ont pris en charge six étudiantes-stagiaires provenant soit de l'Institut et Haute école de santé La Source, soit de la Haute école de santé Vaud, sur des périodes de six semaines, pour un total cumulé de 36 semaines.

Chaque année scolaire, le service accueille et forme un·e apprenti·e employé·e de commerce engagé par le centre de formation du Service du personnel, conformément à un contrat de partenariat. Dans le cadre du service, la formation des apprenti·e·s est placée sous la responsabilité de l'assistante de la cheffe de service.

OFFICE DE SANTÉ

L'Office de santé a pour principale mission de promouvoir la santé physique, psychique et sociale des enfants, particulièrement ceux scolarisés dans les établissements scolaires, et compte pour cela avec les compétences de médecins, de médecins-pédiatres et d'infirmières scolaires formées pour la plupart en santé publique.

Les activités de santé scolaire développées dans le cadre de l'Office de santé font l'objet d'une subvention institutionnelle du Canton de Vaud.

Les prestations concernées sont définies dans le cadre d'une convention établie entre l'Etat de Vaud – représenté par la Direction générale de la santé – et le SSPR. Cette convention, renégociée tous les cinq ans depuis 2006, a été renouvelée en 2016 pour cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020, aux mêmes conditions que précédemment. Un avenant annuel précise les éventuelles modifications : engagement financier, postes subventionnés, modalités de paiement, etc.

Activités du service en appui externe

L'infirmière cheffe, la cheffe de projets et/ou la cheffe de service participent à différents groupes de réflexion dans le cadre de projets de la Ville de Lausanne: campagne Respect et campagne de prévention sous l'égide du Secrétariat général EJK ; plateformes d'échanges pilotées par le SAJE.

La cheffe de service prend part aux groupes de travail Promotion de la santé (Ville en santé, Ville de sport), Changements climatiques du Secrétariat général LEA.

Collaboration avec l'unité PSPS de l'AVASAD

La cheffe de projets en promotion de la santé, l'infirmière scolaire cheffe et la cheffe de service se répartissent les séances de travail et colloques de l'unité de Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS): demandes de sub-sides des établissements scolaires, prestataires externes, thématiques, métiers, suivis de dossiers, comité de pilotage vaccination, groupe de travail formation interdisciplinaire, plateforme dépendance, etc.

La cheffe de service prend part aux séances de comité de direction de l'Unité PSPS quand elle y est conviée. Elle participe au comité de pilotage vaccination et aux séances de travail placées sous l'égide du Médecin cantonal adjoint.

Groupement des médecins scolaires vaudois (GMSV)

Tous les médecins scolaires de l'Office de santé sont membres du GMSV. Trois des six médecins scolaires de la Ville de Lausanne ont pris part à la demi-journée annuelle de formation et information du GMSV.

Formation

La dynamique de formation continue s'est poursuivie au sein du SSPR et de l'Office de santé en particulier. Les 22 infirmières scolaires ont bénéficié de 164 jours de formation.

Trois infirmières scolaires ont suivi la deuxième année du diplôme d'études avancées en santé publique, formation dispensée sur une durée de deux ans, nécessaire aux infirmier·ère·s scolaires, représentant environ 30 jours-personne par année soit un total de 97.5 jours en 2019.

Une infirmière a débuté la formation (CAS HES-SO) de praticien formateur correspondant, en 2019, à neuf journées de formation.

La formation dite d'été des infirmier·ère·s a été dispensée sur une journée par deux enseignants de la HES-SO de La Source sur les théories de soins infirmiers. La seconde journée a permis de débiter un cycle de quatre demi-journées de formation théorique et pratique en aide à la gestion du stress, dispensée par un psychologue du Service de psychologie scolaire ; les trois volets suivants ont été donnés entre septembre et novembre.

Sous l'égide de l'Unité PSPS, toutes les infirmières ont suivi la formation donnée sur la vaccination en milieu scolaire. Cinq infirmières scolaires ont suivi la formation référent·e SESAME en milieu scolaire.

Les autres axes de formation ont concerné la maltraitance, le deuil et l'apport de la médiation interculturelle, l'écoute de l'enfant, l'adolescence et les consommations, les adolescent·e·s avec comportements violents, l'accueil et l'accompagnement du dévoilement d'agressions sexuelles, etc.

La cheffe de projets a suivi les formations et conférences sur les thématiques : la formation des médiateur·trice·s scolaires, le développement des compétences en santé, l'écoute de l'enfant, les générations numériques, suicide et école, le réflexe participatif, le climat scolaire.

La cheffe de service a suivi le symposium genevois des troubles du comportement alimentaire et de l'obésité, la journée sur les maladies transmissibles, vaccination – réchauffement climatique et maladies émergentes: enjeux et défis, et validé la formation en gestion d'un établissement de soins de santé public et privé (CAS de l'Université de Neuchâtel).

Formation aux premiers secours pour les enseignant·e·s et professionnel·le·s des établissements scolaires

En 2017, la Direction interservices du Canton a validé les nouvelles recommandations en matière de premiers secours. Le mandat cantonal donné aux services de santé scolaire s'en est vu renforcé. Le SSPR a dès lors relancé l'offre de formation aux premiers soins et premiers secours, conformément au mandat qui lui est confié sur la base du règlement PSPS, pour les professionnel·le·s des établissements de la scolarité obligatoire en ville de Lausanne.

Le programme de formation aux premiers secours pour les enseignant·e·s et professionnel·le·s intervenant dans les établissements scolaires, démarré en septembre 2017, est dispensé sur une demi-journée par les infirmières et médecins scolaires du SSPR. La cheffe de service a donné ces formations avec le soutien d'infirmières scolaires et la participation des étudiant·e·s-stagiaires infirmier·ère·s.

Alors que 202 professionnel·le·s ont été formé·e·s en 2018, ils ne sont que 95 à avoir suivi cette formation en 2019, dont 18 collaborateur·trice·s du Service de psychologie scolaire et 14 collaborateur·trice·s du Service des écoles primaires et secondaires travaillant pour les devoirs accompagnés (DAC) ou le parascolaire (APEMS).

Dans l'un des sept établissements du secondaire, aucun·e enseignant·e n'a suivi cette formation et aucune alternative n'a été proposée. Globalement, dans les établissements secondaires, le nombre d'enseignant·e·s formés reste faible. Pour ces professionnel·le·s et leur direction, la gestion des premiers soins et premiers secours relève prioritairement de l'infirmière scolaire et non pas du corps enseignant. Les directions incitent peu les enseignant·e·s à se former, voire ne relaient pas l'information sur cette possibilité de formation.

Les établissements dans lesquels le nombre d'enseignant·e·s formé·e·s est significatif sont ceux dans lesquels l'impulsion par les directions d'établissements a été forte. C'est le cas principalement dans les établissements primaires.

La formation des enseignant·e·s aux premiers secours figure dans les recommandations cantonales et n'ont pas de portée contraignante. Elles n'ont dès lors pas de caractère obligatoire pour ces professionnel·le·s.

Passée la première vague des professionnel·le·s motivé·e·s, sauf relance par les directions d'établissements, la chute des demandes de formations pour les enseignant·e·s s'est confirmée.

Le temps de formation d'une demi-journée est court en regard des contenus. Afin de pouvoir mieux approfondir et plus faire pratiquer les gestes, un cours type module 2 est en préparation pour encourager les professionnel·le·s à maintenir une dynamique de formation continue.

Programmes de santé

Dépistage visuel

Le dépistage visuel est maintenu en ville de Lausanne, à trois reprises au cours de la scolarité obligatoire, en 3, 5 et 7P. 6'020 enfants ont fait l'objet d'une mesure de dépistage visuel au cours de l'année scolaire 2018-2019. Pour 448 enfants, un contrôle visuel médical a été recommandé, proportion en sensible augmentation.

Intégration scolaire

Pour l'année scolaire 2018-2019, 433 enfants scolarisés en ville de Lausanne ont été concernés par l'élaboration d'un document dit Besoins de santé particuliers. Ce nombre reste stable. Les mesures consécutives définies dans ces documents visent à contribuer à un accueil de qualité des enfants connus pour un problème de santé nécessitant des mesures de prises en charge particulières dans le contexte scolaire, au quotidien ou au titre de mesures d'urgence éventuelles.

Entretiens proposés aux enfants avec leurs parents en 2P

Pour l'année scolaire 2018-2019, les infirmières scolaires du secteur primaire ont réalisé 806 entretiens pour ces enfants accompagnés de leurs parents. Dans le cadre de ces entretiens, diverses thématiques sont abordées telles que la qualité de l'intégration de l'enfant dans le contexte scolaire, ses besoins fondamentaux (sommeil, alimentation, activités, etc.), l'usage des écrans, ainsi que d'éventuelles préoccupations en regard de son état de santé globale.

Projets de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS)

Suite à la réorganisation des établissements scolaires à la rentrée 2015-2016, la dynamique de développement de projets par les équipes PSPS, fortement ralentie, redémarre lentement.

Infirmières scolaires et médecins scolaires prennent part à ces équipes. Ces professionnel·le·s sont soutenu·e·s dans ce champ de leur activité professionnelle par la cheffe de projets, laquelle œuvre à renforcer la pertinence des projets par un travail centré sur l'identification des besoins effectifs et prioritaires dans les établissements.

Sur 39 projets PSPS travaillés en 2018-2019, 22 ont donné lieu à des mesures de facturation pour lesquelles le financement est assuré, sur la base du montant validé, pour deux tiers par l'Unité PSPS. Le tiers restant est financé par la Ville de Lausanne via le SSPR.

Parmi ces 39 projets, 21 concernaient les établissements primaires et 18 les établissements secondaires.

Au total, les dépenses acquittées en 2019 pour des projets PSPS ont été de CHF 23'418.-, dont CHF 8'981.- à la charge de la Ville de Lausanne.

A cela s'ajoute la participation de la Ville au paiement des interventions Action innocence, soit CHF 2'050.- pour 41 interventions, soit au total, une participation de la Ville d'un montant de CHF 11'031.-.

Programmes prioritaires

Programme prioritaire sur l'alimentation équilibrée et la promotion du mouvement

Deux types de projets sont déclinés :

- les projets dits de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS) ;
- le programme alimentation et exercice (ALEX), programme de prévention dite sélective, destiné aux enfants en surpoids ou présentant des difficultés d'aisance corporelle, entièrement porté par la Ville de Lausanne.

La participation à ce programme initié il y a 19 ans a chuté de manière très significative ces dernières années et la difficulté de pouvoir travailler avec le concours des familles s'est confirmée. Dès lors, il n'a pas été considéré comme pertinent de maintenir ce programme dans son concept initial. Il a été mis un terme au programme ALEX en juin 2019.

Aujourd'hui, ce type d'approche peut être financé avec la participation du Canton via le programme Manger, bouger.

Les projets de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS) de type récréation saine, joutes sportives, paniers de fruits, Récrés de chez moi, récrés de chez toi, etc., ont été développés dans les établissements primaires. Le nombre de ces projets est en nette diminution, au profit d'autres thématiques de travail identifiées comme prioritaires (respect, bien vivre ensemble, climat scolaire, lutte contre le harcèlement, l'intimidation, la violence).

Programmes de lutte contre le harcèlement scolaire

Depuis 2018, sur décision de la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture de l'Etat de Vaud, la lutte contre le harcèlement scolaire est affirmée comme axe prioritaire du travail de prévention. Ce positionnement a

insufflé une forte impulsion à travailler cette thématique qui ne peut plus être ignorée. Formation de professionnel·le·s travaillant avec les enfants et les jeunes, élaboration et mise en œuvre de projets de prévention dans les établissements, mais aussi déploiement de modalités définies d'intervention en cas de situations avérées de harcèlement, permettent d'empoigner cette thématique à tous les niveaux de la prévention. Infirmières et médecins scolaires sont actifs dans ces différents champs dans la plupart des établissements.

Projets PSPS en réponse aux besoins du terrain

La majorité des projets développés dans les établissements ont concerné : alimentation et pratique d'activités physiques, climat d'établissement, mésusages et risques liés à l'utilisation des écrans, promotion du respect et prévention de la violence et, thématique considérée comme prioritaire : intimidation, harcèlement et cyber harcèlement.

Prestations collectives par les infirmières

Les infirmières scolaires disposent d'une palette d'interventions qu'elles sont en capacité de réaliser dans les classes, principalement au primaire mais aussi au secondaire. Elles peuvent ainsi réagir en fonction des besoins et problématiques identifiés dans les établissements : se sentir bien et en santé à l'école, estime de soi, climat scolaire et relationnel, prévention des violences et incivilités, etc. Ces interventions doivent être menées en partenariat actif avec les enseignant·e·s et, à chaque fois que cela est possible, s'articuler avec les objectifs du Plan d'étude romand.

Prestations du programme

Vaccinations

Le projet de l'Office fédéral de la santé publique d'introduire la vaccination contre le papillomavirus HPV aussi pour les garçons a abouti en juillet 2016. Cette mesure a été mise en œuvre en vaccination scolaire, à Lausanne et dans le canton de Vaud, dès la rentrée scolaire 2016-2017 pour les élèves de 9S.

Les données vaccinales 2018-2019 ci-dessous intègrent, pour la troisième année consécutive, la mise en œuvre de cette mesure.

Est observée une diminution des doses de vaccin HPV, et une augmentation des doses de vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole ROR (Priorix) administrées, comparativement à l'année précédente :

Vaccinations (année scolaire 2018-2019)

vaccin Revaxis	1 dose
vaccin Boostrix	405 doses
vaccin Boostrix-Polio	205 doses
vaccin Td-Pur	0 doses
vaccin Priorix	45 doses
vaccin Engerix B	356 doses
vaccin HPV	850 doses

Visites médicales (année scolaire 2018-2019)

Le nombre des visites médicales réalisées au cours de l'année scolaire 2018-2019 confirme la baisse progressive enregistrée ces deux dernières années. Au nombre de 561 en 2017-2018, on en dénombre 384 en 2018-2019.

On observe un déplacement progressif de l'activité médicale : les médecins scolaires sont davantage sollicités pour des évaluations de situations médico-psychosociales complexes, des réunions de réseaux interprofessionnels, ou dans le cadre de l'élaboration de projets de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire.

Prestations individuelles des infirmières et médecins scolaires

La suppression de cinq prestations systématiques au cours des cinq dernières années avec réorientation progressive du mandat de l'infirmière scolaire a permis de dégager davantage de temps dédié à l'accueil et l'écoute de l'enfant, à l'évaluation première de situations d'enfants repérés par les professionnel·le·s de l'école comme présentant des difficultés diverses ou des états de mal-être ayant suscité l'inquiétude des professionnel·le·s.

Ainsi, le repérage et l'orientation de cas d'enfants en situation de souffrance psychique, de négligences voire de maltraitements, constitue aujourd'hui un volet important et chronophage de l'activité de l'infirmière scolaire.

Infirmières scolaires et médecins scolaires soulignent leur perception d'une augmentation continue des sollicitations pour des situations médico-psychosociales souvent très complexes. L'orientation de ces situations se révèle parfois difficile, que ce soit pour obtenir une évaluation ou une prise en charge spécifique, nécessitant parfois de faire évaluer l'enfant via un service spécialisé externe.

A noter que, du fait de la disponibilité partielle des médecins scolaires, la cheffe de service soutient de manière effective et quotidienne ce volet de l'activité infirmière, co-évalue les situations, aide à distance au pilotage de la prise en charge et, quand la situation le nécessite, se déplace sur les sites pour rencontrer des familles, contribue à la prise en charge, au relais auprès des partenaires ou au signalement auprès du Service de protection de la jeunesse.

OFFICE DENTAIRE

La mission de l'Office dentaire est de promouvoir la santé bucco-dentaire, prévenir les maladies bucco-dentaires et, si nécessaire, prodiguer des soins aux enfants scolarisés en ville de Lausanne

En 2019, l'Office dentaire a abouti son virage numérique: dossier numérique des patient·e·s, radiographie numérique, prise d'empreintes dentaires et impression 3D, etc.

Pour la facturation, l'introduction de la nouvelle grille tarifaire de la Société suisse d'odontologie (SSO), Dentotar est effective depuis le 1^{er} mars 2019.

Ces changements massifs ont impacté non seulement l'Office dentaire, soumis à de très fortes sollicitations, mais également les services partenaires tels que le Service d'organisation et d'informatique et la comptabilité de direction EJQ.

A noter que la médecin-dentiste orthodontiste cheffe de file métier a vu sa charge de travail fortement augmentée par la nécessité de suivre ces différents chantiers en simultané. Son activité d'orthodontiste s'en est trouvée impactée avec une diminution du temps consacré aux soins en orthodontie.

Enfin, sur le plan légal, l'Office dentaire satisfait aux conditions d'obtention de l'autorisation d'exploiter, délivrée par le Canton en 2019.

Prestations proposées par l'office dentaire

L'offre de prestations de l'Office dentaire se décline selon trois axes, prévention primaire, dépistage et soins :

- consultations individuelles et détartrage dentaire pour tous les patient·e·s du cabinet d'orthodontie, effectué par l'hygiéniste au cabinet, soit environ 300 patient·e·s vus par l'hygiéniste à raison d'une fois tous les six à neuf mois ;
- prophylaxie collective : éducation à la santé bucco-dentaire, dans les classes primaires des établissements scolaires, effectuée par deux collaboratrices spécialistes en santé bucco-dentaire ;
- soins conservateurs, dispensés par les médecins-dentistes (pédodontistes) des sept cabinets dentaires de l'Office dentaire ;
- soins orthodontiques, réalisés par les médecins-dentistes orthodontistes du cabinet dentaire du groupe orthodontique de Montbenon ;
- dépistage dentaire scolaire annuel, fait par les médecins-dentistes (pédodontistes) de l'Office dentaire pour les élèves des établissements scolaires lausannois, les élèves d'institutions spécialisées et de quelques écoles privées, ainsi que les élèves de Belmont.

Pour l'année 2019, les collaborateur·trice·s de l'Office dentaire étaient répartis comme suit :

- pour le groupe orthodontique de Montbenon : trois spécialistes en orthopédie dentofaciale, quatre assistantes dentaires avec formation spécialisée, une hygiéniste dentaire, un technicien dentaire et une nettoyeuse ;
- pour les sept cabinets conservateurs : huit médecins-dentistes, huit assistantes dentaires ;
- pour l'unité de prophylaxie : une assistante en prophylaxie et une assistante dentaire, formées en éducation à la santé bucco-dentaire, spécialistes en santé dentaire.

Des colloques réservés aux médecins-dentistes et orthodontistes et des colloques destinés à l'ensemble des collaborateur·trice·s de l'Office dentaire, sont organisés à raison de trois fois par année. Deux sessions internes avec les médecins-dentistes, consacrées aux études de cas, complètent ce dispositif.

Formation

Tous les collaborateur·trice·s de l'Office dentaire ont suivi la formation certifiante aux premiers secours d'un jour et demi, organisée par le service avec un partenaire externe agréé. Cette formation est obligatoire pour ces professionnel·le·s de santé.

Les prophylaxistes et la cheffe de file métier ont pris part à la journée de formation continue organisée par l'ARESBD.

Six médecins-dentistes ont suivi le programme de formation continue du congrès de la SSO.

Deux orthodontistes ont suivi le congrès européen et le congrès de Paris et ont assisté au symposium SSO-Vaud : adolescence, défis et opportunités.

Au total, les collaborateur·trice·s de l'Office dentaire ont bénéficié de 108 jours de formation pour l'année 2019, contre 20 en 2018. Cette importante augmentation s'explique essentiellement par l'obligation faite aux médecins-dentistes et médecins-dentistes orthodontistes de satisfaire aux exigences de formation continue (80 heures par an dont 50 heures sur la base de congrès et conférences reconnus pour la formation continue). Ces formations sont enregistrées via informatique et contrôlées via la SSO. La possibilité, pour ces professionnel·le·s, de facturer via Dentotar est conditionnée notamment par le respect de cette exigence de formation continue. Dès lors, ces formations sont traitées comme formations obligatoires entièrement prises en charge par la Ville.

La mise en place effective de ces exigences en matière de formation continue induit une augmentation des périodes de fermeture des cabinets.

Locaux

Un audit des cabinets dentaires scolaires a été réalisé sous l'égide de la Direction générale de la santé du Canton de Vaud. Seul le cabinet dentaire des Croix-Rouges n'a pas été visité compte tenu du fait qu'il sera déplacé sur le site des Plaines-du-Loup en 2022-2023.

Aucune difficulté majeure n'a été relevée pour les autres cabinets, dont la qualité d'entretien des installations et appareils a été relevé. En revanche et comme prévu, le cabinet dentaire de Montchoisi, trop exigu pour permettre de satisfaire aux normes actuelles exigées pour l'aménagement d'un cabinet dentaire, ne peut être laissé en l'état. Sans mise aux normes d'ici à l'été 2020, il devra être fermé, au plus tard le 1^{er} septembre 2020. Ce cabinet, qui enregistre une forte activité clinique, fonctionne à temps plein.

Evolution de l'activité

Prophylaxie – éducation à la santé bucco-dentaire

Pour l'année scolaire 2018-2019, les deux prophylaxistes sont intervenues dans 417 classes (362 en 2017-18), soit auprès de 7'884 élèves (6'417 en 2017-18). Elles ont aussi mené 49 séances de brossages collectifs auprès de 1'545 élèves.

Elles sont également intervenues dans cinq écoles ou centres spécialisés et à Belmont pour 299 enfants.

Elles ont réalisé, au titre de projet pilote, une intervention avec deux animations pour 32 enfants et leurs familles dans un centre de vie enfantine de la Ville.

Cabinet d'orthodontie

Les transformations techniques réalisées au sein du cabinet d'orthodontie via le nouveau dispositif de type prises d'empreintes numériques avec possibilité d'impression 3D installé fin 2017, entré en exploitation en janvier 2018, permet d'accroître la qualité et la rapidité du travail des professionnel·le·s.

L'organisation au sein du cabinet avec une centralisation des tâches d'ordre administratif, effective depuis septembre 2019, devrait permettre d'augmenter le tournus des médecins-dentistes orthodontistes au fauteuil et donc les possibilités de prise en charge de patient·e·s.

Cabinets dentaires

Des changements importants ont été menés à l'Office dentaire, notamment le déploiement des logiciels et modifications informatiques, l'augmentation des périodes effectives de formation continue. Une analyse de l'évolution de l'activité effective sera produite en 2020.

Demandes d'aides financières individuelles

Sur l'année 2019, 59 demandes de réduction d'honoraires ont été examinées (contre 81 en 2018). Ce nombre est en constante diminution. Le montant total des aides individuelles accordées correspond, en référence aux devis établis, à la somme globale de CHF 25'324.-.

Pour les familles à faible revenu, la possibilité de bénéficier de réductions d'honoraires peut contribuer à favoriser la prise en charge et la réalisation des soins dentaires chez les enfants. Notons que des familles renoncent ou diffèrent régulièrement la réalisation des soins dentaires pour leurs enfants, non pas en raison de faibles revenus, mais d'un niveau d'endettement très élevé.

Ce dispositif d'allocation d'aides financières individuelles, basé sur un calcul approximatif du revenu du groupe familial et de tables déjà anciennes, permettant de déterminer le niveau d'allocation qui peut être accordé, est en cours de révision au sein de la direction EJQ où un groupe de travail a été constitué.

Dépistage dentaire scolaire annuel

Comme chaque année, la visite annuelle de dépistage dentaire scolaire pour les élèves des établissements scolaires lausannois s'est déroulée de septembre à décembre. Les résultats de ce dépistage, avec classification de l'état bucco-dentaire en quatre catégories, constitue un indicateur fiable de l'état de santé bucco-dentaire des enfants d'âge scolaire.

Les pourcentages enregistrés à Lausanne dans les différentes catégories (classes I à IV) évoluent favorablement au fil du temps : 2016 (respectivement 60, 24, 16 et 1.4%), 2017 (respectivement 63, 21, 14 et 1.19%), 2018 (respectivement 66, 19, 14 et 1.19%) et, pour 2019: 64, 22, 13 et 1.02%.

La tendance à l'amélioration de la santé bucco-dentaire des enfants scolarisés en ville de Lausanne se confirme à nouveau. Habitudes de vie mais aussi renforcement des comportements favorables à une bonne hygiène bucco-dentaire contribuent à ces bons résultats.

Pour les enfants dont l'état bucco-dentaire relève de la classe IV, l'évolution est remarquable: 1.8% en 2015 à 1.02% en 2019. L'objectif reste de faire encore baisser ce taux pour cet état bucco-dentaire chez des enfants. Les démarches visant à promouvoir un bon état de santé bucco-dentaire chez les enfants sont toujours à renforcer. La collaboration entre médecins dentistes scolaires et infirmier·ère·s scolaires se développe pour s'assurer que ces enfants dépistés puissent bénéficier des soins dont ils relèvent.

Il conviendrait aussi de pouvoir développer les démarches de prévention déjà auprès des enfants d'âge préscolaire. Un feuillet simple aux consignes claires a été développé par le SSPR, testé et distribué aux parents lors des rencontres avec les parents de futurs élèves de 1P et dans le cadre du projet pilote réalisé dans un CVE de la ville. Les grandes lignes d'un projet pilote visant à favoriser l'inscription et le suivi de tous les enfants de 1P en médecine dentaire a été soumis à la médecin-dentiste conseil de la Direction générale de la santé et les contacts se poursuivent.

Visites de dépistage – tableau récapitulatif 2019

	Nombre classes	Effectif	Abs.	Dépistages	Catégorie			
					I	II	III	IV
Classes 1-6P	401	7'514	305	7'209	4'520	1'472	1'102	115
Classes 7P-11S	341	6'374	331	6'043	3'966	1'460	593	24
Classes privées	14	140	8	132	87	25	20	0
Institutions spécialisées	44	353	25	328	178	91	57	2
Belmont	15	297	12	285	201	63	19	2
Total	815	14'678	681	13'997	8'952	3'111	1'791	143

Catégorie I: Sans carie, ni obturation 64% *Elèves inscrits à l'Office dentaire 36%*
Catégorie II: Sans carie, avec obturations 22%
Catégorie III: Avec caries 13%
Catégorie IV: Bouches négligées 1.02%

SERVICE DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE (SPS)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- les psychologues, psychomotricien·ne·s et logopédistes en milieu scolaire (PPLS) offrent aux enfants lausannois·e·s et à leurs familles des consultations, évaluations et/ou bilans, propositions d'interventions, suivis et/ou traitements
- les PPLS travaillent en étroite collaboration avec les partenaires de l'école, en particulier les enseignant·e·s et les directions
- Les assistant·e·s sociaux·ales scolaires (ASS) conseillent les familles, les élèves et les partenaires du champ socio-éducatif pour favoriser l'intégration psycho-sociale, culturelle, financière, juridique et personnelle, afin de permettre l'accès à une scolarité harmonieuse
- les spécialistes PPLS et les ASS sont au service du développement de chaque enfant afin de les aider à restaurer leur processus évolutif et à s'épanouir à l'école comme dans leur famille

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Assistants sociaux - SPS	6.00	5.80	5.80	5.80
Direction et secrétariat SPS	4.75	4.65	5.95	4.35
Logopédistes	16.30	15.65	16.30	15.70
Psychologues	14.35	13.70	14.20	13.70
Psychomotricien·ne·s	6.55	6.55	6.55	6.55
Total service	47.95	46.35	48.80	46.10

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019
Unité administrative	
Total service	+ 0.85

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Unité administrative	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
	n	ept	n	ept
Assistants sociaux - SPS	8	5.80	8	5.8
Direction et secrétariat SPS	7	4.65	7	4.35
Logopédistes	23	15.65	23	15.70
Psychologues	21	13.70	21	13.7
Psychomotricien·ne·s	9	6.55	10	6.55
Total service	68	46.35	69	46.10

Tableau 2.2. - apprenti·e·s

	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Unité administrative	n	n
Direction et secrétariat SPS	1*	0
Total service	1	0

*stagiaire MPC

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Nombre de mouvement(s)	mouvements 2019	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
	6	7
Nombre de transfert(s)	sortant(s)	entrant(s)
	0	0
Total service	6	7

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	
Décès	
Démission	4
Départ à la retraite	2
Fin de contrat	
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement suppression poste	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
Total service	6

En 2019, le service a contribué à la formation d'une stagiaire en psychologie, d'une stagiaire en logopédie et de deux étudiants en formation pratique de psychomotricité pour des stages de longue durée sur l'année scolaire, en partenariat avec les institutions de formation (universités et HES).

SITUATION GÉNÉRALE

Intégration des ASS

L'intégration du groupe des assistant·e·s sociaux·ales scolaires au sein du Service de psychologie scolaire (SPS) s'est poursuivie avec la volonté de chaque professionnel·le de continuer la bonne collaboration déjà présente avant leur intégration. Par ailleurs, sur le plan administratif, certaines procédures du groupe des ASS ont été revues et modifiées pour les rendre compatibles et cohérentes avec celles déjà existantes dans le service.

LPS et mise en place du Concept 360°

La loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) et son règlement d'application sont finalement entrés en vigueur le 1^{er} août 2019. Dans ce contexte, et dans le but de coordonner les différentes mesures spécifiques existantes en faveur des élèves des établissements scolaires de tout le canton, un concept cantonal appelé Concept 360° a été présenté par la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).

Avec l'entrée en vigueur de la LPS, différentes informations nouvelles ont été transmises à tous les PPLS du canton par les collaborateur·trice·s du chef du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation de la Direction générale de l'enseignement obligatoire : il y a en effet différents changements de procédures, en particulier en matière d'accès à la logopédie indépendante conventionnée et en ce qui concerne l'arrivée des nouvelles demandes de consultations dans les services PPLS (évaluations préliminaires). Ces nouvelles manières de faire ont mobilisé vivement tous·tes les collaborateurs·trice·s du service depuis septembre.

La mise en place progressive d'un Concept 360° propre à chaque établissement scolaire, ainsi que l'intégration dans la pratique des procédures et du nouveau vocabulaire qui l'accompagnent, vont requérir pendant trois ans un travail de collaboration important entre les intervenant·e·s du milieu scolaire et les collaborateur·trice·s du SPS. Le développement supplémentaire de prestations préventives et de soutien à la parentalité et aux enseignant·e·s va constituer un défi intéressant pour le service.

Causes de signalement et thématiques actuelles

La question de l'adaptation au nouveau cadre scolaire (entrée à l'école, ou arrivée en 7-8P) reste une des principales causes de demande de consultation. On observe de façon frappante des troubles du comportement assez marqués chez des enfants de plus en plus jeunes mettant en difficulté l'école et les enseignant·e·s. Les troubles des apprentissages, quant à eux, continuent de mobiliser prioritairement les psychologues, psychomotricien·ne·s et logopédistes avec un éventail assez large d'expression de ces troubles. De plus, que ce soit pour les questions d'apprentissage ou de comportements, les collaborateur·trice·s du service sont toujours plus confrontés à des profils d'enfants que certains spécialistes qualifient de mutants dans le sens de la révolution liée aux nouvelles technologies de la communication. La réalité quotidienne des parents directement concernés par le versant psycho-éducatif de ces questions est un thème récurrent des consultations ainsi que des échanges entre professionnel·le·s. Le service a d'ailleurs souhaité profiter des éclairages de conférencier·ère·s compétent·e·s et informés au travers d'une journée de formation sur l'usage et les conséquences des écrans, ou encore sur les enfants et adolescent·e·s en mutation.

Par ailleurs, le service répond lui-même à ces enjeux modernes en proposant aux familles lausannoises qui en font la demande des prestations autour des écrans (voir ci-dessous Le fonds écrans de la Ville de Lausanne) ainsi qu'en participant à des soirées de parents organisées par certains établissements scolaires où la thématique des écrans est abordée.

Interventions en cas d'incidents critiques (GRAFIC)

Le service, comme chaque année, est intervenu lors d'incidents critiques dans les établissements scolaires, dans le cadre de la procédure de Gestion des ressources d'accompagnement et de formation en cas d'incident critique (GRAFIC), ce qui implique une participation au comité de pilotage des établissements scolaires, la coordination des actions avec le chef de service, ainsi que la présence sur le terrain dans l'équipe d'intervention (defusing, entretiens, permanences).

Les situations critiques de 2019 ont concerné les décès d'un enfant, d'une enseignante et d'un parent d'enfant. Cela a représenté six interventions impliquant onze psychologues du service, pour un total d'une soixantaine d'heures environ.

Départ du chef de service et poste d'adjoint

Cette année a aussi vu le maintien du poste d'adjoint au chef de service (débuté en août 2018) pour assumer une suppléance de 50% du chef de service, ce dernier ayant accepté une fonction transitoire auprès du Canton pour l'aide à la mise en place du Concept 360°. L'adjoint au chef de service s'est principalement occupé de l'encadrement de l'équipe dans les situations cliniques délicates ou demandant un soutien de la hiérarchie face à d'autres structures de la Ville et du Canton impliquées dans les questions pédo-psychologiques. Son mandat a pris fin avec l'arrivée de la nouvelle cheffe de service le 1^{er} janvier 2020.

Activités transverses

Le fonds écrans de la Ville de Lausanne

A la suite de l'action de prévention Ecran total menée en septembre 2016, le comité de pilotage et le groupe d'expert·e·s ont constaté un manque de ressources en matière d'intervention pour les familles mises en difficultés par cette problématique. Ainsi, pour répondre à un besoin exprimé par les acteur·trice·s de terrain, la direction EJQ a proposé de créer un fonds destiné à offrir des prestations d'intervention en matière d'utilisation problématique des écrans. Ce fonds répond à des règles de gestion précises, un règlement définit la constitution, l'organisation et les procédures. Il est rattaché au Service de psychologie scolaire.

Une alimentation unique du fonds de CHF 30'000.- a été mise en place, ayant pour but de financer des prestations sur deux à trois ans. L'article 2 du règlement de gestion du fonds précise les prestations offertes qui sont de deux ordres : des consultations psychologiques ponctuelles, individuelles et/ou familiales autour de la question des écrans dans le but de rétablir une utilisation saine et de réhabiliter le climat familial, ainsi que des groupes de paroles (parents, adolescent·e·s, enfants) sur la thématique des écrans. Cinq consultations individuelles et/ou de famille sont possibles, renouvelable une fois ; quant au groupe le maximum est de dix séances.

A ce jour, le fonds a été utilisé pour 10 situations familiales actuellement terminées. 6 sont en cours de consultations. Cela fait donc un total de 16 situations depuis octobre 2016, date de la première demande.

Le nombre total de séances sur l'ensemble des 16 situations, terminées et en cours se monte à 73, pour un montant de près de la moitié du fonds. Les prestations fournies sont pour le moment des entretiens de famille, les séances de groupe étant planifiées pour l'année 2020.

Les groupes de gestion du stress et la recherche de la HEP

Deux collaborateurs psychologues ont mis en place des groupes de gestion du stress dans deux établissements primaires et secondaires. Ce programme est issu des réflexions de l'un d'eux sur les outils concrets à proposer aux élèves soumis au stress scolaire, particulièrement dans les situations de tests significatifs, épreuves cantonales de référence et examens du certificat. Ces groupes ont bénéficié à environ 75 enfants depuis leur mise en place régulière en 2015.

Au vu de la satisfaction globale des participant·e·s, le chef de service et les psychologues concerné·e·s ont souhaité objectiver les résultats obtenus au moyen d'une recherche menée sur le programme et ses effets par un professeur de la Haute école pédagogique du canton de Vaud. Cette étude est en cours et, à ce jour, plus de 500 enfants des classes de 7 et 8P ont été testés sur leur vécu objectif et subjectif du stress. Ce groupe contrôle permettra une comparaison avec les vécus des sujets avant et après leur participation au programme.

Collaboration avec d'autres services et avec l'Unité PSPS

La réflexion sur le stress et la façon d'y faire face a également conduit à la réalisation d'un cours de sensibilisation pour les infirmières scolaires du Service de santé et prévention. Ce cours a visé la présentation d'une part, des outils de base utilisés dans le programme et, d'autre part, de l'organisation et du contenu spécifique de ce programme.

L'Unité PSPS (promotion de la santé et prévention en milieu scolaire) cantonale a fait la demande au Service de psychologie scolaire d'une aide à la rédaction pour un document d'information sur les jeux dangereux pratiqués par les jeunes dans les cours de récréation ou à l'extérieur du cadre scolaire. Ces jeux sont potentiellement mortels pour plusieurs d'entre eux : l'information et la prévention sont donc nécessaires. Un psychologue, déjà impliqué dans les soirées d'information aux parents sur les jeux dangereux, a accepté de rédiger l'essentiel de ce document avec une collaboratrice scientifique de l'Unité PSPS. Ce document a vu le jour sous sa forme définitive en janvier 2019 et a été diffusé auprès des directions des écoles obligatoires et post-obligatoires, auprès des infirmier·ère·s et médecins scolaires et des collègues PPLS et ASS de tout le canton.

Analyse des pratiques et statistiques

Les prestations fournies par le Service de psychologie scolaire s'adressent de manière directe pour certaines à un·e enfant ou un·e adolescent·e en difficultés (prestation directe). Elles peuvent aussi être dispensées sous forme de conseil et de soutien aux parents ou aux professionnel·le·s de l'école qui encadrent l'enfant en difficultés (prestations indirectes). Des interventions de plus courte durée, à visée préventive, peuvent également avoir du sens dans certaines situations où il n'y a pas de trouble avéré (mesures préventives).

Toutes ces prestations ont concerné, comme chaque année, une majorité de garçon (60%) par rapport aux filles.

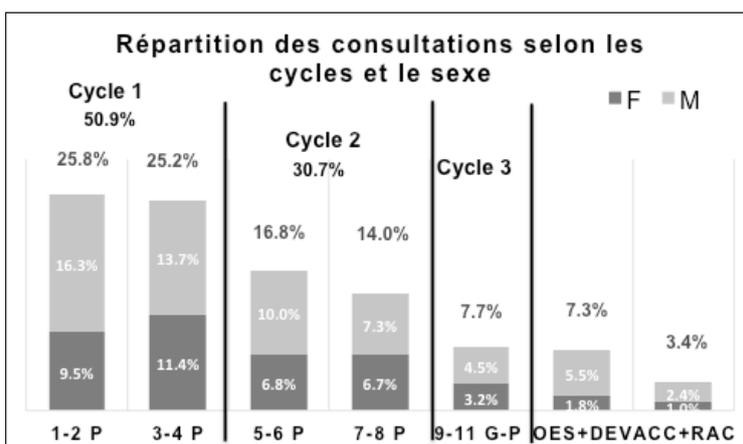
F	836	40.2%
M	1'242	59.8%
Total	2'078	100.0%

La répartition des demandes selon les établissements primaires ou secondaires indique que près des deux tiers (74%) des situations concernent des enfants scolarisé·e·s au primaire (tableau ci-dessous). Environ 20% de la population scolaire du primaire bénéficie d'une consultation dans le service contre un peu plus de 8% pour la population d'élèves du secondaire. Cette différence est à mettre au compte, d'une part, d'un travail important de mise en évidence au sein des petites classes des éventuels troubles liés aux apprentissages, au développement ou à l'intégration dans l'école ; d'autre part, aux aléas du processus de maturation psychologique individuel qu'on observe être plus délicat chez les garçons que chez les filles et particulièrement dans les jeunes années.

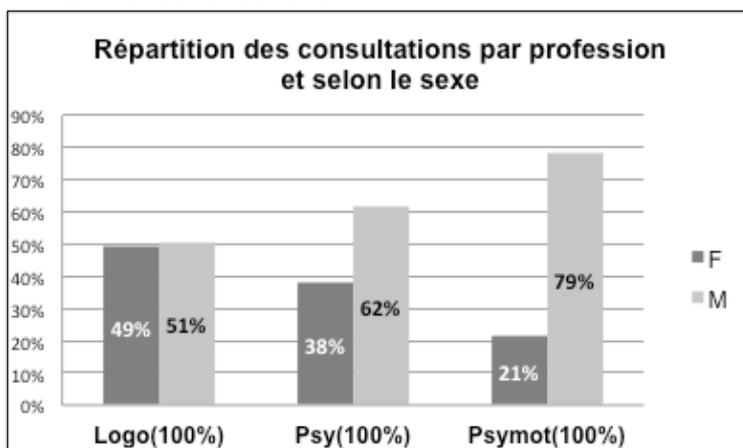
Dossiers ouverts pour des enfants du primaire et du secondaire

	dossiers	%	Effectifs enfants	% dossiers sur effectifs
Etablissements primaires	1'532	73.7	7'505	20.4
Etablissements secondaires	546	26.3	6'327	8.6
Total	2'078	100.0	13'832	15.0

On peut voir que le premier cycle scolaire (1P à 4P) occupe le 51% des consultations, et le deuxième cycle (5P à 8P) un 30% :



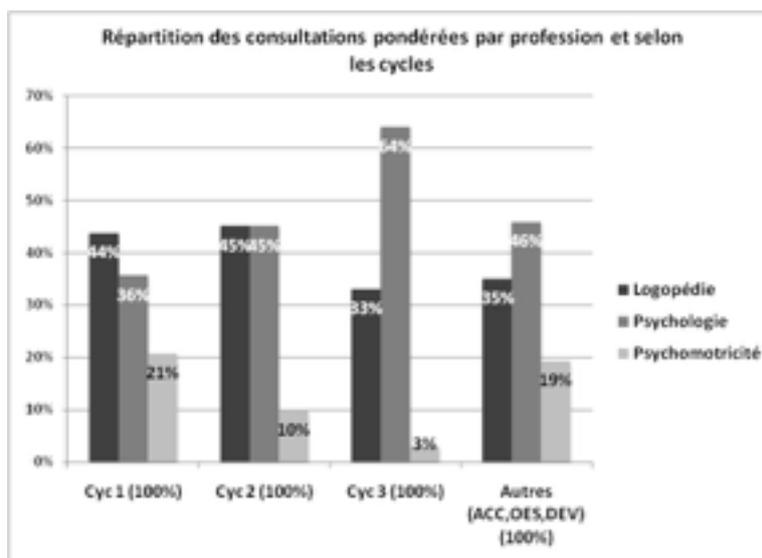
En regardant ces chiffres par profession, nous observons que la parité filles-garçons est quasiment atteinte dans les consultations des logopédistes, à la différence des psychomotricien·ne·s où près de 80% des enfants qui consultent sont des garçons. Il est à relever que la psychomotricité s'adresse classiquement davantage aux enfants des petites classes qui apprennent à découvrir la relation à leur corps alors que la logopédie concerne tous les âges car elle nécessite des suivis plus longs lorsqu'il s'agit de troubles instrumentaux avérés.



Une analyse au sujet des cycles et des professions consiste à comparer, pour chaque profession, le pourcentage des consultations au sein de chaque cycle, en pondérant les valeurs par rapport aux nombres de spécialistes de chaque profession puisqu'il varie du simple au double (graphique ci-dessous).

Il apparaît que c'est au troisième cycle que le recours au psychologue est proportionnellement le plus important, ainsi que dans les classes spéciales (ACC, OES, DEV). Dans le cycle 3, les enjeux liés à la période de l'adolescence et les réinvestissements psychologiques et cognitifs sont importants. Il devient donc nécessaire de faire la part des choses entre d'un côté des troubles effectifs possibles, au niveau des stratégies d'apprentissage (raisonnement et déduction, attention, mémoire, capacité d'abstraction) de par l'augmentation des exigences scolaires de ce cycle et de l'autre des difficultés liées aux vécus adolescents qui peuvent impacter fortement la motivation face au travail scolaire.

On observe aussi une chute importante des consultations en psychomotricité au fur et à mesure des cycles. La réalité scolaire et les attentes de réussite de l'environnement amènent à mettre progressivement l'accent davantage sur les stratégies d'apprentissage que sur les aspects corporels, qui bien que présents sont aussi moins investis par les jeunes. Rappelons qu'au niveau développemental, on est dans la phase dite de latence, où les processus mentaux et intellectuels prennent, en principe, progressivement le dessus sur les processus émotionnels et que le rapport au corps reste délicat pour l'adolescent·e.



Les collaborateur·trice·s du Service de psychologie scolaire assurent les prestations de bilan et d'aide des enfants scolarisés lors de leur intégration dans les petites classes. La répartition des prestations au cours des cycles concerne davantage les psychomotricien·ne·s et les logopédistes pour le premier cycle. Le deuxième cycle voit une implication égale des logopédistes et des psychologues, ces derniers étant clairement plus mobilisés au troisième cycle.

Evolution générale

Le service est dans une phase de changements importants, tant au niveau de son organisation (changement de chef·fe) que de ses missions (entrée en vigueur de la loi sur la pédagogie spécialisée et Concept 360° impliquant de nouvelles manières de travailler). Il continue néanmoins bien entendu à œuvrer au profit des enfants et des familles lausannoises qui se trouvent en difficulté, tout en collaborant étroitement avec les acteur·trice·s de la vie scolaire. Il cherche de plus à répondre aux nouveaux enjeux générés par la société moderne : écrans, stress, jeux dangereux, etc.